

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

LOI DE FINANCES 2006

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER
Exercice 2005

Novembre 2005

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1: VUE D'ENSEMBLE.....	1
1.1 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL	1
1.2 EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE.....	3
1.2.1 <i>Croissance économique et prix</i>	4
1.2.2 <i>Commerce extérieur</i>	5
1.2.3 <i>Compétitivité</i>	5
1.2.4 <i>Financement de l'économie</i>	6
1.2.5 <i>Finances publiques</i>	6
1.2.6 <i>Réformes structurelles et institutionnelles</i>	8
1.3 CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2006	9
CHAPITRE 2: PRODUCTION	13
2.1 SECTEUR PRIMAIRE	13
2.1.1 <i>Sous- secteur agricole</i>	13
2.1.2 <i>Elevage et pêche</i>	17
2.1.3 <i>Environnement et sylviculture</i>	18
2.2 SECTEUR SECONDAIRE.....	19
2.2.1 <i>Industries manufacturières</i>	19
2.2.2 <i>Industries extractives</i>	20
2.2.3 <i>Eau et Electricité</i>	22
2.2.4 <i>Bâtiments et Travaux Publics</i>	23
2.3 SECTEUR TERTIAIRE	24
2.3.1 <i>Transports</i>	24
2.3.2 <i>Hôtellerie et Tourisme</i>	27
2.3.3 <i>Télécommunications</i>	27
2.3.4 <i>Commerce</i>	28
CHAPITRE 3: DEMANDE	29
3.1 DEMANDE INTERIEURE	29
3.1.1 <i>Consommation</i>	29
3.1.2 <i>Investissement</i>	31
3.2 LA DEMANDE EXTERIEURE NETTE	34
CHAPITRE 4: PRIX ET COMPETITIVITE	36
4.1 PRIX A LA CONSOMMATION FINALE DES MENAGES	36
4.1.1 <i>Indice national des prix</i>	36
4.1.2 <i>Indice des prix à Yaoundé</i>	36
4.1.3 <i>Indice des prix à Douala</i>	36
4.2 COMPETITIVITE	38
4.2.1 <i>Le taux de change effectif réel (TCER)</i>	38
4.2.2 <i>Environnement et compétitivité</i>	38
4.2.3 <i>La compétitivité de l'industrie manufacturière</i>	39
4.2.4 <i>Les filières porteuses de croissance</i>	40
CHAPITRE 5: FINANCEMENT DE L'ECONOMIE	42
5.1 SITUATION MONETAIRE	42
5.1.1 <i>Avoirs extérieurs nets</i>	42
5.1.2 <i>Crédit intérieur</i>	42
5.1.3 <i>Masse monétaire</i>	42

5.2	MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE.....	43
5.3	SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER	45
5.3.1	<i>Secteur bancaire</i>	45
5.3.2	<i>Marché financier</i>	47
CHAPITRE 6: LE SECTEUR EXTERIEUR.....		49
6.1	BALANCE DES PAIEMENTS	49
6.1.1	<i>Compte des transactions courantes</i>	49
6.1.2	<i>Compte de Capital et d'Opérations Financières</i>	49
6.1.3	<i>Financement du solde global</i>	50
6.2	COMMERCE EXTERIEUR.....	51
6.2.1	<i>Balance commerciale</i>	51
6.2.2	<i>Orientation géographique des échanges</i>	53
CHAPITRE 7: LES FINANCES PUBLIQUES.....		56
7.1	PROJET DE LOI DE REGLEMENT DE L'EXERCICE 2004.....	56
7.2	REALISATIONS PROVISOIRES ET ESTIMATIONS DE L'EXERCICE 2005.....	59
7.2.1	<i>Ressources budgétaires totales</i>	59
7.2.2	<i>Réalisations des dépenses budgétaires</i>	61
CHAPITRE 8: LES SECTEURS SOCIAUX		64
8.1	EDUCATION.....	64
8.1.1	<i>Enseignements maternel et primaire</i>	64
8.1.2	<i>Enseignement secondaire</i>	65
8.1.3	<i>Enseignement supérieur</i>	66
8.2	SANTE	67
8.2.1	<i>Lutte contre la maladie</i>	67
8.2.2	<i>Le programme élargi de vaccination (PEV)</i>	69
8.2.3	<i>Médicaments, réactifs et dispositifs médicaux essentiels</i>	70
8.2.4	<i>Amélioration de l'offre de soins</i>	70
8.3	AFFAIRES SOCIALES, PROMOTION DU GENRE ET DE LA FAMILLE.....	71
8.3.1	<i>Affaires Sociales</i>	71
8.3.2	<i>Promotion du Genre et de la Famille</i>	72
8.4	EMPLOI.....	72
8.5	HABITAT	72
CHAPITRE 9: PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE 2006.....		74
9.1	PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2006.....	74
9.1.1	<i>Hypothèses clés du projet de budget 2006</i>	75
9.1.2	<i>Analyse des recettes</i>	75
9.1.3	<i>Analyse des dépenses</i>	76
9.2	EXPOSE DES MOTIFS DE MODIFICATIONS ET DE MESURES NOUVELLES	79
9.2.1	<i>Exposé des motifs</i>	79
9.2.2	<i>Mesures correctives</i>	80
9.2.3	<i>Mesures nouvelles</i>	82

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quelques indicateurs pertinents de performance de l'économie mondiale.....	2
Tableau 2 : Cours moyens des principaux produits d'exportation du Cameroun	3
Tableau 3 : Economie camerounaise : tendances récentes et perspectives	7
Tableau 4 : Résumé des projections budgétaires 2006(en milliards de francs CFA).....	11
Tableau 5 : Evolution des cultures de rente et des produits industriels d'origine agricole.....	15
Tableau 6 : Production des principales cultures vivrières (en tonnes).....	17
Tableau 7 : Indice de la production industrielle	20
Tableau 8 : Production de pétrole brut en millions de barils	21
Tableau 9 : Mises à la consommation des produits pétroliers (en tonnes).....	21
Tableau 10: Production d'eau potable en milliers de m ³	22
Tableau 11 : Production d'électricité en milliers de MWH	22
Tableau 12 : Evolution du trafic ferroviaire.....	26
Tableau 13 : Statistiques du sous-secteur des télécommunications	28
Tableau 14 : Structure de la consommation des ménages à prix courant (%)	30
Tableau 15 : Emplois du PIB 2001-2006 (en pourcentage du PIB).....	31
Tableau 16 : Quelques investissements publics en cours de réalisation (en milliards).....	34
Tableau 17 : Contributions de la demande à la croissance réelle (en %).....	35
Tableau 18 : Evolution de l'inflation	37
Tableau 19: Indice des taux TCER et TCEN (base 100 =1999/2000).....	38
Tableau 20: Quelques Indicateurs du cadre réglementaire des activités d'entreprises	39
Tableau 21: Classification des filières efficaces 2001-2004.....	41
Tableau 22: Evolution de la situation monétaire (en milliards de FCFA)	43
Tableau 23 : Taux directeurs de la B.E.A.C (%).....	44
Tableau 24 : Répartition des crédits par nature et par durée (en pourcentage).....	46
Tableau 25 : Répartition des crédits bancaires par secteur d'activité	46
Tableau 26 : Branche « I.A.R.D.T » : répartition du chiffre d'affaires (en 10 ⁹ FCFA).....	47
Tableau 27 : Branche-vie : répartition par société et capitalisation du chiffre d'affaires	48
Tableau 28 : Implantation des E.M.F en fonction de la province et par type	48
Tableau 29 : Balance des paiements du Cameroun (en milliards de FCFA)	50
Tableau 30 : Quelques résultats du commerce extérieur (Q en tonnes, V en millions).....	51
Tableau 31 : Les principaux produits exportés (Q en tonnes, V en millions).....	52
Tableau 32 : Evolution des importations par noyaux d'utilisation	53
Tableau 33 : Les principaux partenaires commerciaux du Cameroun.....	55
Tableau 34: Ressources budgétaires de l'exercice 2005.....	61
Tableau 35 : Dépenses budgétaires au 30/06/05 et estimations au 31/12/2005	63
Tableau 36: Evolution des effectifs scolarisés (enseignement primaire et maternel)	65
Tableau 37: Evolution des effectifs dans l'enseignement secondaire.....	65
Tableau 38: Taux de réussite aux examens dans l'enseignement secondaire (en %)	66
Tableau 39 : Répartition des étudiants et enseignants par université.....	67
Tableau 40 : Evolution de la couverture vaccinale au Cameroun de 2001 à 2004 (en %).....	70
Tableau 41 :Ventilation des recettes budgétaires (en 10 ⁹ FCFA).	75
Tableau 42 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards de francs CFA).....	76
Tableau 43 : Autorisations des dépenses (en millions francs CFA)	78

CHAPITRE 1: VUE D'ENSEMBLE

Le Rapport Economique et Financier 2005, socle du projet de Loi de Finances 2006, présente les canaux de transmission des chocs externes sur l'économie camerounaise, les évolutions conjoncturelles au Cameroun en 2004 et au premier semestre 2005. Ce sont les informations les plus récentes à partir desquelles ont été estimées les réalisations de l'an 2005 et les prévisions macroéconomiques et budgétaires de l'exercice 2006. Le Rapport se termine par l'exposé des motifs des propositions de nouvelles dispositions fiscales, douanières ou financières.

1.1 Environnement économique international

L'insertion des pays en développement dans l'économie mondiale passe aujourd'hui par le marché, avec l'exigence d'une plus grande compétitivité. Mais la coopération internationale reste essentielle. En effet, les imperfections du marché mondial peuvent empêcher un pays de tirer profit de sa compétitivité ou de créer les conditions de l'asseoir. En 2005, la coopération internationale a à cet égard donné des signes d'espoir dans certains cas au Cameroun ; dans d'autres, elle a plutôt desservi son économie.

Dans le registre des préjudices à l'économie camerounaise, on citera : la condamnation par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) des préférences tarifaires accordées par l'Union Européenne à la banane provenant des pays ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique) dont le Cameroun ; le piétinement à l'OMC de la question des subventions par les pays occidentaux des produits agricoles dont le coton. Toutes ces situations représentent des défis additionnels pour les filières locales.

Néanmoins, la décision unilatérale de la Grande Bretagne le 6 février 2005 d'annuler la dette envers elle des pays ayant atteint le point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), puis la décision en septembre 2005 d'annuler la dette multilatérale de ces pays, font espérer au Cameroun le bénéfice bientôt de cet avantage. Dans cette perspective, le gouvernement a conclu avec une mission du FMI en septembre 2005, les négociations pour un programme économique et financier triennal au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Ces négociations faisaient suite à l'exécution satisfaisante sur la période janvier - juin 2005, du programme de référence convenu avec le FMI en janvier 2005.

Par ailleurs la coopération internationale a mis à la disposition du Cameroun un certain nombre de financements. Dans sa circulaire sur la préparation du budget, le Chef de l'Etat a demandé que tout soit mis en œuvre pour accélérer leur utilisation effective. Ceci contribuera à l'accroissement du montant des financements sur ressources extérieures.

D'un point de vue chiffré par le FMI en septembre dernier, l'économie mondiale ralentirait après le taux de croissance record de 5,1% réalisé en 2004, mais poursuivrait son expansion avec le même taux de croissance de 4,3% en 2005 et en 2006. Le FMI s'inquiète toutefois des menaces sur la stabilité de la croissance mondiale en raison :

- des cours élevés et volatils du pétrole, qui font craindre une anticipation de l'inflation et une perte de confiance par les ménages ;
- de l'accroissement des déséquilibres des comptes courants, avec l'énorme déficit commercial américain face aux excédents du Japon, de la Chine, des pays exportateurs de pétrole du Moyen Orient, de la Communauté des Etats Indépendants ;
- des écarts de croissance entre régions qui suscitent des velléités protectionnistes et des différences de politiques monétaires notamment de taux d'intérêt ;

- de l'appréciation du dollar américain malgré l'accroissement du déficit du compte courant des Etats-Unis.

Malgré tout, la croissance économique mondiale demeurerait tirée par les Etats-Unis (3,5% en 2005 et 3,3% en 2006) et la Chine (9% en 2005 et 8,2% en 2006). Après des années de déflation, la croissance se consoliderait au Japon (2% en 2005 tout comme en 2006). Elle resterait atone dans la zone euro (1,2% en 2005 et 1,8% en 2006). Quant à l'Afrique subsaharienne, son taux de croissance serait de 4,8% en 2005 et de 5,9% en 2006. En particulier, le Nigeria réaliserait des taux de 3,9% en 2005 et de 4,9% en 2006.

Dans la zone CEMAC, l'expansion toujours tirée par les pays exportateurs de pétrole, se poursuivrait en 2005. Une estimation de la BEAC situe le taux de croissance de la CEMAC à 5,1% en 2005. Ce taux pourrait baisser à 4,5% en 2006.

Tableau 1 : Quelques indicateurs pertinents de performance de l'économie mondiale

	Historique	Estimations		Projections
		2003	2004	2005
Croissance du PIB en %				
Economie mondiale	4	5,1	4,3	4,3
Etats-Unis	2,7	4,2	3,5	3,3
Zone euro	0,7	2	1,2	1,8
Japon	1,4	2,7	2	2
Chine	9,5	9,5	9	8,2
Nigeria	10,7	6	3,9	4,9
CEMAC *	4	7	5,1	4,5
Taux d'inflation annuelle en %				
Etats –Unis	2,3	2,7	3,1	2,8
Zone euro	2,1	2,1	2,1	1,8
Nigeria	14	15	15,9	7,3
CEMAC *	1,2	0,3	2,3	

Sources : FMI (World Economic Outlook, Septembre 2005); * BEAC

Malgré la pression des cours élevés du pétrole, l'inflation mondiale resterait modérée : 3,1% en 2005 et 2,8% en 2006 aux Etats-Unis ; 2,1% en 2005 et 1,8% en 2006 dans la zone euro. Dans la CEMAC, la BEAC estime l'inflation à 2,3% en 2005, après la quasi-stabilité des prix en 2004 avec 0,3%. Par contre, le FMI projette l'inflation à 15,9% en 2005 et à 7,3% en 2006 au Nigeria. Ce différentiel d'inflation avec les pays africains de la zone franc exercerait une pression pour la dépréciation du naira par rapport au franc CFA, ou encouragerait les exportations vers le Nigeria au risque de créer des tensions sur les prix de certains produits agricoles ou pastoraux au Cameroun.

Les cours des matières premières exportées par le Cameroun devraient s'inscrire à la hausse à l'exception de ceux du coton et de l'huile de palme en 2005 et ceux du cacao, de l'aluminium et de la banane en 2006. L'une des plus fortes hausses projetées par le FMI est attendue sur le café robusta dont la production s'est inscrite en baisse ces dernières années.

Sur le marché des changes, la dépréciation du dollar surtout au premier semestre 2005, ferait place à une appréciation en 2006. Cette évolution s'accompagnerait d'une détérioration des termes de l'échange en 2005 et de leur appréciation en 2006.

Tableau 2 : Cours moyens des principaux produits d'exportation du Cameroun

	en dollars ou en cents				variations annuelles en %		
	2003	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Café Robusta (cents/livre)	38,38	37,28	55,30	62,00	-2,87	48,35	12,11
Cacao (\$/tonne)	1753,07	1550,74	1628,39	1620,00	-11,54	5,01	-0,52
Coton (cents/livre)	63,44	62,01	53,95	59,50	-2,27	-12,99	10,28
Huile d'arachide (\$/tonne)	753,3	975,7	989,7	1000,8	29,5	1,4	1,1
Aluminium (\$/tonne)	1432,84	1718,51	1849,66	1818,75	19,94	7,63	-1,67
Banane (\$/livre)	375,19	524,84	596,48	585,00	39,89	13,65	-1,92
Huile de palme (\$/tonne)	410,37	434,72	375,81	385,25	5,93	-13,55	2,51
Bois en grumes (\$/m3)	187,11	197,40	204,39	215,00	5,50	3,54	5,19
Caoutchouc (\$/tonne)	49,12	59,17	67,55	68,75	20,46	14,17	1,77
Pétrole (\$/baril)	28,89	37,76	54,23	61,75	30,68	43,61	13,87
\$/FCFA	579,7	527,3	525,0	540,7	-9,05	-0,43	2,98

Source : FMI World Economic Outlook, Septembre 2005)

1.2 Evolution récente et perspectives de l'économie camerounaise

Si l'on s'en tient à la contraction de la croissance en 2005 survenant après le scrutin et les dérapages budgétaires de 2004, l'économie camerounaise semble aspirée par le cycle dit « électoral », qui est caractérisé par une politique expansionniste avant les élections, puis un ajustement dépressif après. Cependant une analyse plus fine des évolutions sectorielles montre qu'il en est tout autrement. En plus, la croissance en 2004, soutenue certes par la consommation notamment publique, s'inscrivait déjà en baisse, au contraire de la politique expansionniste présumée par ledit cycle.

L'évolution récente des relations avec le FMI traduit l'assainissement des finances publiques et de l'environnement macroéconomique en général. Cet assainissement est le résultat d'une régulation budgétaire stricte qui, alliée à la résorption des arriérés de paiements intérieurs, a permis un retour progressif de la confiance des opérateurs économiques.

1.2.1 Croissance économique et prix

La croissance de l'économie camerounaise a décéléré avec un taux de 3,5% en 2004 contre 4,1% en 2003. Elle est estimée à 2,8% en 2005 et atteindrait 4,3% en 2006. Cependant, les évolutions sectorielles et intra sectorielles sont contrastées ainsi que les projections 2006.

La croissance du secteur primaire est stable : 4,2% en 2004 ; 3,9% en 2005 et 4% en 2006. Elle est orientée par la sylviculture ; après ses difficultés à l'exportation au premier semestre 2005, l'exploitation des nouvelles unités forestières d'aménagement (UFA) attribuées 2005, et le déboisement au lancement de grands chantiers de construction en 2006 devraient relancer la sylviculture. Dans le sous-secteur « agriculture industrielle et d'exportation », on note un ralentissement de la croissance de la production de cacao (12% en 2004, 7% en 2005, 3% en 2006), une évolution erratique de celle du coton (1,2% en 2004, 26% en 2005, 3% en 2006), un déclin de la banane (-11,4% en 2004, 0,2% en 2005, 0% en 2006).

Le secteur secondaire affiche la croissance la plus faible : 0,5% en 2004 ; -0,8% en 2005 ; et 3,9% en 2006. Cette croissance est tirée par la production pétrolière dont le déclin culmine à -9% en 2005 ; grâce à la mise en exploitation de champs marginaux, la production pétrolière devrait cependant croître de 6% en 2006. La production des industries agro-alimentaires a connu la stagnation en 2004, puis une baisse de 4,7% en 2005, suite notamment à la hausse du prix des produits de l'industrie brassicole dont l'activité pourrait reprendre en 2006 avec une croissance de 1,3%. Les industries manufacturières, dont ALUCAM, qui étaient rationnées en énergie, ont fonctionné quasiment au maximum de leur capacité ou à hauteur de la demande. En l'absence d'investissements majeurs, leur croissance tend à décliner : 5,6% en 2004 ; 4,7% en 2005 ; et 3,5% en 2006. Après l'augmentation consécutive à la construction de la centrale de Limbé, la production électrique a suivi la chute de l'activité industrielle en 2005 ; son taux de croissance est ainsi passé de 6,4% en 2004 à 2,5% en 2005, et est projeté à 3% en 2006.

Dans le secteur tertiaire, du fait notamment de l'expansion de la téléphonie mobile et des effets induits de l'activité du secteur primaire, la croissance reste soutenue : 5,4% en 2004 ; 4,7% en 2005 ; et 4,6% en 2006. Par contre, les services non marchands des administrations accusent le coût de la maîtrise de la masse salariale. Par rapport aux autres sous-secteurs du tertiaire, ils affichent une croissance en retrait : 3,5% en 2004 ; 2,8% en 2005 et 3% en 2006.

Dans l'optique demande, la croissance reste tirée par la demande intérieure. Mais la part de la consommation privée dans le PIB baisse et sa contribution à la croissance est négative en 2005. La part de la consommation publique tend à augmenter. La part de l'investissement est en hausse, que se soit la composante publique ou la composante privée. La contribution positive à la croissance de la demande extérieure depuis 2004 tendrait à se consolider.

S'agissant des prix, l'économie camerounaise sort quasiment de la déflation. En effet, l'indice des prix à la consommation des ménages a été de 0,6% en 2003 et 0,3% en 2004. Pour les exercices 2005 et 2006, la hausse de l'indice des prix est projetée respectivement à 1,5% et 1,8%. Cependant des disparités existent entre les différents groupes de produits.

L'inflation au premier semestre 2005 est due à l'augmentation des prix des postes de consommation « Boissons et tabacs » (9,2%) et « Transports et communication » (5,4%). Par contre, les postes « Produits alimentaires » et « Education et loisirs » ont connu au cours de cette période des baisses de prix respectives de 0,7% et 1,1%.

La stabilité des prix en 2004 traduit la répercussion partielle de la hausse des cours mondiaux du pétrole sur les prix du carburant à la pompe, quand l'Etat accumulait des arriérés qui ponctionnaient les ressources de ses prestataires. En 2005, l'apurement progressif des arriérés, l'épuisement de la marge d'absorption du coût du pétrole par la SONARA, le relèvement d'un demi point de la TVA, sont autant de facteurs qui poussent les prix à la hausse.

1.2.2 Commerce extérieur

Le solde commercial a enregistré un déficit de 119,5 milliards en 2004 contre un excédent de 66,6 milliards en 2003. Le déficit de la balance hors pétrole s'est aggravé de 57,6 milliards par rapport aux 335,4 milliards de 2003. Au premier semestre 2005, le solde commercial reste déficitaire de 113,6 milliards, soit une augmentation de 92,4 milliards par rapport à la même période en 2004. Le solde déficitaire hors pétrole s'est aussi aggravé en s'établissant à 215,6 milliards contre 161,3 milliards au premier semestre 2004. Ces évolutions s'expliquent par la conjugaison de la baisse des exportations de 8,9% en valeur (et 32,1% en volume) et de la hausse des importations de 5,5% en valeur (et 1,6% en volume).

Les exportations restent dominées par les produits bruts, dont la part est de 64,9% en 2004. Toutefois, la part du pétrole brut, 42,5%, a diminué de 1,4 point de pourcentage par rapport à 2003. Au premier semestre 2005, en dépit de la baisse du volume de pétrole brut exporté, sa part dans les recettes d'exportations a augmenté à 45,3% grâce à l'envolée des prix. Les exportations ont baissé en valeur, surtout celles du coton et du café qui ont diminué respectivement de 45,3% et 21,3%. L'augmentation des importations de cette période est quant à elle, due à la hausse respective de près de 21% des produits de consommation des ménages et des demis produits consommés par les entreprises. Quant aux équipements industriels, leurs importations ont chuté de 37,8%.

L'Union européenne demeure le principal partenaire commercial du Cameroun. Sa position de premier client se consolide quand on note une inflexion de celle de fournisseur au premier semestre 2005. Elle a acheté 75,2% des exportations et fournit 40,6% des importations contre, respectivement 62,2% et 47,6% en 2004. L'Afrique de l'Ouest a conservé sa deuxième place grâce à la poursuite de l'intensification des échanges amorcée l'an passé.

Au niveau de la CEMAC, les échanges et en particulier les exportations, sont en baisse au premier semestre 2005. Les importations augmentent de 140,7% grâce aux achats d'huiles brutes de pétrole de Guinée Equatoriale et du Congo.

1.2.3 Compétitivité

L'évolution des indicateurs de compétitivité donne un éclairage sur les performances du commerce extérieur. Au niveau des variables, l'appréciation continue du franc CFA, la hausse des tarifs de l'électricité entre autres, font perdre la compétitivité à l'économie camerounaise. Par contre, la réduction du coût du téléphone, des délais de dédouanement au port, l'améliorent.

L'analyse du taux de change effectif réel montre qu'au cours des dernières années, les produits camerounais deviennent plus chers que ceux des partenaires commerciaux, ce qui traduit une perte globale de compétitivité de l'économie. Au niveau de la firme, une étude¹ établit que la proportion des entreprises compétitives a baissé régulièrement, passant de 45% en 2001 à 35% en 2004. Cette perte de compétitivité résulterait plus des contraintes internes qu'externes.

En effet, une étude comparative de la Banque Mondiale² conclut qu'il faut 37 jours pour créer une entreprise au Cameroun contre 2 en Australie, 14 en RCA ou 155 en République démocratique du Congo ; que le coût de création d'une entreprise représente 182,5% du revenu national brut par tête au Cameroun contre 0% au Danemark, 9,1% en Afrique du Sud ou 1268,4% en Sierra Leone ; que les garanties nécessaires à l'obtention d'un crédit restent, en comparaison du niveau de vie, assez élevées par rapport à un pays comme le Nigeria, voire par rapport à la quasi-totalité des pays d'Afrique subsaharienne.

¹ MINEFI/Direction des Affaires Economiques, Analyse de la compétitivité de l'industrie manufacturière, Rapport provisoire, septembre 2005.

² Doing Business in 2005, Sub-saharan Africa, regional profile

Une recherche active des solutions aux problèmes identifiés est en cours dans les départements ministériels concernés. On peut citer entre autres : la réduction des délais de création d'une entreprise à l'étude au Ministère chargé des petites et moyennes entreprises ; le Comité ad hoc mis en place par le Ministère de l'Economie et des Finances avec les principaux acteurs du système financier pour promouvoir le financement de l'économie.

1.2.4 Financement de l'économie

Au 30 juin 2005, la masse monétaire a progressé de 1,7% par rapport à la même date en 2004. Cette légère progression est surtout le fait de la hausse substantielle des avoirs extérieurs nets qui ont augmenté de 47% et atteint 386 milliards. Les agrégats du crédit ont diminué sous la pression de la morosité des activités économiques. Le crédit intérieur a ainsi baissé de 6% en s'établissant à 1158,3 milliards.

Le recul du crédit intérieur est la conséquence de la baisse conjuguée des créances nettes sur l'Etat de 32,1%, tirée par la réduction de la Position nette du gouvernement (P.N.G) de 32,2% et du crédit à l'économie de 3,2%. Toutefois, le crédit à moyen terme qui finance en partie l'investissement, a augmenté de 16,9% pendant que le niveau du crédit à long terme est resté quasi stable. En dépit du démarrage du marché des actions et des obligations du marché financier, les cotations qui sont toujours attendues, ne permettent pas encore au marché financier de jouer son rôle de source alternative de financement de l'économie.

1.2.5 Finances publiques

Au 30 juin 2005, les ressources budgétaires s'élèvent à 821,7 milliards, soit un taux de progression de 21,8% par rapport au premier semestre 2004. Elles correspondent à un taux de réalisation de 47,7% par rapport aux prévisions de 1721 milliards de la loi de finances 2005. Les ressources internes s'élèvent à 770,1 milliards, soit un taux d'exécution de 50,4% ; elles se composent de 179,1 milliards de recettes pétrolières et de 591 milliards de recettes non pétrolières dont les taux de réalisation sont respectivement de 53,1% et 49,7%. Dans les recettes non pétrolières : les impôts et taxes intérieurs se chiffrent à 364,5 milliards, soit un taux de réalisation de 51,3% ; les recettes douanières s'élèvent à 165,1 milliards soit un taux de réalisation de 44,3% ; les recettes non fiscales totalisent 65,5 milliards.

Au premier semestre 2005, les dépenses budgétaires effectives totales s'élèvent à 693,3 milliards contre 1721 milliards prévus dans la loi de finances, soit un taux d'exécution de 40,3%. Ce taux est en retrait par rapport au niveau observé en 2004. En détail, les taux respectifs des dépenses de fonctionnement, de transfert et chapitres communs, d'investissement et du service de la dette publique sont de 45,4%, 46,2%, 20,5% et 43,2%. La régulation budgétaire et l'assainissement du fichier solde expliquent la maîtrise de la dépense publique qui est estimée au 31 décembre 2005 à 1568,7 milliards, soit un taux de réalisation de 91,2%.

Les ressources budgétaires totales au 31 décembre 2005 sont estimées à 1665,2 milliards, soit un taux de réalisation de 96,8%, dont 1529,1 milliards pour les recettes internes et 136,1 milliards pour les ressources externes. Contrairement à la sous performance de l'exercice 2004, le taux de réalisation estimé des recettes internes au 31 décembre 2005 se situe à 100,2%. Cette performance s'explique par un taux de réalisation des recettes pétrolières estimé à 116,6% et par l'objectif du gouvernement d'accroître les recettes non pétrolières en 2005.

Tableau 3 : Economie camerounaise : tendances récentes et perspectives

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	7061	7583	7917	8378	8757	9400
PIB Pétrolier	514	535	486	542	618	753
PIB non Pétrolier	6548	7048	7431	7836,0	8140	8647
PIB réel Croissance annuelle (en%)	4,5	4,0	4,1	3,5	2,8	4,3
PIB Pétrolier	-4,0	-4,4	-4,5	-9,4	-9,0	6,0
PIB non Pétrolier	5,5	4,9	4,9	4,7	3,7	4,1
Répartition sectorielle						
Secteur Primaire	3,73	3,7	3,7	4,2	3,9	4,0
Secteur Secondaire	1,0	0,8	0,8	0,5	-0,8	3,9
<i>dont pétrole</i>	-4,0	-4,4	-4,5	-9,4	-9,0	6,0
Secteur Tertiaire	8,5	7,3	7,3	5,4	4,7	4,6
Prix						
Déflateur du PIB	2,3	3,4	0,3	2,3	1,7	3,1
Déflateur du PIB pétrolier	-23,8	9,0	-4,8	23,0	25,2	15,0
Déflateur du PIB non pétrolier	5,0	2,6	0,5	0,7	0,1	2,0
Prix à la consommation	2,8	2,8	0,6	0,3	1,5	1,8
Prix des exportations	0,7	-0,7	2,1	-1,9	1,6	11,0
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	-10,2	-2,7	-0,6	21,7	36,1	23,2
Prix des importations	10,6	3,7	-4,6	-3,4	4,0	7,8
Termes de l'échange	-9,9	-4,4	6,6	1,5	-2,3	3,2
Les composantes de la demande				En pourcentage du PIB		
Consommation	81,0	81,0	82,2	80,6	79,0	75,7
Privée	70,7	70,8	72,2	70,4	68,2	65,0
Publique	10,2	10,2	10,0	10,2	10,8	10,8
FBCF	20,3	19,8	18,1	18,3	19,8	20,9
Privée	18,1	17,5	15,8	15,9	16,9	17,4
Publique	2,2	2,3	2,3	2,4	2,9	3,5
Exportations B&S	21,9	19,9	20,2	19,7	20,2	21,9
Importations B&S	23,2	20,7	19,9	18,6	19,0	18,5
Finances publiques						
Recettes hors Dons	17,7	17,9	16,8	15,6	17,0	18,4
<i>pétrolières</i>	4,8	4,9	4,2	4,0	4,6	5,8
<i>non pétrolières</i>	12,9	13,0	12,6	11,6	12,4	12,5
Dépenses	16,9	16,0	15,5	13,8	15,0	16,2
<i>Courantes</i>	13,6	13,3	13,3	11,6	12,0	12,3
<i>en capital</i>	3,3	2,5	2,1	2,2	3,0	3,9
Solde global, base ordonnancements	1,3	2,2	1,8	1,9	2,8	3,3
Solde global, base caisse	-0,6	-2,9	1,4	-0,1	2,3	2,1
Secteur extérieur						
Balance commerciale	0,3	-0,3	0,9	1,8	1,7	2,4
Solde compte courant: Transfert publics	-5,3	-7,4	-4,2	-2,9	-2,4	0,4
Solde compte courant: Transfert publics	-6,8	-8,7	-4,6	-2,9	-2,5	-0,1
Solde global	-2,3	-2,8	-3,3	-0,7	-2,2	0,5
Situation Monétaire						
Masse monétaire	16,0	17,7	16,4	16,6	16,7	16,7
Crédit au Gouvernement	4,9	4,3	3,9	3,7	3,4	2,9
Crédit à l'économie	10,8	11,0	9,9	9,4	9,5	9,6
Dettes extérieures						
Encours	60,0	52,2	49,0	43,9	39,2	34,2
Service	4,2	5,2	5,6	4,5	3,7	2,9
Intérêts	1,4	1,9	1,9	1,4	1,1	0,8

Source : MINEFI/DAE

1.2.6 Réformes structurelles et institutionnelles

Parallèlement à l'exécution satisfaisante du programme de référence le Gouvernement a poursuivi : la mise en oeuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) adopté en avril 2003 ; la mise en oeuvre des mesures constituant les déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée. Ces mesures visent : la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des populations.

Des progrès ont été enregistrés au cours de l'année 2005 en ce qui concerne (i) la restructuration et la privatisation des entreprises publiques, (ii) la promotion de la transparence et l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires, et (iii) les réformes dans les secteurs des transports, des forêts et de la finance.

En matière de restructuration et de privatisation des entreprises publiques, de nouveaux plans d'action pour la privatisation de la CAMTEL et de la SNEC ont été adoptés. En outre, le gouvernement a recruté après appel d'offres des banques d'affaires qui vont le conseiller lors de la mise de ces deux entreprises sur le marché. Dans cette perspective, la préparation d'une stratégie de privatisation appropriée a commencé.

Pour la CDC, le schéma de privatisation des trois filières restantes (banane, hévéa et palmier à huile) a été adopté. La stratégie prévoit la privatisation de la filière banane au terme des contrats en cours. Les termes de référence et la liste restreinte pour le recrutement d'une banque d'affaires pour la mise en vente des plantations d'hévéa et de palmier à huile ont été finalisés. Les études complémentaires pour les questions sociales et environnementales ont été lancées.

A la CAMAIR, un administrateur provisoire nommé en février 2005, est chargé principalement de mettre en oeuvre la stratégie de scission/liquidation/privatisation adoptée en décembre 2004. Une stratégie détaillée de privatisation, un plan d'actions assorti de délai et un plan de réduction des coûts ont été adoptés après sélection d'un conseiller du gouvernement pour la .privatisation.

Le gouvernement a aussi entrepris de recruter un cabinet chargé, d'analyser l'organisation du secteur coton et les contraintes du marché international, et de procéder au diagnostic de la SODECOTON afin d'identifier les options de privatisation. Le plan d'action pour la privatisation de la SCDP a été approuvé. Des réflexions sur la réduction des charges d'exploitation de la SONARA ont été menées et des mesures devant permettre à cette entreprise d'améliorer sa situation financière ont été identifiées.

Dans le domaine des transports et plus spécifiquement dans le secteur portuaire, la libéralisation des activités a permis une réduction substantielle des coûts de passage des marchandises au port de Douala, ainsi que des délais imputables aux administrations. L'informatisation du Guichet Unique du Commerce Extérieure (GUCE) est en cours d'achèvement.

Dans le secteur forestier, les réformes adoptées dans le cadre du troisième Crédit d'ajustement structurel ont été mises en oeuvre de manière globalement satisfaisante. Quant aux discordances dans le suivi de la fiscalité, des concertations ont eu lieu entre les différents intervenants dans ce domaine en vue d'une harmonisation des données fiscales. Par ailleurs, suite à la réorganisation du gouvernement du 8 décembre 2004 avec la création du ministère de la Forêt et de la Faune, et de celui de l'Environnement et de la Protection de la Nature, le Premier Ministre a signé des directives portant exécution du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) dans le but d'éviter tout chevauchement entre ces deux départements ministériels.

En ce qui concerne les marchés publics, les actions suivantes ont été menées au cours de l'année 2005 : le recrutement d'un auditeur indépendant, en vue de la réalisation de l'audit des marchés de l'exercice 2004, l'élaboration de la circulaire portant sur le Code des marchés publics et l'élaboration du Cahier des Clauses Administratives Générales.

S'agissant du Programme National de Gouvernance, un protocole d'accord a été signé avec le PNUD, en vue de l'actualiser et de mieux canaliser l'appui de la communauté internationale. La mise en oeuvre du plan d'actions prioritaires pour la réforme du système judiciaire approuvée se poursuit. Le Code de Procédure Pénale a été adopté et un plan d'action pour sa vulgarisation est en cours d'élaboration. Le recrutement des magistrats à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême est en cours. Le processus d'archivage des pièces comptables est terminé pour les ministères des Travaux publics, de la Santé publique, de l'Education de base et de l'Economie et des Finances. Le Secrétariat Général du Conseil constitutionnel a été créé et organisé.

Le gouvernement poursuit ses efforts d'assainissement des institutions financières publiques Dans ce cadre : un administrateur provisoire a été nommé à la CAMPOST, un compte séquestre a été ouvert à la BEAC pour sécuriser les dépôts des épargnants, l'audit des comptes des épargnants a été réalisé et a permis de déterminer le niveau réel de leurs dépôts. Un plan social est en cours de finalisation.

La Douala Stock Exchange (DSX) a effectivement démarré ses activités avec la mise sur le marché de deux types de valeurs mobilières : les effets publics négociables (2,2 milliards) et les émissions obligataires (16 milliards). L'assainissement des établissements de micro finance est achevé ; ceux agréés font actuellement l'objet d'un suivi financier et comptable par la COBAC. L'Agence Nationale d'Investigation financière (ANIF) a été mise en place pour lutter contre le blanchiment des capitaux et prévenir le financement du terrorisme.

Dans le domaine des finances publiques, les réformes visent la mobilisation des ressources non pétrolières supplémentaires et la maîtrise des dépenses publiques à travers la transparence des opérations budgétaires et le renforcement de la gestion. Les actions menées en 2005 ont porté notamment sur : l'accélération et l'amélioration de la production d'une information de qualité sur l'exécution du budget ; la fermeture de la plupart des comptes de l'Etat dans les banques commerciales et le transfert de leurs soldes au compte du Trésor à la BEAC et la limitation des dépenses non ordonnancées aux interventions directes et aux paiements des frais de justice.

Concernant particulièrement les politiques fiscale et douanière, le gouvernement a poursuivi la mise en oeuvre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et a amélioré le fonctionnement de la Division des Grandes Entreprises (DGE). Les autres actions ont porté sur (i) une meilleure organisation des contrôles fiscaux garantissant l'amélioration de leurs aspects exhaustif et sincère (ii), l'amélioration de la fiscalité forestière pour combattre l'évasion fiscale (iii) l'élimination des exonérations discrétionnaires et le lancement des travaux de passage du système de gestion des données douanières PAGODE au système automatisé SYNODIA.

1.3 Cadrage macroéconomique et budgétaire pour l'exercice 2006

Suivant leur mode de mobilisation et de prévision, les ressources budgétaires sont classifiées en trois catégories : les recettes pétrolières ; les recettes non pétrolières ; les financements.

Les recettes pétrolières comprennent : la redevance versée par la SNH et l'impôt sur les sociétés pétrolières. La redevance versée par la SNH est fonction de la production et du cours mondial du pétrole, tous projetés en hausse en 2006. L'impôt sur les sociétés pétrolières en 2006 est assis sur leur bénéfice de l'exercice 2005 qui a tiré avantage des cours élevés du pétrole. Aussi, les recettes pétrolières pour l'exercice 2006 sont projetées en augmentation de 31%, à 515 milliards contre une réalisation estimée à 394 milliards en 2005.

Les recettes non pétrolières sont obtenues en augmentant leur réalisation estimée de 2005 du taux de croissance nominale du PIB non pétrolier, plus le rendement attendu des mesures fiscales ou douanières nouvelles. Le PIB non pétrolier en 2006 est projeté en hausse de 6,1% en valeur nominale (et de 4,1% en valeur réelle). Sur la base d'une estimation en 2005 de 1135,1

milliards, les recettes non pétrolières pour l'exercice 2006 ont été projetées à 1211,1 milliards dont 8,9 milliards au titre du rendement attendu des mesures nouvelles.

Il convient de relever que l'évolution de certaines recettes n'est pas liée au PIB non pétrolier. C'est le cas du droit de transit du pétrole tchadien qui est contractuellement fixé à 43 cents par baril. Par ailleurs, les mesures nouvelles sont d'un rendement relativement modeste car, elles sont surtout dictées par le souci d'assumer le leadership naturel du Cameroun dans la sous région en se conformant aux textes communautaires de la CEMAC.

Le financement couvre tous les flux de paiements, en provenance ou à destination du Trésor, qui ont pour effet de faire naître ou d'éteindre des obligations de remboursement (emprunts, amortissement, variation des encaisses, des dépôts, ou des titres). La présentation budgétaire regroupe ces ressources dans la rubrique autres recettes, ou en dépenses dans le service de la dette.

Les autres recettes sont en baisse. Celle-ci traduit des choix essentiels de politique économique. Ainsi, le gouvernement entend éviter l'éviction des emprunts privés par les emprunts publics. Il renonce donc à tout recours au financement bancaire en 2006, mieux il réduira son endettement. De même, il entend améliorer le décaissement des financements sur ressources extérieures, conformément aux directives du Chef de l'Etat dans la circulaire sur la préparation du budget.

En dépenses, la projection des dépenses courantes (personnel, biens et services, transferts et subventions) vise à permettre à l'Etat de faire réellement face aux charges récurrentes au lieu d'accumuler des arriérés et des impayés. Le projet de loi de finances propose donc de faire passer les dépenses récurrentes de 829 milliards estimés en 2005 à 1022 milliards en 2006, soit une augmentation de 23%.

S'agissant des dépenses en capital, elles sont proposées à 438 milliards en 2006 contre 263 milliards de réalisation projetées en 2005, en hausse de 66,5%. Cette forte hausse augmentation traduit la volonté de renverser la décélération observée ces dernières années et de relancer vigoureusement la croissance. A cet égard, l'extension et l'exploitation de la fibre optique déjà installée le long du pipeline, et la réalisation du plan énergétique, apparaissent comme des projets structurants pour la croissance des prochaines années.

Enfin, le service de la dette publique passerait de 476,7 milliards en 2005 à 401 milliards en 2006. A condition d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE au premier semestre, le service de la dette extérieure diminuera de 195,6 milliards en 2005 à 82 milliards en 2006. Dans le même temps, le gouvernement accentue l'effort de remboursement de la dette intérieure (319 milliards en 2006 contre 281,1 milliards en 2005) dont les arriérés intérieurs (100 milliards en 2006 contre 101 milliards en 2005). Par ailleurs, compte tenu de la projection prudente des cours du pétrole, le très probable surplus de recettes pétrolières sera consacré au service de la dette intérieure.

Au total, le projet de budget 2006 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1861 milliards, en hausse de 8,1% par rapport à l'exercice précédent. En terme de pouvoir d'achat des administrations, la hausse devra être plus importante compte tenu de ce que la régularisation des délais de paiements par le Trésor public appelle un rapprochement des prix de la mercuriale avec ceux du marché. Par ailleurs, ces ressources seront davantage consacrées à la satisfaction des besoins internes, étant donné la réduction du service de la dette extérieure.

D'une manière générale, l'architecture budgétaire qui vient d'être présentée ne tient pas si le point d'achèvement n'est pas atteint à la date prévue. D'autres risques peuvent aussi avoir des répercussions majeures comme le report des grands travaux relatives à l'exploitation du nickel et du cobalt, ou ceux du chemin critique du plan énergétique. L'atteinte du point d'achèvement

est un défi à relever par le Cameroun, tandis que les travaux pour l'exploitation du nickel et du cobalt sont programmés par une firme multinationale.

Tableau 4 : Résumé des projections budgétaires 2006(en milliards de francs CFA)

RUBRIQUES	2005		2006
	L.F.	estimations	L.F.
A- RECETTES TOTALES (I+II)	1721,0	1665,2	1861,0
I- RECETTES INTERNES	1526,5	1529,1	1726,0
1- Recettes pétrolières	338,0	394,0	515,0
2- Recettes non pétrolières	1188,5	1135,1	1211,0
dont: - Impôts et taxes	710,5	671,2	722,0
- Recettes douanières	372,5	342,2	368,0
- Recettes non fiscales	105,5	119,7	121,0
- Effets à l'encaissement	0,0	2,0	0,0
II- AUTRES RECETTES	194,5	136,1	135,0
-Prêts projets	97,5	59,0	110,0
-P.A.S	12,0	4,1	12,0
-Dons	85,0	73,0	13,0
B- DEPENSES TOTALES (I+II+III)	1721,0	1568,7	1861,0
I- DEPENSES COURANTES	875,1	829,0	1022,0
1- Dépenses de personnel	475,0	425,0	446,0
2- Achats sur biens et services	270,0	268,0	392,0
dont : dépenses PPTE	8,0	12,0	12,0
3- Transferts et subventions	130,1	136,0	184,0
dont: - Pensions	70,0	77,0	84,0
II- DEPENSES EN CAPITAL	353,5	263,0	438,0
* Dépenses sur FINEX	97,5	59,0	110,0
* Dépenses sur ressources internes	195,0	156,0	238,0
dont : dépenses PPTE	65,0	63,0	90,0

* Dépenses de restructurations	61,0	48,0	90,0
III- DETTE PUBLIQUE	492,4	476,7	401,0
* Dette extérieure	199,8	195,6	82,0
* Dette intérieure	292,6	281,1	319,0
dont : - Intérêts	21,6	21,1	26,0
- Principal	112,0	108,0	115,0
- Remboursement Crédits TVA	57,0	51,0	58,0
- Arriérés intérieurs (Trésor)	102,0	101,0	100,0
-Amortissement dette bancaire			20,0

Source : MINEFI/DAE Loi de finances (L.F.)

CHAPITRE 2: PRODUCTION

2.1 Secteur primaire

Au cours de l'année 2004, la valeur ajoutée du secteur primaire a représenté environ 20% du PIB. Elle a enregistré un taux de croissance estimé à 4,2% par rapport à 2003, soit une contribution de 0,9 point à la croissance réelle du PIB. La croissance du secteur primaire est notamment alimentée par la sylviculture et l'exploitation forestière ainsi que l'agriculture des produits vivriers. L'agriculture industrielle et d'exportation a par contre enregistré une décroissance de sa valeur ajoutée.

Dans le cadre de la stratégie intégrée du développement du secteur rural, des mesures prioritaires ont été définies en vue de l'augmentation de la production et de l'amélioration des revenus et du niveau de vie des populations. Ces mesures, qui sont mises en œuvre à travers des programmes et des projets spécifiques, visent notamment à : (i) améliorer l'accès des populations rurales aux techniques culturales modernes et à haut rendement ; (ii) promouvoir le développement communautaire ; (iii) promouvoir et appuyer le développement coopératif, notamment les organisations professionnelles et interprofessionnelles, les coopératives et les groupes d'initiative commune ; (iv) renforcer l'appui au développement et à l'organisation des filières porteuses et (v) élaborer et mettre en œuvre un plan directeur de l'hydraulique rurale (villageoise, agricole et pastorale).

2.1.1 Sous- secteur agricole

Agriculture d'exportation

Cacao

En 2004, la production de cacao est estimée à 158 826 tonnes, en augmentation de 12% par rapport à l'année 2003. Sur le marché international, les cours ont continué de baisser, mais dans une ampleur moindre qu'en 2003, pour se situer en moyenne annuelle à 816 francs le kilogramme. En dépit des problèmes socio-politiques en Côte d'Ivoire, les cours du cacao ont subi les contre-coups d'une offre mondiale abondante, face à une demande atone. Les exportations ont progressé de 24,5% pour s'établir à 158 027 tonnes. Il est attendu une production de l'ordre de 170 000 tonnes à la fin de l'année 2005.

Cafés (arabica et robusta)

En 2004, la production de cafés a atteint 56 265 tonnes, dont 6 401 tonnes pour la variété arabica et 49 864 tonnes pour le café robusta. Par rapport à la récolte 2003, la production d'arabica a enregistré une hausse de 21,2 % tandis que celle de robusta a reculé de 35%. Les cours mondiaux de l'arabica se sont établis en moyenne à 854 francs le kilogramme, en hausse de 17% par rapport à 2003. Ceux de la variété robusta ont par contre replié de 8%, se situant à 445,4 francs le kilogramme. Les exportations de café arabica se sont élevées à 5 064 tonnes et celles de la variété robusta à 45 624 tonnes, soit des baisses respectives de 7,7% et 4,6% par rapport à 2003. Les estimations de récolte 2005 tablent sur une baisse de l'ordre de 8% de la production du café robusta et une augmentation d'environ 4% de celle de la variété arabica. Sur le marché international, l'on s'attend au terme de l'année 2005 à un relèvement des cours des cafés, notamment de ceux de l'arabica.

Caoutchouc naturel

En 2004, la production de caoutchouc naturel s'est élevée à 53 031 tonnes, en baisse de 9,6% par rapport à l'année 2003. Les exportations ont replié de 4,2% par rapport à celles réalisées en 2003. En dépit de l'augmentation de la production mondiale, les cours mondiaux se sont redressés de l'ordre de 18%, à la faveur d'une forte demande chinoise et des niveaux élevés

des cours du pétrole³. En 2005, la production nationale de caoutchouc naturel devrait se situer aux environs de 61 000 tonnes, soit une progression de 4% par rapport à 2004.

Coton fibre

La production de coton fibre a progressé de 1,2 % en 2004 par rapport à 2003, pour se situer à 96 293 tonnes, entraînant une hausse de 1,8% des exportations. Les cours mondiaux du coton, qui s'étaient relevés en 2003, ont à nouveau reculé de 12,7%. Cette évolution résulte d'une offre mondiale exceptionnellement abondante, de la baisse des importations de la Chine, de la dépréciation du dollar US et des subventions accordées par les pays occidentaux à leurs producteurs. A la fin de l'année 2005, la production atteindrait 120 000 tonnes, soit une hausse de l'ordre de 26% par rapport à 2004. Cette performance s'explique notamment par l'accroissement de la production de coton graine grâce à l'utilisation de nouvelles techniques culturales et par le renforcement des soutiens aux planteurs. Il convient de noter que depuis quelques années, la SODECOTON a mis en place un fonds de réserve qui permet d'apporter aux planteurs des appuis financiers multiformes et de leur garantir des prix fixes.

Banane d'exportation

En 2004, la production de banane s'est élevée à 278 047 tonnes, en baisse de 11,4% par rapport à 2003. Les exportations ont régressé dans la même proportion pour s'établir à 277 947 tonnes. En baisse en 2003, les cours mondiaux se sont redressés de 21,8%, en raison de nouveaux débouchés offerts par l'élargissement de l'Europe. Toutefois, le marché européen est resté morose au cours des six premiers mois de l'année 2005. Face à l'incertitude qui continue de planer sur la décision finale de l'OMC quant au différend qui oppose les producteurs de banane de l'Amérique latine à l'Union européenne, la production de banane pourrait, au terme de l'année 2005, tout au plus se stabiliser à son niveau de l'année 2004.

Huile de palme

La production industrielle de l'huile de palme a atteint 101 231 tonnes en 2004, soit une hausse de 25,7% par rapport à celle de 2003. Les opérateurs de cette filière tablent en 2005 sur un accroissement de 2,4% de la production industrielle de l'huile de palme par rapport à 2004. Le niveau de production qui se situerait alors à un peu plus de 103 000 tonnes, est jugé suffisant pour couvrir la demande des transformateurs locaux. Cependant, avec l'envahissement du marché par les huiles raffinées importées, les producteurs de l'huile de palme prévoient des difficultés d'écoulement. En effet, face à ces produits dont les prix défient toute concurrence, les raffineurs locaux connaissent des problèmes de mévente qui se répercutent sur leur demande en huile de palme brute.

La production dans le secteur traditionnel serait de l'ordre de 172 000 tonnes en 2004, en hausse de 6% par rapport au niveau de 2003. A moyen terme, il est attendu une progression significative de cette production car, le Programme de Développement des Palmeraies villageoises envisage d'appuyer la création de près de 8 000 hectares de plantations par de petits producteurs, et la mise en place de quatre unités pilotes d'extraction d'huile de palme.

³ Le caoutchouc naturel étant un substitut du caoutchouc synthétique à base de pétrole

Tableau 5 : Evolution des cultures de rente et des produits industriels d'origine agricole

Produits	2000	2001	2002	2003	2004
CACAO					
<i>Production (Tonnes)</i>	122 602,0	129 161,0	138 202,0	141 809,0	158 826,0
<i>Exportation (Tonnes)</i>	77 952,0	109 796,0	129 210,0	126 805,0	158 037,0
<i>Cours mondiaux (en FCFA/kg)</i>	613,5	845,9	1 324,9	870,9	816,1
CAFE ARABICA					
<i>Production (Tonnes)</i>	8 500,0	7 824,0	6 580,0	5 281,0	6 401,0
<i>Exportation (Tonnes)</i>	10 351,0	9 298,0	6 614,0	5 485,0	5 064,0
<i>Cours mondiaux (en FCFA/kg)</i>	1 262,4	860,9	752,1	730,0	854,0
CAFE ROBUSTA					
<i>Production (Tonnes)</i>	77 746,0	72070,0	61 548,0	76 713,0	49 864,0
<i>Exportation (Tonnes)</i>	78 523,0	61357,0	41 350,0	47 838,0	45 624,0
<i>Cours mondiaux (en FCFA/kg)</i>	543,5	485,3	485,3	484,0	445,4
CAOUTCHOUC					
<i>Production (Tonnes)</i>	58 121,0	54 260,0	57 233,0	586 34,0	53 031,0
<i>Exportation (Tonnes)</i>	30 886,0	34 538,0	37 717,0	411 94,0	39 457,0
<i>Cours mondiaux (en FCFA/kg)</i>	545,2	498,1	529,6	509,6	603,2
COTON GRAINE					
<i>Production (Tonnes)</i>	196 239,0	204 000,0	246 070,0	233 338,0	306 000,0
COTON FIBRE					
<i>Production (Tonnes)</i>	85 000,0	96 819,0	102 704,0	95 188,0	96 293,0
<i>Exportation (Tonnes)</i>	73 064,0	89 490,0	100 423,0	92 185,0	93 821,0
<i>Cours mondiaux (en FCFA/kg)</i>	906,6	781,2	676,0	836,9	730,4
BANANE D'EXPORTATION					
<i>Production (Tonnes)</i>	262 241,0	253 783,0	284 637,0	313 822,0	278 047,0
<i>Exportations (Tonnes)</i>	238 172,0	254 102,0	238 412,0	313 723,0	277 947,0
<i>Cours mondiaux (en FCFA/kg)</i>	448,1	544,9	484,9	416,3	505,9
HUILE DE PALME (Tonnes)					
<i>Production moderne</i>	125 000,0	86 768,0	84 419,0	80526,0	101 231,0
<i>Production traditionnelle</i>	136 277	144 454,0	153 121,0	162 308,0	172 047,0

Sources : MINADER, MINEFI (DAE)

Agriculture vivrière**Filière des céréales** (maïs, riz paddy, mil/sorgho)

En 2004, la production de mil-sorgho a augmenté de 5,9%, en dépit de la sécheresse qui a sévi dans la province de l'Extrême-Nord. Sur les marchés, la baisse des prix amorcée en 2003 s'est poursuivie.

La production de maïs a également progressé, passant de 912 281 tonnes à 966 106 tonnes. Cette évolution s'est accompagnée d'une baisse de 70% des importations du maïs, qui se sont élevées 1 587 tonnes, et d'un fléchissement de 6,9% des prix dans les grands centres de consommation. Cependant, l'on observe une surchauffe sur le marché depuis le début de

l'année 2005. En effet, le maïs constitue la principale matière première de l'élevage de volailles que la restriction des importations des poulets congelés vise à relancer. La remontée des prix du maïs, jointe aux importations qui ont pratiquement quadruplé au premier semestre 2005, semble traduire le fait que la production actuelle, bien qu'en hausse, serait insuffisante pour satisfaire la demande domestique.

La production de riz paddy s'est établie à 49 958 tonnes en 2004 contre 47 115 tonnes en 2003. Sur les marchés, le prix du kilogramme de riz paddy a augmenté de 17,7%. La faible production s'explique par le vieillissement des planteurs et la diminution des surfaces cultivées, notamment dans les zones de production de SEMRY. Face à cette situation, les importations de riz, qui avaient baissé en 2003, ont à nouveau progressé pour se situer à plus de 300 000 tonnes. En 2005, ces importations atteindraient les 400 000 tonnes ; au premier semestre, elles se sont élevées à 200 650 tonnes, soit une augmentation de 47,3% par rapport à la période correspondante de l'année 2004.

Face à la faiblesse de l'offre locale de riz, il est mis en œuvre depuis 2003 et sur financement PPTE, le projet de relance de la riziculture dans la Vallée du Logone. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme général de réhabilitation de la filière riz et vise l'augmentation de la production dans la zone SEMRY à travers la remise en état des périmètres et le renouvellement des équipements, le transfert de la gestion de ces périmètres aux organisations de producteurs et la restructuration de la SEMRY.

Filière des racines et tubercules (manioc, macabo/taro, igname, pomme de terre et patate douce)

Depuis le lancement du projet national racines-tubercules au début de l'année 2004, la production de cette filière connaît une amélioration sensible grâce à l'adoption de nouvelles méthodes culturales, l'introduction de variétés plus résistantes et à haut rendement, et l'extension des surfaces cultivées. La production de la filière a ainsi augmenté globalement de 2,2 % ; le manioc et la pomme de terre en sont les principaux produits porteurs. En dehors de la patate douce dont le prix a augmenté, les prix de toutes les autres spéculations ont baissé ou se sont stabilisés à leur niveau de 2003.

Filières Banane (plantain, banane douce)

Les surfaces cultivées et la production de la banane plantain et de la banane douce ont augmenté grâce au programme de relance de cette filière financé sur fonds PPTE, qui permet de multiplier les rejets et de les mettre à la disposition des paysans. A ce jour, 668 816 plants correspondant à 506 hectares de plantations ont été distribués. Face à la forte demande nationale et sous-régionale de ces produits, les prix sur le marché ont évolué à la hausse entre 2003 et 2004, soit de 11,5% pour la banane plantain et de 9,7% pour la banane douce.

Tableau 6 : Production des principales cultures vivrières (en tonnes)

Produits (tonnes)	2001	2002	2003	2004 estimations
Maïs	813 461	861 456	912 281	966 106
Riz paddy	42 065	44 546	47 175	49 958
Mil/sorgho	511 780	541 975	573 951	607 814
Manioc	1 960 503	2 003 634	2 047 714	2 092 763
Macabo/taro	1 056 294	1 079 533	1 103 282	1 127 555
Igname	268 387	274 292	280 326	286 494
Pomme de terre	133 407	136 342	139 341	142 407
Patate douce	178 059	181 976	185 980	190 071
Plantain	1 199 820	1 237 014	1 275 362	1 314 898
Banane douce	645 746	692 886	743 466	797 739
Oignon	68 655	70 303	71 990	73 718
Tomate	380 039	389 160	398 500	408 064
Haricot	180 793	186 940	193 296	199 868
Arachide	203 587	210 712	218 087	225 720
Ananas	44 186	45 555	46 968	48 424

Source : MINADER

2.1.2 Elevage et pêche

Selon le rapport d'évaluation du Programme national de vulgarisation et de recherche agricole (PNVRA) de 2004, 62 481 ménages se consacraient à l'élevage bovin, 176 850 à l'élevage ovin/caprin, 51 130 à l'élevage porcin, 198 614 à l'élevage des volailles et environ 29 000 aux activités de pêche et de la pisciculture. Pour augmenter la production animale et halieutique, plusieurs projets ont été mis en place dans le sous-secteur. Il s'agit notamment du :

- **programme spécial de sécurité alimentaire** financé par la FAO, qui vise la promotion de l'élevage du petit bétail, de la pisciculture et des micro transformations dans les provinces de l'Extrême-Nord, du Centre, de l'Ouest et du Nord-Ouest, par l'appui aux groupements d'éleveurs, de pisciculteurs et de transformateurs. La phase pilote qui s'est achevée en 2005, a permis d'appuyer 100 micro-projets. La recherche de financement en vue de la poursuite du projet et de son extension à d'autres provinces est en cours ;
- « **small holder dairy development project** » initié sur financement PPTE (2005) dans les provinces du Nord-Ouest et de l'Adamaoua en vue d'améliorer les pâturages, le potentiel génétique des animaux à travers l'ensemencement artificiel et l'appui à la micro-transformation (yaourt, fromage, beurre) et de la commercialisation du lait ;
- **projet de réduction des pertes après capture** financé sur fonds PPTE, qui permet la mise en place dans les centres de pêche artisanale, des structures de conservation des captures. Un projet pilote localisé à Mbakaou vise la création des unités de fabrication de glace et l'amélioration des systèmes de fumage à travers l'encadrement des associations féminines ;
- **projet de construction d'un port de pêche artisanale à Kribi** appuyé par la coopération japonaise qui vise l'amélioration des conditions de travail et de capture des pêcheries. La phase d'exécution du projet a été lancée au cours de l'année 2005.

Elle comprend la construction d'un quai de pêche, d'un grand hall de lavage et de calibrage des captures, de magasins de stockage pour moteurs hors bord et d'une unité de fabrication de glace. La formation des acteurs appelés à prendre en main la gestion des structures mises en place constitue un important volet. La bonne exécution de ce projet ouvrirait la porte à d'autres projets du genre notamment à Youpwé (Douala), à Limbé et Idenau.

En outre, au cours de l'année 2005, des concertations ont été organisées avec les acteurs de la filière dans le but de rationaliser les circuits de commercialisation du bœuf, et réduire le prix de la viande dans les grands centres de consommation. Par ailleurs, en vue de relancer la production avicole nationale, des mesures temporaires ont été prises au début de l'année 2005 pour limiter les importations de poulets congelés. Ces mesures ont permis aux exploitants du secteur moderne de remettre leurs installations à niveau et de réaliser de nouveaux investissements. Leur évaluation au terme du premier semestre 2005 révèle une baisse de l'ordre de 63% des importations de viandes et abats comestibles (constituées en grande partie de poulets congelés) par rapport au premier semestre 2004.

2.1.3 Environnement et sylviculture

La croissance de la production de 15,8% en 2004 dans la sylviculture connaît une forte décélération en 2005. Les données du commerce extérieur indiquent une baisse de 1%. Cependant, les quinze nouvelles Unités Forestières d'Aménagement (UFA) que le Ministère en charge des forêts a attribué au second semestre 2005 et la reprise des exportations de l'Ayous devraient contribuer à améliorer la production de 2,1% au terme de 2005.

L'objectif du gouvernement dans ce sous-secteur est d'assurer la conservation de la biodiversité et la pérennité du patrimoine forestier. Ainsi, dans le domaine des forêts et de la faune, les réalisations en 2005 sont les suivantes :

- la tenue de la commission interministérielle d'attribution des ventes de coupes et des UFA ainsi que celle d'attribution des permis spéciaux d'exploitation dans un système compétitif et transparent et en présence d'observateurs indépendants ;
- l'inventaire national de reconnaissance de ressources forestières ;
- le bouclage du classement de 45 UFA et des forêts communales en avis au public ;
- l'approbation des plans d'aménagement des UFA, des réserves forestières et des forêts communales ;
- l'entretien des plantations forestières, le reboisement et l'aménagement des réserves non concédées ;
- le lancement de l'étude sur la vérification des inventaires d'exploitation ;
- l'encadrement des opérateurs économiques en vue de la récupération des résidus d'exploitation forestière ;
- la finalisation des procédures de création de certaines aires protégées ;
- la poursuite des études de suivi et des inventaires sur les espèces clés dans les aires protégées et dans les zones d'importance écologique ;
- la poursuite de la création des zones de chasse à gestion communautaires (10 sont déjà créées, l'objectif est d'atteindre 16 à la fin de l'année).

Dans le domaine de l'environnement et de la protection de la nature, les actions du gouvernement ont porté sur :

- la sécurisation des lacs à risques ;
- le renforcement du réseau d'échanges d'informations chimiques ;
- La réalisation des inspections environnementales ;

- le démarrage des inventaires sur les polluants organiques persistants ;
- le suivi des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux ;
- la publication du document national de la lutte contre la désertification ;
- la publication du décret fixant les modalités de réalisation d'études d'impact environnemental et l'arrêté fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une étude d'impact environnemental.

2.2 Secteur secondaire

2.2.1 Industries manufacturières

En 2004, la production des industries manufacturières a connu une augmentation de 2,9% par rapport à l'exercice 2003. Cet accroissement a été impulsé par les branches industries chimiques et pétrolières (20%), bois, papier et imprimerie (8,3%), distribution d'électricité, eau et gaz (6,6%), biens intermédiaires et constructions (4,2%). Il convient cependant de relever que l'évolution ainsi enregistrée a été ralentie par les branches textile, caoutchouc et plastique, ainsi que l'agroalimentaire qui ont régressé respectivement de 2,3% et 3%.

En dépit de la contre performance persistante de la branche agroalimentaire au cours des six premiers mois de l'année 2005 (-12,6%), l'indice de la production industrielle demeure en hausse en glissement annuel de 2,4%. Cette évolution positive résulte de la bonne tenue de la production dans les branches suivantes : industries chimiques et pétrolières (18,2%), textile, caoutchouc et plastique (12,8%), industrie métallurgique de base (11,5%), bois, papier et imprimerie (8,7%), biens intermédiaires et constructions (5%), production et distribution d'électricité eau et gaz (3,4%).

L'embellie observée dans la production de la branche industrie métallurgique de base est tributaire de l'évolution positive de la production d'aluminium suite à une amélioration de la fourniture d'énergie électrique. Malgré la hausse des prix constatée sur le marché, la production du ciment, reste quasi stable. Elle est soutenue par la demande intérieure et un regain des parts de marché équato-guinéen et centrafricain depuis le premier trimestre 2005.

La morosité de la branche agroalimentaire au cours du premier semestre 2005 résulte de la baisse d'activités dans les secteurs de la boisson (-14,5%) et des transformations des produits d'origine agricole (-19,5%), notamment les chocolateries, les confiseries et le sucre. La baisse de la production des boissons résulte de celle de la demande suite à la double augmentation des prix de 2004 et du premier trimestre 2005. Celle des produits de la chocolaterie et du sucre est le fait de la forte concurrence des produits importés.

La situation globalement favorable de l'activité économique depuis 2004 est essentiellement le fait de la maîtrise de la fourniture en énergie électrique. En effet, l'électricité, un des principaux facteurs de production dans les industries manufacturières, bénéficie depuis le mois d'août 2004 d'une bonne hydrologie et de la contribution des nouvelles centrales thermiques de Limbé et de Logbaba (Douala), dont l'exploitation est entrée dans sa pleine capacité au cours du mois de janvier 2005.

Les prévisions indiquent que ces tendances devraient se maintenir au terme de l'année 2005. En effet, la production d'aluminium devrait augmenter de 13% alors que celle du textile et des boissons pourraient baisser respectivement de 13 % et 7%.

Tableau 7 : Indice de la production industrielle

Branches d'activité	Pondération	2003	2004	1 ^{er} sem.		Variations	
				2004	2005		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(2)/(1)	(4)/(3)
Travail de grain et production de farine	96	97,4	95,3	89,3	77,8	-2,1	-14,8
Transformation des produits d'origine agricole	1 761	135,3	135,6	175,3	146,7	0,2	-19,5
Boulangerie et pâtisserie	31	310,8	326,3	313,5	326,6	5,0	4,0
Autres produits alimentaires	123	169,4	169,4	172,8	283,3	0,0	39,0
Fabrication de boissons	1 313	161,5	152,6	148,8	129,9	-5,5	-14,5
Fabrication de cigarettes et tabacs	356	75,2	76,1	72,6	67,7	1,2	-7,2
Agro alimentaire	3 681	140,3	137,5	155	137,3	-2,0	-12,6
Industries de textiles et confection	947	114,5	125,6	163,7	194	9,7	15,6
Industries de caoutchouc et fabrication d'article en plastique	730	122,0	107,1	99,3	113,3	-12,2	12,4
Autres industries manufacturières	103	167,4	122,8	124	90,2	-26,6	-37,5
Textile, caoutchouc et plastique	1 781	120,6	117,8	135	154,9	-2,3	12,8
Industrie du bois sauf fabrication des meubles	1 032	107,7	119,9	105,5	117,4	11,3	10,1
Fabrication de papier, articles en papiers, imprimerie&	216	163,2	161,4	136,2	140,4	-1,1	3,0
Bois, papier et imprimerie	1 248	117,3	127,1	111	121,4	8,3	8,7
Industries chimiques et fabrication de produits chimiques	550	211,9	263,7	242,2	296,4	24,4	18,3
Fabrication des produits pétroliers	269	134,6	142,0	140,8	171,4	5,5	17,9
Industries chimiques et pétrolières	819	186,6	223,8	209	255,4	20,0	18,2
Fabrication de matériaux de construction	425	170,6	184,8	192,1	199,8	8,3	3,9
Industrie métallurgique de base	761	98,5	109,7	94,9	107,2	11,4	11,5
Fabrication d'appareils mécaniques et électriques	160	143,4	97,8	119,5	98,7	-31,8	-21,1
Construction de matériel de transport	12	76,8	62,3	67,4	67,1	-18,9	-0,4
Biens intermédiaires et construction	1 358	126,1	131,4	128	134,8	4,2	5,0
Production et distribution d'électricité, eau et gaz	1 113	135,0	143,9	138	142,9	6,6	3,4
Indice général	10 000	135,3	139,7	144,7	148,4	3,3	2,5
Industries manufacturières	8 887	135,3	139,2	146	149,1	2,9	2,4

Source : INS

2.2.2 Industries extractives

Mines et Recherches géologiques

Dans le secteur des mines et de la géologie, la promotion du potentiel minéral s'est poursuivie en 2005. C'est ainsi qu'ont été octroyés : trois permis d'exploitation des substances minérales (marbres, calcaires) aux sociétés CIMENCAM et ROCCAGLIA, deux permis de recherche pour la bauxite à la société HYDROMINE dans les régions de Mini-Martap et Ngaoundal, et une autorisation d'importation et de vente d'explosifs pour l'exploitation des carrières..

S'agissant de la prévention des catastrophes naturelles, la première phase du projet Gestion des risques naturels et protection civile dans sa composante réalisation d'une carte de zonage des risques du Mont Cameroun a été achevée.

En matière de promotion de l'artisanat minier, le projet Appui et organisation de l'artisanat minier camerounais (CAPAM) qui couvre 8 sites du programme d'exploitation de 28 sites miniers a bénéficié d'un financement de 4,5 milliards sur fonds PPTTE, pour une période de deux ans à compter de 2005. En 2005, le CAPAM a reçu une dotation de 500 millions. En partenariat avec les investisseurs sud-africains et danois, le CAPAM pourrait démarrer en fin d'année 2005 l'exploitation effective du gisement d'or de Bindiba à Garoua Boulai.

Dans le domaine de l'exploration pétrolière, des efforts en vue du relèvement du niveau de la production se sont poursuivis par l'attribution d'un permis de recherche pour les hydrocarbures liquides et gazeux à l'association Perenco-SNH, ainsi que la signature d'un contrat pour la recherche et l'exploration pétrolière sur le bloc Dissoni dans le bassin de Rio Del Rey, entre le Cameroun et le Consortium des sociétés pétrolières « Total Exploration & Production Cameroon » et « Pecten Cameroon Company ».

La baisse de la production de pétrole brut amorcée depuis 2001 devrait se poursuivre en 2005. La production pourrait ainsi passer de 32,7 millions de barils en 2004 à 30,1 millions de barils en 2005, soit une diminution de 8%. Les prévisions de l'année 2006 laissent cependant présager une hausse de la production de 6%, en raison de l'exploitation des puits marginaux.

Tableau 8 : Production de pétrole brut en millions de barils

Exercices	2000	2001	2002	2003	2004	2005(*)	2006(**)
Production	42,5	39,9	37,4	35,6	32,7	30,1	31,9
Variations en %	-	-6,1	-6,3	-4,8	-8,1	-8,0	6,0

Source: Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), (*)=Estimations SNH (**) =Prévisions SNH

Secteur des produits pétroliers avals

Les mises à la consommation des produits pétroliers devraient globalement évoluer à la baisse au cours de l'exercice 2005 par rapport à 2004. En effet, les six premiers mois de l'année 2005 indiquent une baisse des quantités de tous les produits à l'exception du super dont les mises à la consommation sont quasi stables. Cette baisse est à mettre en rapport avec la flambée des cours du pétrole brut qui sont passés au dessus de 60 \$ le baril au cours de cet exercice, engendrant une hausse des prix des principaux produits pétroliers. En glissement annuel, le super a enregistré au mois d'août 2005 une augmentation de 9,9%, le gasoil 15,1% et le pétrole lampant 18,8%.

Tableau 9 : Mises à la consommation des produits pétroliers (en tonnes)

Produits	2001	2002	2003	2004	Six prem. mois 2004	Six prem. mois 2005
Super	556 362	349 009	366655	383 688	188 724	189 720
Pétrole lampant	240 049	167 661	176751	161 662	79 145	70 509
Gas oil	648 830	467 055	461781	475 474	248 360	223 635
Jet A1	142 619	87 314	89853	80 939	41 682	37 586
Fuel oil	102 044	70 966	65567	66 458	30 181	29 709

Source: SCDP

Au pan commercial, trois nouvelles sociétés de distribution, d'exploitation et de soutage maritime ont été agréées au cours de l'année 2005. Dix stations service de quatre nouveaux marqueteurs ont également vu le jour à Douala et à Yaoundé, portant ainsi le nombre total de stations service à 393 pour un ensemble de 8 marqueteurs.

En matière de régulation du secteur et de contrôle des stocks de sécurité, les prix du gaz domestique ont été révisés à la hausse de 10% en août 2005 par rapport aux prix en vigueur depuis 2003. Cette augmentation permet de réduire le poids des subventions à la SONARA et de stimuler les importations pour atteindre les 1800 tonnes nécessaires par mois pour palier l'insuffisance de la production nationale. Par ailleurs, un centre d'enfûtage du gaz domestique vient d'être construit à Maroua pour desservir la partie septentrionale du pays.

2.2.3 Eau et Electricité

Suite à l'amélioration de l'outil de production et à la création de nouveaux forages et points d'eau par la SNEC en vue d'accroître le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain, la production d'eau devrait augmenter de 17,8% en 2005.

Tableau 10: Production d'eau potable en milliers de m³

Exercices	2001	2002	2003	2004	2005(*)
Production	93 360	89 998	90 464	92 964	109 471
Variations en %	1,1	-3,6	0,5	2,8	17,8

Source : SNEC ; * Estimations

En 2005, le programme d'actions prioritaires du secteur de l'eau a porté sur le lancement des consultations en vue de la réalisation des projets d'étude d'adductions d'eau potable et d'assainissement de 12 villes, ainsi que et la réhabilitation de l'ancienne station de pompage d'eau de la Mefou à Nkolbisson par la SNEC.

Les travaux d'adduction d'eau de Soa, Kaélé, Mokolo et Maroua débutés l'année dernière sont en cours d'achèvement. Par ailleurs, le document de projet « Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau » (PANGIRE), est en cours de validation.

Le Cameroun pourrait bénéficier dès 2005, des actions du programme *Water for African Cities* suite à la validation de son document en mai 2005. Ce projet porte sur la réalisation des études en vue de faciliter l'accès des populations à l'eau potable.

En ce qui concerne l'hydraulique rurale, 170 forages et 27 mini adductions d'eau potable ont été réalisés sur l'ensemble du territoire national en 2005. Le coût total de ces réalisations est de 1,793 milliard sur financement public.

Dans le secteur de l'électricité, en dépit des efforts d'investissement engagés par AES SONEL à l'effet d'améliorer le service public d'électricité, la production d'électricité en 2005 ne devrait augmenter que de 2,5% par rapport à 2004 alors que la consommation croîtrait de 6,4%. Cette situation se justifie par un ajustement des comportements des consommateurs suite à la dernière hausse des tarifs, et une amélioration des rendements de transport et de distribution de l'électricité à travers la réhabilitation du réseau, la maîtrise de la fraude par l'installation des nouveaux compteurs, et un meilleur suivi des consommateurs.

Tableau 11 : Production d'électricité en milliers de MWH

Exercices	2001	2002	2003	2004	2005 (*)
Production	3 364	3 411	3 684	3 919	4 017
Variations en %	-4,8	1,4	8,0	7,9	2,5

Source: AES SONEL ; (*)= Estimations

S'agissant des solutions durables au déficit énergétique, un comité interministériel de suivi du projet de construction de la centrale hydroélectrique de Memve'élé d'une puissance de 200

MW a été mis en place en juin 2005. Son objectif principal est la réalisation en BOT (Building, Operating and Transfert) du projet, sa mise en exploitation ainsi que le développement des réseaux associés. En ce qui concerne le barrage réservoir de Lom Pangar d'une capacité de 7 milliards de m³, le rapport de l'étude d'impact environnemental a été achevé. Les négociations en vue du démarrage de la construction de la centrale thermique à gaz de Kribi par la société AES SONEL se poursuivent.

Concomitamment aux efforts de AES SONEL, la SNI vient de mettre à disposition, en partenariat avec la Société américaine E&Co, un mécanisme de financement particulier, en l'occurrence le « *Cameroon Renewable Energy Fund* » (CREF) en faveur des PME/PMI désireuses d'investir dans le domaine des mini/micro centrales hydrauliques et biomasse, de puissance inférieure à 15 MW. Dans le même ordre d'idées, un opérateur privé va réaliser une centrale hydroélectrique dans la province de l'Est, d'une puissance de 6 MW en vue de remplacer la centrale thermique actuelle de Bertoua dont les installations sont obsolètes.

La relecture du contrat de concession à AES SONEL a débuté le 1^{er} septembre 2005. Elle vise l'évaluation de l'application des clauses du contrat au cours des quatre dernières années, en vue de l'ajustement des performances de l'entreprise à l'environnement international et à la recherche du bien être du consommateur.

En matière de branchements sociaux en 2005, le gouvernement a réalisé l'électrification de 85 localités sur fonds PPTTE au terme de la première phase d'un projet portant sur 101 localités pour un coût total de 3 milliards. Dans le cadre du programme d'électrification des zones frontalières, il a été engagé l'électrification de 93 unités administratives sur fonds d'aide des Royaumes d'Espagne et de Belgique.

Au terme de la mise en exploitation effective de la centrale à fuel lourd de Limbé, d'une puissance de 85 MW et de la centrale thermique de Logbaba d'une puissance de 13 MW, le Cameroun dispose en 2005 d'une puissance totale installée de 932 MW, dont 720 MW d'hydraulique et 212 MW de thermique.

2.2.4 Bâtiments et Travaux Publics

Dans le domaine des travaux publics, l'objectif global poursuivi est de développer et de maîtriser la gestion du réseau routier national. Les activités de l'exercice 2005 portent sur plusieurs volets.

Les études en cours concernent entre autres le plan directeur routier, la route Garoua Boulai-Ngaoundéré, la route Kumba-Mamfé, le contournement de la ville de Douala ainsi que le second pont sur le Wouri, la route Sangmelima-Djoum-frontière Congo, la construction de la route Yaoundé-Soa et le renforcement de certaines routes bitumées du pays.

Les travaux d'entretien routier et de protection du patrimoine routier national se poursuivent. L'entretien mécanisé et le cantonnage portent sur un linéaire total de 26 785 kilomètres de routes, pour un coût total de 30 milliards. Ils sont financés par le Fonds routier et sont exécutés par les PME camerounaises.

Pour ce qui est de la protection du patrimoine routier, les barrières de pluie ont été érigées sur les routes en terre entretenues et les contrôles de charges ont été optimisés dans les stations de pesage sur les routes bitumées.

Quant aux travaux d'investissement routier ils concernent entre autres:

- la construction de la route Ayos-Bonis dont le démarrage du tronçon Ayos Abong-Mbang a eu lieu en juillet 2005 ;
- l'achèvement de la construction du tronçon Ambam-Eking situé sur la route nationale n°2 et de deux ponts sur le Ntem ;

- la route Ngaoundéré-Toubo-ro-Moundou dont les travaux sont réalisés à 80%. Elle coûtera 52 milliards financés par l'Union Européenne ;
- la route Melong-Dschang dont les travaux lancés en 2004 se poursuivent ;
- la réhabilitation du pont sur le Wouri dont le coût des travaux, estimé à 13 milliards, est financé par l'Agence Française de Développement et le BIP;
- le lancement des travaux de construction du pont sur le Moungo qui s'est effondré en juillet 2004, avec la coopération belge;
- la réhabilitation de la route Yaoundé Ayo qui est effectuée à près de 65%.

Pour la maîtrise et le suivi de ce secteur, le Ministère des Travaux Publics a, au cours de l'exercice 2005 élaboré une stratégie sectorielle. Celle-ci comporte un plan d'action visant la protection annuelle d'au moins 60% du réseau routier bitumé et la construction de 6000 km de nouvelles routes d'ici 2015.

Les grands chantiers de bâtiments engagés par le passé se sont poursuivis au cours de l'exercice 2005. Ils concernent entre autres la construction :

- d'un palais des sports à Yaoundé sur financement de la République Populaire de Chine;
- d'un Centre Inter universitaire des Technologies de l'Information (CITI) sur financement du BIP et avec l'appui de la coopération française ;
- des amphithéâtres dans les six universités d'Etat, ainsi que des salles de classe dans les lycées d'enseignement général et technique;
- la construction par les tunisiens des logements sociaux.

Par ailleurs, il a été poursuivi sur financement japonais non remboursable, le projet de construction sur le territoire national, des écoles entièrement équipées. Ce projet qui a été lancé en 1997, compte mettre à la disposition du Gouvernement camerounais 85 écoles de 1 118 salles de classe avant la fin de l'année 2006.

2.3 Secteur tertiaire

2.3.1 Transports

Transports terrestres

La priorité dans ce secteur a été accordée au renforcement de la sécurité et de la prévention routière, ainsi qu'à la sécurisation des titres de transport. Dans ce cadre les actions suivantes ont été poursuivies:

- le renforcement des campagnes permanentes d'éducation, d'information et de sensibilisation des usagers de la route en vue d'approfondir leurs connaissances des règles de la circulation routière et d'améliorer leurs comportements au volant;
- le contrôle des agences de voyage et des grands transporteurs de marchandises en vue du respect des normes de sécurité en vigueur;
- le processus d'informatisation des titres de transport afin de lutter contre la fraude et de produire les titres à moindre coût;
- la surveillance du réseau routier en vue d'identifier et de résorber les points noirs sources d'accidents de circulation;
- l'incitation à l'acquisition de nouvelles plaques d'immatriculation aux normes CEMAC;
- la création à Douala et à Yaoundé, de centres de contrôle technique des véhicules;
- la recherche d'une solution idoine aux problèmes de transport urbain à Yaoundé et Douala, ainsi que dans les autres grandes villes du pays. A ce titre, le gouvernement envisage la mise en place à Yaoundé d'une compagnie de transport urbain en partenariat avec le secteur privé.

Transport aérien

Le trafic aérien accuse en 2004 une baisse d'activité de 9,5% au niveau du transport des passagers et de 20,9% du fret. Cette double contre performance provient de la contraction du transport des passagers aussi bien à l'intérieur (-4,2%) que vers l'extérieur (-12,9%) du pays d'une part, et du repli du fret extérieur (-26%) d'autre part.

Au premier semestre de l'exercice 2005 intérieur par rapport au premier semestre de l'exercice 2004, le transport des passagers a augmenté de 14,7%, le fret de 46,7%, dont 40,3% pour le fret extérieur et 76,3% pour le fret.

Afin d'améliorer les performances du transport aérien, le gouvernement a mené les actions suivantes : (i) l'amélioration des conditions de sécurité dans les aéroports par l'installation progressive des machines de filtrage à rayon X des bagages et la réhabilitation des équipements de navigation aérienne des aéroports; (ii) des recyclages réguliers des employés des aéroports en vue de rendre un meilleur service aux usagers.

Tableau: Statistiques du trafic aérien global

LIBELLE	2003	2004	1 ^{er} Sem.	1 ^{er} Sem.	Variations (en %)	
			2004	2005	(2)/(1)	(4)/(3)
	(1)	(2)	(3)	(4)		
Passagers	914 444	827 788	424 020	48 6421	-9	15
Intérieur	359 511	344 247	166 702	192 713	-4	16
Extérieur	554 933	483 541	257 318	293 708	-13	14
Bagages, fret et poste (tonnes)	20 050	15 861	7 299	10 705	-21	47
Intérieur	1 493	2 130	1 286	2 267	43	76
Extérieur	1 8557	1 3732	6 014	8 438	-26	40

Source : ADC: Aéroports du Cameroun

S'agissant en particulier de la CAMAIR, elle a connu une baisse de 33,4% du trafic passagers en 2004 dont 64,7% du trafic intérieur et 20,4% du trafic extérieur. Le fret a également diminué de 39,7% dont 9,3% à l'intérieur et 42,3% à l'extérieur. Cette diminution résulte de l'instabilité de la flotte dans un marché concurrentiel au cours de l'exercice. La baisse des activités a entraîné une diminution de 41,2% du chiffre d'affaires global.

Au premier semestre de l'exercice 2005, son trafic a connu par rapport au premier semestre 2004, une diminution de 22,8% du trafic passagers et une augmentation de l'ordre de 15,5% du fret. Pour l'exercice 2005, il est envisagé des augmentations de 21,0% pour les passagers, de 91,2% pour le fret et de 58,6% du chiffre d'affaires.

La CAMAIR se remet des difficultés connues en 2004 grâce à la remise en exploitation de l'aéronef le DJA, l'assurance de la régularité des vols, la stabilisation de la flotte, la fidélisation de la clientèle, l'assainissement de la gestion financière et du personnel.

Tableau 10: Evolution du trafic aérien (CAMAIR)

Libellé	2003	2004	1 ^{er} sem.	1 ^{er} sem.	Prév.2005	Variation (en %)		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(2)/(1)	(4)/(3)	(5)/(2)
Passagers	397 965	265 156	156 947	121 119	320 858	-33,4	-22,8	21,0
Intérieur	116 564	41 096	38 029	18 364	30 968	-64,7	-51,7	-24,6
Extérieur	281 401	224 061	118 918	102 755	289 890	-20,4	-13,6	29,4
Bagages, Fret et poste (tonne)	6 199	3 739	1 705	2 251	7 150	-39,7	15,5	91,2
Intérieur	496	450	270	202	459	-9,3	-25,2	2,0
Extérieur	5 703	3 289	1 678	2 049	6 691	-42,3	22,1	103,4
Chiffre d'affaires (10 ⁶ FCFA)	66 418	39 022	19 638	22 721	61 907	-41,2	15,7	58,6

Source : CAMAIR

Transport ferroviaire

Dans le cadre du plan d'investissement défini par la CAMRAIL sur la période 2003-2007 les travaux de réhabilitation des infrastructures ferroviaires ainsi que la révision régulière des divers matériels roulants se poursuivent.

Entre 2003 et 2004, les activités du transport ferroviaire ont connu une baisse du trafic voyageurs de 3,4%, une progression du trafic marchandises de 2,3% et une augmentation du chiffre d'affaires de 1,4%. Au cours du premier semestre de l'exercice 2005, le trafic voyageur augmente de 2,6%, le trafic marchandises baisse de 4,9% et le chiffre d'affaires diminue de 3,0% en glissement annuel. Les prévisions indiquent, au terme de l'exercice 2005, une augmentation de 9,3% du trafic voyageurs, une diminution de 3,4% du trafic marchandises et une croissance de 5,1% du chiffre d'affaires.

Tableau 12 : Evolution du trafic ferroviaire

LIBELLE	PERIODE		1er Sem.	1e Sem.	Prév.2005	Variations (en %)		
	2003	2004	2004	2005		(2)/(1)	(4)/(3)	(5)/(2)
	(1)	(2)	(3)	(4)				
Trafic voyageur	318,8	308,0	145,7	149,5	337	-3,4	2,6	9,3
Trafic marchandises	1089,1	1114,3	566,5	538,6	1077	2,3	-4,9	-3,4
Chiffre d'affaires en 10 ⁶ FCFA	41808	42409	21410	20764	44561	1,4	-3,0	5,1

Source : CAMRAIL

Transport maritime

Le trafic maritime global a progressé de 3,8% au terme de l'exercice 2004. Cette augmentation résulte de l'accroissement de 13,1% du volume des exportations, les importations ayant connu une diminution de 0,6%. Le chiffre d'affaires s'est accru de 3,8%.

Au premier semestre 2005, le trafic maritime global affiche une hausse globale de 0,9%, par rapport au premier semestre de l'exercice 2004. Cette légère augmentation résulte de l'effet conjugué d'une hausse de 16,5% des exportations et d'un repli des importations de 7,4%. Le chiffre d'affaires quant à lui a crû de 10,6%. Une augmentation de 4,6% du trafic est estimée en 2005. Cette hausse serait liée à la progression de 20,6% des exportations suite à la reprise au second semestre des exportations de l'Ayous, alors que les importations pourraient baisser de 4,0%. Le chiffre d'affaires pourrait rester stable.

L'amélioration de l'activité de l'année 2005 pourrait également se justifier par :

- la politique de marketing en vigueur au Port Autonome de Douala (PAD) matérialisée par la modernisation du terminal ;
- le maintien autour de huit mètres du chenal d'accès, augmentant ainsi la capacité du PAD à accueillir des gros porteurs ;
- la réhabilitation des ouvrages d'accostage financée par la KFW et l'AFD, afin de rendre le port plus performant et compétitif;
- l'amélioration de la gestion de l'espace portuaire (location du domaine portuaire) ;
- l'entrée en vigueur des contrats de concessions portuaires (Terminal à conteneurs et Remorquage/Lamanage);
- la facilitation du transit et des opérations de passage portuaire des marchandises.

Tableau 12: Evolution du trafic maritime

LIBELLE	Année	Exercice	1 ^{er} Sem.	1 ^{er} Sem.	Prévisions	Variations (en %)		
	2003	2004	2004	2005	2005	(2)/(1)	(4)/(3)	(5)/(2)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(2)/(1)	(4)/(3)	(5)/(2)
Trafic total (Tonnes)	6018247	6245347	3029887	3056189	6532337	3,8	0,9	4,6
Importations	4105045	4082456	1980786	1833713	3919401	-0,6	-7,4	-4,0
Exportations	1913202	2162891	1049101	1222476	2612936	13,1	16,5	20,8
Chiffre d'affaires (millions FCFA)	30563	31717	14070	15558	31723	3,8	10,6	0,0

Source : Port Autonome de Douala

2.3.2 Hôtellerie et Tourisme

Au premier semestre 2005, la Commission Technique des Etablissements de Tourisme a autorisé la construction de 31 hôtels et l'exploitation de : 16 hôtels, 28 restaurants, 5 agences de tourisme et 2 établissements de loisirs. Mais, les indicateurs⁴ révèlent un ralentissement de l'activité sur la même période. En effet, le nombre de nuitées dans les hôtels a diminué de 10%, suite à une baisse de 22% des nuitées des clients étrangers. Cette situation a entraîné une diminution de 6% du chiffre d'affaires, et des baisses respectives de 3% de la masse salariale et de 6% des effectifs employés dans le sous-secteur.

Par ailleurs, la stratégie de relance du tourisme a été présentée en mai 2005. Elle met l'accent sur : le développement des infrastructures d'accueil, l'amélioration de la desserte aérienne, le développement du tourisme intérieur, l'aménagement des parcs nationaux, et la finalisation des études sur la création de l'Office national du tourisme. D'ores et déjà, le Cameroun a participé à plusieurs manifestations promotionnelles à l'instar du Salon Reisepavillon à Hanovre, du Salon Fitur 2005 à Madrid, de la foire de Berlin, du Salon Country Show à Paris et du 5^e sommet des affaires Etats-Unis/Afrique à Baltimore.

2.3.3 Télécommunications

En 2004, les activités des télécommunications sont dynamiques. Le nombre total d'abonnés a ainsi progressé de 25,3%, avec 26,8% pour le téléphone mobile et 9,6% pour le téléphone fixe. Le chiffre d'affaires a augmenté de 6% par rapport à l'année 2003.

⁴ MINEFI/Direction des Affaires Economiques, Enquête de Conjoncture

Au premier semestre 2005, le nombre d'abonnés progresse de 56,1% en glissement annuel ; le chiffre d'affaires augmente de 15,3%. Pour l'année, le nombre d'abonnés progresserait de 51,6%, passant de 1 471 920 en 2004 à environ 2 231 283. Le chiffre d'affaires augmenterait de 16,4%. Cette croissance est soutenue le téléphone mobile qui a couvert plusieurs nouvelles localités, densifier le réseau et améliorer la qualité du service. Il en est de même du téléphone fixe pour lequel CAMTEL a procédé à l'extension du réseau dans le cadre du Programme d'Investissement Minimum doté d'un montant de 26 milliards.

Par ces investissements, CAMTEL a engagé la campagne d'installation et de dépannage des lignes des abonnés, et envisage la mise sur le marché d'un système de communication à moindre coût qui utilisera la fibre optique. Celle-ci permettrait l'augmentation de l'activité du secteur, contribuant ainsi à la résolution du problème de saturation que connaît actuellement la CAMTEL et à la création d'autres services liés à la télécommunication.

Tableau 13 : Statistiques du sous-secteur des télécommunications

PERIODE LIBELLE	Année	Année	1 ^{er} Sem.	1 ^{er} Sem.	Prévisions	Variation	Variation	Variation
	2003 (1)	2004 (2)	2004 (3)	2005 (4)	2005 (5)	(2)/(1) (%)	(4)/(3) (%)	(5)/(2) (%)
Nombre total d'abonnés	1 174 344	1 471 920	1 016 360	1 586 267	2 231 283	25,3	56,1	51,6
Fixe	97 393	106 730	98 000	129 900	132 478	9,6	32,6	24,1
Mobile	1 076 951	1 310 441	918 360	1 456 367	2 098 805	26,5	58,6	53,7
Chiffre d'affaires total (10 ⁶ FCFA)	227 410	241 142	109 540	126 304	280 798	6,0	15,3	16,4
Fixe	65 804	41 746	17 723	22 587	24 000	-36,6	27,4	11,6
Mobile	161 606	199 396	91 817	103 717	125 994	23,4	13,0	17,5

Source : CAMTEL; ORANGE; MTN

2.3.4 Commerce

En 2005, le secteur du commerce est marqué par une hausse des prix de certains produits tels que le fer à béton, les livres et les manuels scolaires, le ciment, le gaz domestique, les produits cosmétiques et les hydrocarbures. En conséquence, le chiffre d'affaires a baissé de 14%.

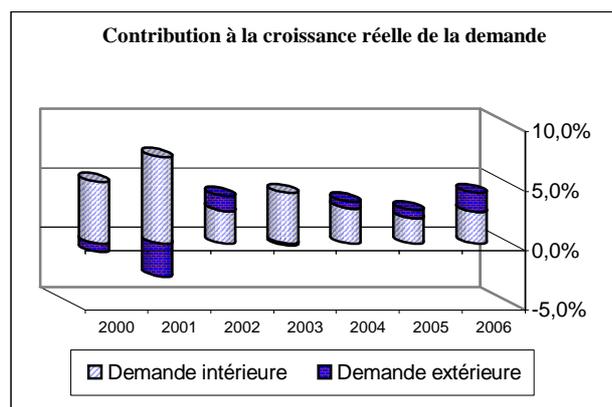
Face à cette situation, le gouvernement a entrepris de renforcer le cadre réglementaire, la lutte contre la hausse illicite des prix et la surfacturation. C'est ainsi qu'il a procédé à :

- la relecture courant avril/mai de la loi n° 90 /031 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
- la signature et la publication de deux décrets organisant le fonctionnement de la commission nationale de la concurrence et du comité antidumping et commercialisation des produits importés subventionnés ;
- la publication des notes de conjonctures hebdomadaires pour permettre le suivi de l'évolution des prix des produits de consommation courante dans les marchés des chefs lieux de provinces ;
- l'institution par arrêté N° 4/MINCOMMERCE du 26 janvier 2005 du dépôt obligatoire des barèmes des prix de certains produits par les opérateurs concernés (au total 12 barèmes des prix ont été déposés) ;
- la signature des textes portant homologation des prix du ciment, du fer à béton, des livres scolaires et du transport ;
- la tenue de deux commissions de constatation des prix et validation des indices servant dans la révision des formules de calcul des prix dans les marchés publics.

CHAPITRE 3: DEMANDE

Les indicateurs macro-économiques traduisent un ralentissement de l'activité économique au Cameroun au cours des deux dernières années. En 2005, le taux de croissance du PIB réel est estimé à 2,8% contre 3,5% en 2004 ; le PIB non pétrolier fléchit également, passant de 4,3% en 2004 à 3,7% en 2005. Ce ralentissement est attribuable à la morosité de l'activité dans le secteur secondaire. Le déclin de la production pétrolière se poursuit concomitamment à une bonne tenue des cours du pétrole sur le marché international. Par ailleurs, la contribution élevée du secteur primaire dans les recettes d'exportations (41,5% en 2003 des biens hors pétrole) fait que l'économie demeure vulnérable aux fluctuations des cours mondiaux des produits primaires.

La demande intérieure demeure le principal moteur de la croissance économique, même si son apport est moins important qu'en 2004. En effet, la régulation budgétaire stricte pour corriger les dérapages dans les finances publiques en 2004, la hausse de certains prix et de la TVA, ont contribué à contenir la demande. Aussi grâce aux conditions climatiques favorables et à la bonne production vivrière et face à une demande atone, l'inflation est restée modérée à 1,5%.

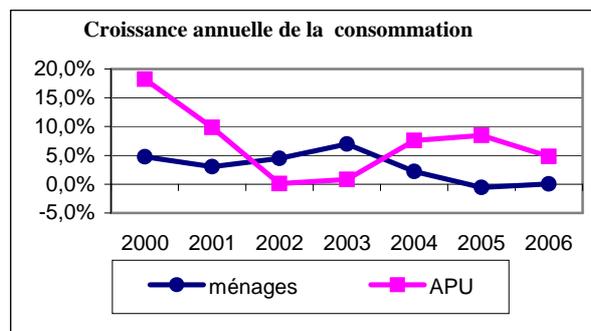


3.1 Demande intérieure

En 2003, la contribution élevée de la demande intérieure à la croissance réelle (4,3%) s'explique par une évolution favorable des dépenses de consommation des ménages dont l'apport dans la croissance est important (4,9%). Depuis 2004, on observe un regain des investissements qui contribuent positivement à nouveau à la croissance (0,9%).

3.1.1 Consommation

Le concours de la consommation finale à la croissance a diminué au cours des deux dernières années. Cette évolution fait suite au ralentissement de la croissance économique et à la décélération des dépenses de consommation des ménages.



3.1.1.1. La consommation des ménages

La structure de la consommation finale des ménages en 2003 montre que les produits alimentaires représentent 46% des dépenses. Les articles d'habillement constituent le deuxième poste de consommation avec 12,2%. Les dépenses de consommation des ménages décroissent depuis 2003 ; leur contribution à la croissance devient négative en 2005 (-0,4%) alors qu'elle était de 4,3% en 2003.

Le tassement observé est imputable à la flambée des prix de certains produits de grande consommation suite à la hausse des cours du pétrole, au relèvement d'un demi point de la TVA et aux droits d'accises sur certains produits. Au premier semestre 2005, les ventes locales diminuent pour de nombreux produits ; les mises à la consommation des produits pétroliers baissent de 6%. Les importations en volume liées à la consommation des ménages et des entreprises régressent également de 4,6% et 15,8% respectivement.

Tableau 14 : Structure de la consommation des ménages à prix courant (%)

Rubriques	2000	2001	2002	2003
Alimentation et boissons non alcoolisées	45,4	45,4	45,9	46,0
Boissons alcoolisées et tabac	3,4	3,4	3,3	3,3
Articles d'habillement, chaussures, cuir et confection	12,8	12,5	12,2	12,2
Logement et énergie	7,4	7,0	6,9	6,9
Equipement du logement	3,0	3,0	3,0	3,0
Santé	0,03	0,4	0,30	0,3
Transport	6,1	5,4	7,0	7,0
Télécommunication	0,5	0,6	0,6	0,6
Education	0,9	1,0	0,9	0,9
Hôtel, café, restaurant	8,4	8,4	8,4	8,4
Autres biens et services	12,2	13,1	11,6	11,5

Source : INS, MINEFI/DAE

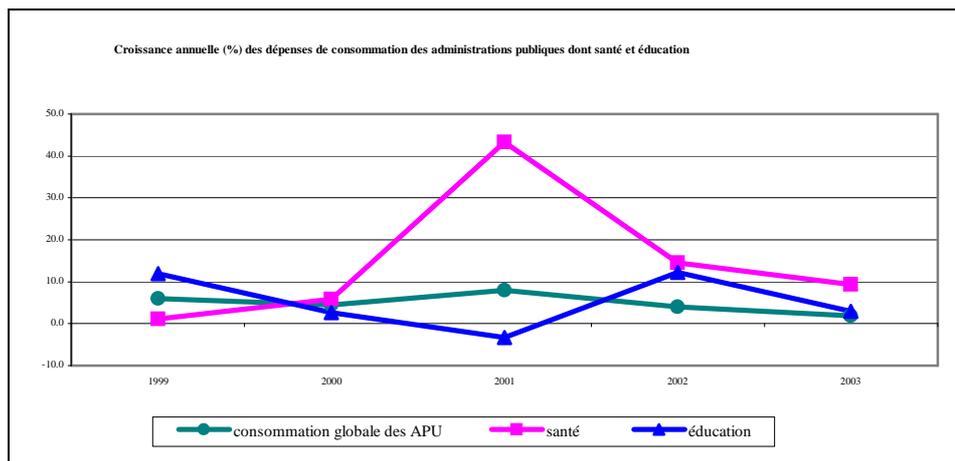
En outre, les ménages reportent leur demande sur les biens importés pour une catégorie de produits. Au premier semestre 2005, les importations des produits de l'alimentation, boissons et tabacs augmentent en volume de 12,2% et de 24,1% en valeur par rapport au premier semestre 2004. La conséquence est la contraction de la demande des biens produits localement, notamment dans la branche agroalimentaire.

Par ailleurs, la consommation des ménages pour certains produits demeure soutenue malgré la hausse des prix constatée sur le marché. Il s'agit notamment du ciment dont les ventes locales augmentent de 3% entre les premiers semestres 2004 et 2005. Il en est de même pour l'électricité dont la demande croît de 6,4% en 2005.

Toutefois, la poursuite du paiement de la dette intérieure, de même que les effets financiers liés à la prise en charge de nouveaux agents de l'Etat, permettent d'atténuer l'impact négatif de la conjoncture. En milieu rural, l'augmentation de la demande des produits vivriers et maraîchers dans les villes et les pays voisins contribuerait à revaloriser les revenus des paysans même si la morosité qui affecte certaines filières comme le coton n'est pas sans conséquence sur les prix d'achat aux producteurs. Au final, la part de la consommation des ménages dans le PIB estimée à 70,4% en 2004, se situe autour de 68,2% en 2005.

3.1.1.2 La consommation publique

En 2003, les dépenses de consommation des administrations publiques s'élèvent à 789,7 milliards dont 62 milliards pour la santé et 185,7 milliards pour l'éducation. Elles sont en hausse de 7,6% en 2004 et s'accroissent de 8,5% en 2005. La contribution de la consommation publique à la croissance réelle s'améliore passant de 0,1% en 2003 à 0,8% en 2005. De 10% en 2003, la consommation publique représente 10,8% du PIB en 2005, à cause en partie d'un accroissement des autres biens et services ainsi que des transferts et subventions.



Cependant, avec l'assainissement du fichier solde des agents de l'Etat, la masse salariale pourrait diminuer d'environ 5,5% en 2005.

Tableau 15 : Emplois du PIB 2001-2006 (en pourcentage du PIB)

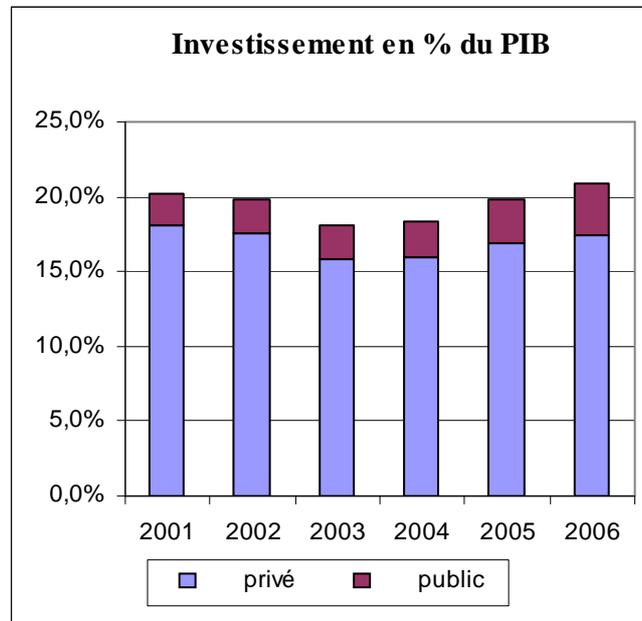
	Historique		Estimations		Projections	
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Demande intérieure	101,3	100,8	99,7	98,9	98,8	96,6
Consommation	81,0	81,0	82,2	80,6	79,0	75,7
des ménages	70,7	70,8	72,2	70,4	68,2	65,0
publique	10,2	10,2	10,0	10,2	10,8	10,8
FBCF	20,3	19,8	18,1	18,3	19,8	20,9
privé	18,1	17,5	15,8	15,9	16,9	17,4
public	2,2	2,3	2,3	2,4	2,9	3,5
Variations des stocks	0,1	0,0	-0,6	0,0	0,0	0,0
Demande extérieure	-1,3	-0,8	0,3	1,1	1,2	3,4
Exportations B & S	21,9	19,9	20,2	19,7	20,2	21,9
Exportations pétrole brut	9,1	7,5	7,3	7,9	8,7	9,8
Exportations biens hors pétrole	8,7	8,4	8,7	8,3	8,0	8,3
Total exportations biens	17,8	15,9	16,1	16,2	16,7	18,1
Exportations des services	4,2	4,0	4,2	3,5	3,5	3,8
Importations B & S	23,2	20,7	19,9	18,6	19,0	18,5
PIB	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : INS, MINEFI/DAE

3.1.2 Investissement

L'investissement a diminué de 5,2% en 2003 en raison de la fin des travaux de construction du pipe line Tchad – Cameroun. Sa contribution à la croissance réelle est devenue négative. Cette

évolution défavorable s'explique par un déclin des investissements privés (-6,4%), que la croissance dans le secteur public (3,2%) n'a pu compenser. Du fait de la redynamisation des programmes d'investissement aussi bien dans le secteur privé pétrolier que non pétrolier, l'investissement a été relancé depuis 2004. Ainsi, l'apport de la formation brute de capital fixe se situe à 1,7% en 2005 contre 0,9% en 2004.



3.1.2.1 Investissement privé

La contribution de l'investissement privé à la croissance réelle est de 1,1% en 2005 contre 0,7% en 2004. Les investissements privés du secteur pétrolier continuent à soutenir la croissance en liaison avec les travaux d'exploration du bloc Dissoni dans le Rio Del Rey et la poursuite des activités de recherche - exploration dans l'off-shore profond au large de campo dans les périmètres de Logone - Birni.

Les matériaux de construction, les machines et appareils électriques ainsi que le matériel de transport constituent 90% de la formation brute de capital fixe du secteur privé non pétrolier. Entre le premier semestre de l'année 2004 et celui de 2005, les importations de matériel de transport chutent de 55,9% et celles des machines et appareils électriques diminuent de 11,1%. Toutefois, beaucoup d'entreprises continuent de renouveler leur outil de production pour accroître leurs capacités de production.

Ainsi, la société CAMRAIL poursuit son programme d'investissement engagé depuis 2003, avec 11,7 milliards environ prévus en 2005 pour les travaux de rénovation et de réhabilitation du réseau ferroviaire. De même, des investissements étaient encore attendus cette année dans le secteur de la téléphonie mobile pour la couverture géographique et la densification du réseau : 33 milliards pour ORANGE et 34 milliards pour MTN. L'exploitation de la fibre optique devrait aussi booster les investissements dans le secteur des télécommunications. Par ailleurs, des investissements d'un montant d'environ 20,7 milliards sont aussi prévus au Port Autonome de Douala pour sa modernisation en vue de rendre ses services plus compétitifs. Après avoir investi 37 milliards en 2004, principalement dans la construction de la centrale à fuel de Limbé, AES SONEL n'a opéré au cours de cette année que des investissements de maintenance, le démarrage des travaux pour la centrale à gaz de Kribi ayant été différé.

D'autres investissements commencés en 2004 se poursuivent, notamment : la modernisation de l'outil de production d'ALUCAM pour près de 5 milliards ; la construction d'un yard pétrolier à Limbé par le Chantier Naval et Industriel du Cameroun (CNIC) pour environ 140 milliards dont 85 milliards investis en 2004; la construction d'une nouvelle cimenterie à Limbé d'un coût estimé à 30 milliards dont les travaux pourraient s'achever en 2006.

Un certain nombre d'actions concourent également à l'essor de l'investissement privé, entre autres, la réduction du temps et la simplification des procédures de dédouanement, le paiement de la dette intérieure ainsi que la mise en place de son plan d'apurement et le démarrage effectif de la bourse de Douala. Enfin, dans la perspective des grands projets comme la construction des barrages de Lom Pangar et de Nachtigal ou la construction de l'usine d'exploitation du cobalt par la société GEOVIC, de nouveaux investissements sont attendus à partir de 2006. De 15,8% en 2003, le taux d'investissement dans le secteur privé s'est établi à 15,9% en 2004 et pourrait se situer à 16,9% en 2005 et 17,4% en 2006.

3.1.2.2 Investissements publics

Plusieurs travaux d'infrastructures publiques sont en cours de réalisation, notamment la réhabilitation du pont du Wouri, du pont sur le Mounjo, l'entretien et l'amélioration de la visibilité sur les principaux axes routiers du pays, ainsi que la remise à niveau des voiries urbaines de Yaoundé et Douala. Les travaux de bitumage de plusieurs axes routiers lancés en 2004 se poursuivent ; il s'agit notamment des axes : Melong - Dschang, Ayos - Bonis, Ngaoundéré – Touboro – Moundou. D'autres travaux sont également prévus dans le domaine de la constructions des bâtiments particulièrement dans l'éducation et la santé.

Les dépenses en capital de l'Etat s'élèvent à 259 milliards en 2005 contre 186,7 milliards en 2004, soit une hausse de 38,7%. Cet accroissement est imputable aux dépenses sur ressources propres qui passent de 112 milliards en 2004 à 152 milliards en 2005, du fait d'une meilleure utilisation des crédits disponibles de même que de l'amélioration du processus d'engagement des ressources PPTE. En outre, des efforts sont faits par le gouvernement en vue de la mobilisation des ressources extérieures.

Par ailleurs, l'atteinte du point d'achèvement devrait non seulement donner à l'Etat des moyens additionnels pour accroître le volume des investissements, mais surtout libérer des marges de manœuvre dans le cadre de la gestion de ses ressources internes. Dans cette optique, il est possible que les investissements publics s'accroissent encore en 2006 (27,8% projetés), améliorant leur concours à la croissance du PIB réel qui passerait ainsi à 0,8%.

Tout compte fait, la contribution de l'investissement public à la croissance du PIB réel, restée stable en 2004 (0,1% en 2003 et 2004), s'améliore en 2005 pour se situer à 0,6%.

Mais, l'investissement total s'établit autour de 19,8% du PIB en 2005, restant en dessous du minimum de 25% requis pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Le taux d'investissement privé représente 16,9% en 2005 contre 15,9% en 2004. La part des investissements publics, se situe aux alentours de 2,9% du PIB contre 2,4% l'année précédente.

Tableau 16 : Quelques investissements publics en cours de réalisation (en milliards)

Libellé du projet	Montant
Construction de la route Dschang - Melong	4,4
Construction du pont sur le Ntem	1,0
Construction de la route Ayos - Bonis	10,9
Construction de la route Yaoundé - Kribi	2,2
Construction de la route Ngaoundéré – Touboro - frontière TCHAD	15,0
Réhabilitation de la route Yaoundé - Ayos	3,4
Réhabilitation du pont sur le Wouri	3,1
Réhabilitation de la RN 5 (Loum - Nkongsamba)	2,4
Autres voiries de Yaoundé	1,1
Travaux d'entretien des voiries urbaines	1,8
Electrification rurale	1,5
Accroissement du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural et urbain	2,0
Total	48,8

Source : MINEFI/DGB, DAE

3.2 La demande extérieure nette

Pour la deuxième année consécutive, la demande extérieure nette soutient positivement la croissance du PIB réel. Sa contribution est estimée à 0,7% en 2005 grâce à l'apport dans la croissance de 1,2% des exportations de biens et services, alors que les importations la grèvent de 0,5%. Cette évolution reflète l'accroissement des exportations de biens et services de 5,6% en 2005 contre 5,0% en 2004, et la croissance, dans une moindre mesure des importations de biens et services (2,7% en 2005 contre 2,5% en 2004). Cependant, les exportations de pétrole brut diminuent en volume de 9% suite à la baisse de la production pétrolière.

La hausse du prix du baril de pétrole (+36,1%) contribue à raffermir les prix des exportations dont la croissance était négative en 2004. Ils s'accroissent de 1,6% en 2005 contre -1,9% en 2004. Parallèlement, les prix des importations augmentent de 4%, d'où une détérioration prévue des termes de l'échange de l'ordre de 2,3%.

En définitive, les exportations de biens et services représentent 20,2% du PIB et les importations 19,0%.

Tableau 17 : Contributions de la demande à la croissance réelle (en %)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Consommation	3,1	3,1	4,9	2,3	0,4	0,5
Secteur privé	2,1	3,1	4,8	1,6	-0,4	0,0
Administration publique	0,9	0,0	0,1	0,7	0,8	0,5
Formation brute de capital fixe	4,1	0,6	-1,0	0,9	1,7	2,1
Secteur privé	3,9	0,3	-1,1	0,7	1,1	1,3
Administration publique	0,2	0,3	0,1	0,1	0,6	0,8
Demande intérieure	7,3	2,8	4,3	3,0	2,1	2,7
Exportations des biens et services	0,0	-0,4	0,8	1,0	1,2	1,1
Exportations pétrole brut	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1	0,1
Exportations des biens hors pétrole brut	0,1	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3
Total exportations des biens	0,0	0,2	0,3	0,2	0,3	0,4
Exportations des services	0,0	-0,6	0,5	0,9	0,9	0,6
Importations des biens et services	-2,8	1,6	-1,0	-0,5	-0,5	0,6
Demande extérieure	-2,8	1,3	-0,2	0,6	0,7	1,6
PIB	4,5	4,0	4,1	3,5	2,8	4,3

Source : MINEFI/DAE, INS.

CHAPITRE 4: PRIX ET COMPETITIVITE

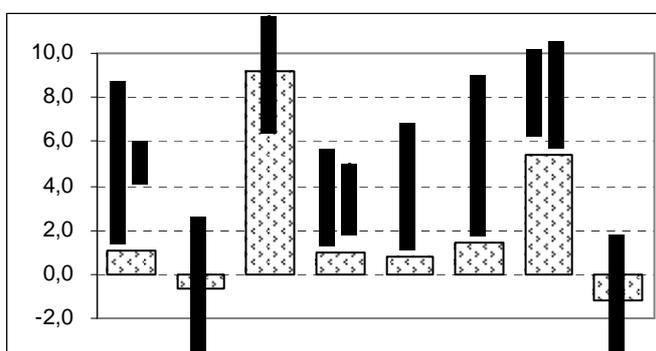
4.1 Prix à la consommation finale des ménages

4.1.1 Indice national des prix

Le taux d'inflation au niveau national à la fin de l'année 2004 s'est situé à 0,3%. Un an auparavant, il était de 0,6%. Le repli s'explique principalement par la baisse des prix des produits alimentaires. Toutefois, ce repli cache le renchérissement des prix des boissons, des carburants et lubrifiants, des produits de maison et de santé.

L'indice des prix à la consommation finale des ménages affiche une augmentation de 1,5% au premier semestre 2005 par rapport au premier semestre 2004. Cette évolution reflète la hausse des prix des boissons, des produits pétroliers, des transports (interurbains et urbains), et des matériaux de construction. Les baisses des prix des produits alimentaires, et ceux des dépenses de maison ont toutefois contribué à modérer l'effet des augmentations ci-dessus énumérées sur l'inflation global. Au terme de l'année 2005, le taux d'inflation pourrait se situer à 1,5%, un taux moindre que celui de 2% projeté au début de l'exercice budgétaire 2005.

Graphique 1 : Evolution du taux d'inflation par poste de consommation au 1^{er} semestre 2005



4.1.2 Indice des prix à Yaoundé

L'indice général des prix à la consommation finale des ménages à Yaoundé a enregistré une hausse de 1,2% au cours de l'année 2004 par rapport à l'année 2003. Cette tendance à la hausse s'explique essentiellement par l'accroissement des prix des produits de Dépenses de maison, ceux des Boissons et Tabacs ainsi que ceux des Transports et Communications. Au premier semestre 2005, cet indice s'est accru de 1,3%. Les raisons de cette évolution sont identiques à celles évoquées sur le plan national et concernent les mêmes postes de dépenses.

4.1.3 Indice des prix à Douala

A Douala, l'inflation à la fin de l'exercice 2004 était de 0,3% contre 2,0% en 2003. L'accroissement de l'indice dans les poste Boissons et Tabacs, Dépenses de Maison et Habillement et des Chaussures a été atténué principalement par le recul des prix des Produits Alimentaires.

Au premier semestre 2005, l'indice général des prix à Douala est en augmentation de 1,6%. C'est le résultat d'une évolution contrastée des différents postes. En effet, la hausse des prix des Boissons et Tabacs (7,5%), des Transports et Communications (9,2%) s'est opposée à la baisse des prix des produits alimentaires (-1,1%) et ceux de l'Education et Loisirs (-5,2%).

Tableau 18 : Evolution de l'inflation

<i>POSTES DE DEPENSES</i>	National			Yaoundé			Douala		
	2003	2004	1 ^{er} sem. 2005	2003	2004	1 ^{er} sem. 2005	2003	2004	1 ^{er} sem. 2005
ALIMENTATION, BOISSONS ET TABACS	-0,4	-0,5	1,1	-0,1	1,5	0,6	1,5	-1,0	0,8
<i>PRODUITS ALIMENTAIRES</i>	-0,7	-1,9	-0,7	-0,5	1,1	-0,7	1,4	-2,8	-1,1
<i>BOISSONS ET TABACS</i>	2,2	6,4	9,2	2,7	4,4	9,5	1,9	5,9	7,5
HABILLEMENT ET CHAUSSURES	0,5	-0,1	1,0	0,9	-0,4	-0,3	-2,0	-2,1	2,9
DEPENSES DE MAISON	6,0	2,5	0,8	3,3	1,4	2,9	8,0	4,2	-0,3
SANTE ET SOINS PERSONNELS	0,7	1,4	1,4	1,1	1,0	0,6	3,2	2,4	2,7
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1,5	1,6	5,4	0,7	1,2	4,8	1,1	2,7	9,2
EDUCATION ET LOISIRS	-0,5	0,9	-1,1	-1,5	0,2	-0,5	-0,5	0,6	-5,2
INDICE GENERAL	0,6	0,3	1,5	0,5	1,2	1,3	2,0	0,3	1,6
<i>GROUPE DE PRODUITS</i>									
ARTICLES DE MARCHES	-0,5	-1,7	-2,7	-0,9	2,8	-1,8	3,4	-3,3	-4,7
ARTICLES DE MAGASINS	2,8	-0,6	2,7	4,2	-3,7	2,5	2,4	1,2	3,2
SERVICES ET AUTRES	0,5	3,1	4,5	0,3	1,6	3,3	0,1	2,6	5,4
BIENS ECHANGEABLES	0,2	-1,1	1,0	0,7	0,9	0,7	1,8	-1,2	0,8
BIENS NON ECHANGEABLES	1,8	3,7	2,9	0,3	1,5	3,2	2,5	3,0	3,0
BIENS LOCAUX	0,7	1,0	1,6	1,0	2,8	2,0	1,1	-1,6	1,9
BIENS IMPORTES	0,6	-1,6	1,4	-0,7	-2,7	-0,4	2,5	0,9	1,4
BIENS DU SECTEUR FORMEL	1,7	0,1	2,2	1,6	-0,2	1,5	2,4	0,8	2,5
BIENS DU SECTEUR INFORMEL	5,7	1,0	-1,0	-0,1	2,4	4,3	12,0	-0,1	-5,5
PRODUITS VIVRIERS	-1,5	-2,6	-2,9	-0,6	2,4	-1,5	1,3	2,6	-4,2
SERVICES ET AUTRES	0,5	3,1	4,5	0,3	1,5	3,3	0,1	4,2	5,4
BIENS CONTROLES	1,8	0,6	4,2	2,7	0,1	6,2	2,3	0,3	8,4
BIENS NON CONTROLES	0,8	-0,3	1,3	1,7	-0,5	0,9	2,2	0,2	0,9

Source : INS

4.2 Compétitivité

La compétitivité sera analysée à travers le taux de change effectif réel ; des indicateurs de l'environnement des affaires au Cameroun par rapport aux pays partenaires ; les résultats préliminaires d'une évaluation des coûts de production de 76 entreprises manufacturières.

4.2.1 Le taux de change effectif réel (TCER)

Le TCER représente le ratio entre le prix exprimés en une monnaie d'un même panier de bien entre deux pays. C'est un indicateur de compétitivité dans la mesure où il dit quel pays est le plus cher. Dans ce qui suit, la compétitivité s'améliore lorsque le TCER diminue.

Selon les calculs, le TCER est en accroissement continu. Il passe de 109,1 en 2002 à 114,9 en 2004. Ce qui veut dire que l'économie camerounaise est en perte de compétitivité.

Cette évolution défavorable est en partie due à l'appréciation nominale du franc CFA par rapport aux devises des principaux pays partenaires. Ceci est traduit par l'évolution à la hausse de l'indice du taux de change effectif nominal (TCEN) qui est le taux de change du franc vis-à-vis d'une devise synthétique tenant lieu de devise commune de nos principaux partenaires commerciaux. Sa valeur a augmenté de 1,9% entre 2002 et 2004.

Tableau 19: Indice des taux TCER et TCEN (base 100 =1999/2000)

	2002	2003	2004
TCEN	112,4	113,6	114,6
Variation (%)		1,04	0,86
TCER	109,1	112,3	114,9
Variation (%)		2,9	2,3

Source: calcul à partir IMF Country Report, 2005

4.2.2 Environnement et compétitivité

L'environnement des affaires est un facteur de compétitivité. Beaucoup d'efforts restent à faire au Cameroun et généralement pour les pays d'Afrique au sud du Sahara. Une étude de la Banque Mondiale permet de situer le Cameroun par rapport aux pays africains, à la Chine et à l'OCDE à l'aide de plusieurs suivants :

- le coût de création d'une entreprises (le nombre de procédures, les frais officiels encourus pour obtenir un permis ou une licence pour démarrer les activités) ;
- l'exécution d'un contrat commercial (coût officiel d'exécution d'un contrat, nombre de jours pour l'exécution d'un contrat) ;
- l'accès à un crédit (indice de disponibilité d'information sur le crédit) ;
- la protection des investisseurs (indice de protection de la propriété).

Pour faire appliquer la loi dans les différends commerciaux au Cameroun selon l'étude, l'entreprise attendrait 585 jours en moyenne, contre 730 au Nigeria et 241 en Chine. La moyenne est de 434 jours pour l'ensemble de l'Afrique au sud du Sahara et 229 jours pour l'ensemble des pays de l'OCDE

Le coût officiel de création d'une entreprise représenterait 182,5% du revenu national brut par tête au Cameroun contre 95,2% au Nigeria et 14,5% en Chine. La moyenne est de 225,2% pour l'Afrique au sud du Sahara et 8% pour l'OCDE.

En cas de litige, l'entreprise supporterait des charges représentant 36,4% de la valeur totale de la créance issue dudit contrat contre 37,2% au Nigeria et 25,5% en Chine. La moyenne est de 2,1 pour l'Afrique au sud du Sahara et 5,6% pour l'OCDE.

En ce qui concerne le financement auprès d'un établissement financier, les garanties nécessaires à l'obtention d'un crédit restent élevées par rapport au Nigeria, voire la quasi-totalité des pays d'Afrique subsaharienne.

Face aux différents facteurs relatifs au cadre réglementaire des activités d'entreprises qui inhibent la compétitivité de l'économie camerounaise, dont certains sont présentés ci-dessus, le gouvernement a entrepris des réformes en vue d'améliorer l'environnement économique. Les progrès enregistrés au cours de l'année 2005 en ce qui concerne la promotion de la transparence, l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires, le financement de l'économie, les réformes sectorielles devraient contribuer à améliorer la compétitivité de l'économie camerounaise. D'ores et déjà, la libéralisation des activités dans le secteur portuaire a permis de réduire substantiellement les coûts de passage des marchandises au port de Douala ainsi que les délais imputables aux administrations.

Tableau 20: Quelques Indicateurs du cadre réglementaire des activités d'entreprises

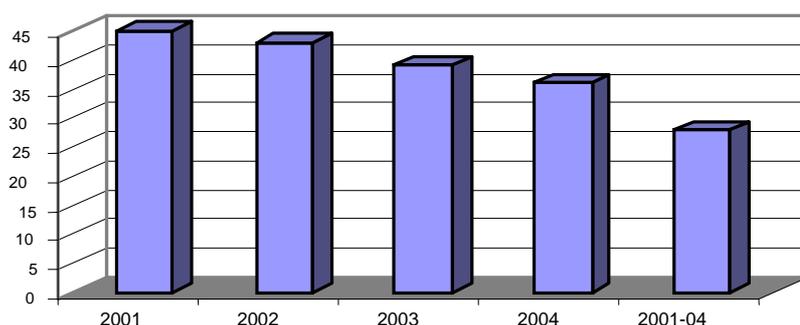
	Cameroun	Nigeria	Afrique subsaharienne	Chine	OCDE
Nombre de jours pour exécution d'un contrat	585	730	434	241	229
Coût d'exécution d'un contrat (% dette)	36,4	37,2	43	25,5	10,8
Coût de création d'entreprise (% PIB/tête)	182,5	95,2	225,2	14,5	8
Indice de protection de la propriété	1	6	2,1	4	5,6

Source: International Finance Corporation, World Bank

4.2.3 La compétitivité de l'industrie manufacturière

Les résultats préliminaires de l'étude en cours ministère au l'Economie et des Finances sur la compétitivité de l'industrie manufacturière semblent confirmer l'analyse faite avec le TCER, à savoir que l'industrie manufacturière camerounaise est en perte de compétitivité. De près de 45% entreprises compétitives en 2001, elle en compte aujourd'hui moins de 35%. Sur les quatre années d'étude, 28% des entreprises sont restées compétitives d'une année à une autre. Ces entreprises se rencontrent dans les sous-secteurs suivants : produits chimiques; autres produits alimentaires et fabrication de boissons ; bois et ouvrages en bois ; aluminium et produits dérivés ; produits pétroliers; matériel de construction ; industrie métallurgique ; matériel électrique et produits divers.

Graphique : pourcentage des firmes compétitives 2001 - 2004



La structure des coûts de production fait apparaître que le coût des intrants échangeables représente en moyenne 50% du coût total, suivi du coût des intrants non échangeables (21%) et celui du capital (13%). Le coût du travail est en moyenne de 12% alors que le poids des taxes directes est d'environ 4% du coût total.

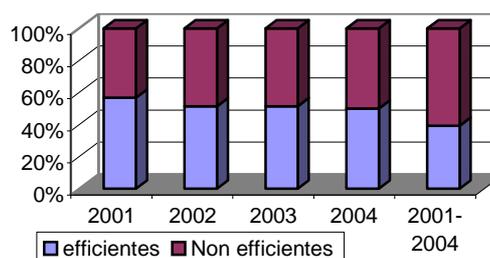
En moyenne, le coût des intrants échangeables est très élevé dans les branches suivantes : matériel électrique ; industrie métallurgique ; matériel de construction ; carton et papier ; produits chimiques ; nourriture pour bétail et transformation des produits agricoles. Pour chacune de ces branches, ce coût représente plus de 60% du coût total.

Dans les intrants non échangeables, la part du coût des transports est de 25% et celle de l'électricité est de 9%. Les charges relatives à la consommation d'eau sont moins importantes pour l'ensemble des entreprises. Les coûts financiers et les charges diverses représentent la plus grande composante du coût en consommations intermédiaires non échangeables.

Le coût du capital le plus élevé s'observe dans la fabrication des cigarettes, dans l'industrie du bois et ouvrages en bois et dans la production des huiles végétales pendant qu'on rencontre les coûts salariaux les plus élevés dans l'industrie du verre, celle des boissons, la transformation des produits agricoles et l'industrie du plastique.

Quant à l'efficacité ou la capacité des firmes à faire gagner ou épargner des devises à l'économie, on relève que 57% des firmes sont efficaces en 2001, 51% en 2002 et 2003 et 50% en 2004. L'efficacité de certaines firmes ne les rend pas compétitives à cause de l'effet combiné des distorsions des prix, du taux d'intérêt du taux de change nominal qui engendrent une augmentation du coût de production. Entre 2001 et 2004, les entreprises sont relativement plus efficaces qu'elles ne sont compétitives.

Graphique : pourcentage des firmes efficaces



4.2.4 Les filières porteuses de croissance

La classification des entreprises en fonction de leur rentabilité économique a permis d'entrevoir le regroupement suivant :

Tableau 21: Classification des filières efficaces 2001-2004

<p><u>Emplois très efficaces</u> Autres produits alimentaires Huiles végétales Caoutchouc Verre Matériel électrique Produits divers</p>	<p>Activités efficaces et rentables</p>
<p><u>Emplois relativement moins efficaces</u> Fabrication cigarettes Bois Produits chimiques Boissons Matériel de construction Plastiques Industrie métallurgique</p>	<p>Activités potentiellement efficaces</p>
<p><u>Emplois relativement inefficaces</u> Textile</p>	<p>Activité économiquement coûteuse</p>
<p><u>Emplois très inefficaces</u> Transformation des produits agricoles Nourriture bétail Produits pétroliers Carton et papier</p>	<p>Activités économiquement très inefficaces</p>

Source : MINEFI/DAE

Il ressort de cette classification que les secteurs les plus porteurs de croissance sont : i) la fabrication des autres produits alimentaires ; ii) la production des huiles végétales ; iii) l'industrie du caoutchouc ; iv) l'industrie du verre ; v) la fabrication du matériel électrique et vi) la fabrication de divers produits à usage ménager. D'autres secteurs sont proches de la zone d'efficacité. Il s'agit notamment de : i) la fabrication des cigarettes ; ii) la filière bois et ouvrages en bois ; iii) l'industrie chimique ; iv) l'industrie des boissons ; v) la filière matériel de construction ; vi) l'industrie du plastique et vii) l'industrie métallurgique.

CHAPITRE 5: FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Le secteur financier est caractérisé notamment par : la faible mobilisation des ressources à moyen et long terme ; le mode, le type et le coût de financement inadaptés au contexte économique ; l'extrême prudence des établissements financiers; l'insuffisance de synergie entre les différentes composantes du secteur; l'insuffisance de structures de financement spécialisées. Face à cette situation, le gouvernement a engagé en 2005 une réflexion sur le financement de l'économie camerounaise, en partenariat avec les principaux acteurs du secteur. Les principales recommandations qui en ont été faites visent : la mobilisation de l'épargne nationale et étrangère ; son orientation vers l'investissement à travers des politiques d'incitation à l'épargne longue ; la modernisation du système financier et l'adaptation des produits de la micro-finance aux besoins des TPE et PME.

5.1 Situation monétaire

A fin juin 2005, la situation monétaire du Cameroun est caractérisée par : une augmentation substantielle des avoirs extérieurs nets (+ 123, 5 milliards) ; une légère hausse de la masse monétaire par rapport à juin 2004 (+24, 1 milliards) et une diminution du rythme de progression des agrégats du crédit.

La diminution du crédit intérieur (-74,6 milliards) est soutenue par la baisse des créances nettes sur l'Etat (P.N.G.) et des crédits à l'économie arrimés au niveau de l'activité.

5.1.1 Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets sont en forte augmentation à fin juin 2005 et se situent à 386 milliards contre 262,5 milliards en juin 2004.

Par conséquent, la position du Cameroun au compte d'opérations auprès du Trésor Français s'est améliorée de près de 89,3 milliards par rapport à juin 2004. Ceci traduit une consolidation des réserves de change qui résulterait principalement des exportations des hydrocarbures et du renchérissement du prix du baril du pétrole.

5.1.2 Crédit intérieur

A fin juin 2005, le crédit intérieur net s'est contracté pour se situer à 1158 milliards contre 1232,9 milliards un an plus tôt. Cette inversion de tendance est consécutive à la baisse des créances nettes sur l'Etat (-32%) par rapport à juin 2004. Le crédit intérieur connaît une baisse significative en juin 2005 de l'ordre de 74,6 milliards du fait d'une part, de la réduction de la P.N.G de 120,5 milliards et d'autre part de la progression des crédits à l'économie de 29,1 milliards. Cette baisse de la P.N.G s'explique par le desserrement progressif de la liquidité de l'Etat. Les crédits à long terme demeurent toujours faibles (1 % des crédits distribués), les crédits à court et moyen termes en représentent 93,5% environ.

5.1.3 Masse monétaire

Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a légèrement augmenté passant de 1337,2 milliards en juin 2004 à 1361,3 milliards en juin 2005, soit une hausse de l'ordre de 1,7%. La quasi monnaie (ou dépôts à terme) est en légère augmentation passant de 606,7 milliards en juin 2004 à 627 milliards en juin 2005 soit une hausse de l'ordre de 3,2 %. La quasi monnaie continue donc de renforcer sa part relative dans la structure de la masse monétaire en atteignant 53,9 % en juin 2005.

En revanche, la part relative de la monnaie fiduciaire baisse légèrement, reflétant ainsi un ralentissement de la circulation fiduciaire qui passe de 256,4 milliards en juin 2004 à 249 milliards en juin 2005 (soit - 7,4 milliards en valeur absolue).

Les dépôts à vue, surtout auprès des banques sont en légère augmentation et atteignent 456,9 milliards contre 441 milliards en juin 2004.

Tableau 22: Evolution de la situation monétaire (en milliards de FCFA)

	Jun-04	Sept. 04	Dec-04	Jun-05	Variations en %	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(d/a)	(d/c)
I- CONTREPARTIES DES RESSOURCES (1+2)	1495,3	1532,6	1592,6	1544,3	3,3	-3,0
1- Avoirs extérieurs Nets	262,5	304,4	355,0	386,0	47,1	8,7
BEAC	148,5	192,8	241,7	256,5	72,7	6,1
dont Compte d'opérations	320,6	359,4	396,7	409,9	27,9	3,3
Banques créatrices de monnaie	113,9	111,6	113,3	129,5	13,7	14,3
2- Crédit intérieur (a+b)	1232,9	1228,2	1237,6	1158,3	-6,0	-6,4
a- Créances nettes sur l'Etat	322,7	328,2	332,8	219,0	-32,1	-34,2
<i>dont Position Nette du Gouvernement</i>	374,5	377,6	383,2	254,0	-32,2	-33,7
b- Crédits à l'économie	910,2	900,0	904,9	939,3	3,2	3,8
Court terme	637,1	627,9	627,2	625,1	-1,9	-0,3
Moyen terme	242,8	241,3	247,3	283,9	16,9	14,8
Long terme	30,2	30,8	30,4	30,3	0,3	-0,4
II- RESSOURCES (1+2)	1495,3	1532,6	1592,7	1544,4	3,3	-3,0
1- Masse monétaire (M2)=(a+b+c)	1337,2	1364,7	1428,6	1361,3	1,8	-4,7
a- Monnaie fiduciaire	256,4	267,5	324,1	249,0	-2,9	-23,2
b- Monnaie scripturale	474,1	485,0	484,7	485,2	2,3	0,1
c- Quasi-monnaie	606,7	612,2	619,9	627,0	3,4	1,2
2- Fonds propres et autres postes nets	158,1	167,9	164,1	183,1	3,6	11,6

Source : B.E.A.C /YDE.

5.2 Mise en œuvre de la politique monétaire

La B.E.A.C a mené une politique monétaire axée sur la détente de ses taux directeurs afin d'accompagner la croissance économique.

a) Evolution des taux d'intérêt

En janvier 2005, les taux s'établissaient ainsi qu'il suit : taux d'intérêt des appels d'offres (T.I.A.O) 5,75 % et taux d'intérêt des prises en pension (T.I.PP.) 7,50%. La grille réaménagée des taux s'établit de la manière suivante:

Tableau 23 : Taux directeurs de la B.E.A.C (%)

	18 Juin 2003	le 02 déc. 2003	20 janvier 2005
1°- Taux applicables aux opérations avec les établissements de crédit :			
Taux d'intérêt des prises en pension (T.I.P.P)	8,30	7,80	7,50
Taux d'intérêt sur placements (T.I.S.P) à 7 jours	2,20	1,95	1,70
Taux d'intérêt sur placements à 28 j	2,20	2,0125	1,7625
Taux d'intérêt sur placements à 84 j	2,20	2,0750	1,8250
Taux de pénalité aux établissements de crédit	15	15	15
Taux débiteur maximum (T. D. M)	18	18	18
Taux créditeur minimum (T.C.M)	5	5	5
Taux de rémunération des réserves obligatoires	0,55	-	0,40
2°- Taux applicables aux opérations avec les trésors nationaux			
Taux des avances à l'intérieur des plafonds statutaires	6,30	6	5,75
Taux de pénalité (avances au-delà des plafonds statutaires)	10,50	10	10
Taux d'intérêt sur les dépôts spéciaux (placements des organismes)	2,20	1,95	1,70

Source : B.E.A.C/ YDE.

b) Mécanismes de refinancement

la liquidité bancaire s'est sensiblement améliorée, avec la forte progression des avoirs extérieurs nets. De ce fait, le besoin global de refinancement du système bancaire a été réduit.

b.1) Activités du marché monétaire

Au cours des six premiers mois de l'année 2005, l'activité du marché monétaire de la B.E.A.C a été caractérisée par : une stagnation des injections de liquidité sur les guichets A et B ; une baisse sensible des ponctions de liquidités et une diminution sensible du volume des transactions sur le compartiment interbancaire.

b.1.1) Injection de liquidités en faveur des établissements de crédit

***Activités du guichet A :** le guichet A est un compartiment du marché monétaire où se font toutes les interventions de la BEAC et les opérations de refinancement des banques à court terme (généralement de 7 à 84 jours). L'encours moyen des avances de la B.E.A.C sur ce guichet a oscillé entre 10 et 13 milliards au premier semestre 2005.

Appels d'offres positifs : les refinancements accordés aux banques camerounaises ont représenté 1,9% de l'enveloppe globale des interventions au titre des appels d'offres positifs contre 95,4% pour les banques tchadiennes et 2,6 % pour le système bancaire centrafricain. La répartition par Etat des montants moyens levés par les banques de la zone au cours du 1^{er} semestre montre que mensuellement les banques camerounaises ont levé 1 milliard contre plus de 52 milliards pour les banques tchadiennes. Au Cameroun, l'encours moyen journalier des avances en faveur de l'unique établissement financier en besoin de financement n'a pas varié de manière significative et s'établit à 0,2 milliards environ à fin juin 2005. Quant aux prises en pension, l'encours moyen journalier a fortement baissé.

***Activités du guichet B :** le guichet B est un compartiment du marché monétaire destiné aux opérations de refinancement des banques portant sur des crédits d'investissements productifs à moyen terme. A fin juin 2005, le volume moyen des interventions en faveur des banques s'est stabilisé autour de 0,8 milliard.

b.1.2) Ponctions de liquidité (appels d'offres négatifs)

Les ponctions de liquidités opérées à travers le mécanisme des appels d'offres négatifs sont en baisse et l'encours moyen des placements des établissements de crédit s'est réduit et se situe entre 20 et 22 milliards. Il importe de relever qu'on observe depuis septembre 2004, une érosion continue des excédents bancaires placés auprès de la B.E.A.C suite à la forte progression des emplois bancaires. Au Cameroun, l'encours moyen journalier des placements bancaires dans le cadre des appels d'offres négatifs qui était de 19,8 milliards a diminué depuis le début de l'année 2005 d'environ 4 milliards.

b.2) Evolution du marché interbancaire

Le montant des transactions interbancaires a atteint 27 milliards en avril 2005. Depuis juin, l'activité s'est contractée et l'encours mensuel des échanges entre banques a baissé se situant à 12 milliards. Durant la période de référence, le compartiment bancaire a enregistré 35 transactions soit une moyenne mensuelle de 5 transactions et les taux appliqués à ces opérations ont oscillé entre 3 % et 5,5 %. Quant aux concours de la B.E.A.C aux Trésors Nationaux, sur un plafond d'utilisation de 259,2 milliards pour le Cameroun, 200,6 milliards ont d'ores et déjà été utilisés laissant une marge de l'ordre de 58,8 milliards à fin juin 2005.

c) Réserves obligatoires

Depuis le 11 mars 2003, les coefficients des réserves obligatoires sont restés quasi inchangés. Cependant, le taux de rémunération de ces réserves a été ramené de 0,55 à 0,40% depuis le 20 janvier 2005 par décision du Gouverneur de la B.E.A.C.

Au 31 mars 2005, l'encours des réserves obligatoires représente 38,1% des réserves totales des banques au Cameroun ; 20 % est le seuil au-dessous duquel la situation de liquidité peut être considérée comme tendue. A fin juin 2005, l'encours s'élevait à 83 milliards et la situation analytique de ces réserves indique un niveau de dépôts à vue de (48,2 milliards) par rapport aux dépôts à terme (35,6 milliards).

*** Taux de couverture de l'émission monétaire et défense de la parité du franc CFA**

Avec un minimum statutaire de 20 %, le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est renforcé passant de 46,6% en juin 2004 à 58,2% à juin 2005 du fait de l'augmentation des avoirs extérieurs nets. Ces avoirs passent ainsi de 320,6 milliards en juin 2004 à 387 milliards en juin 2005, traduisant ainsi une consolidation des réserves de change. La vitesse de circulation de la monnaie demeure quasi stable et se situe autour de 6. Le renforcement des réserves de change, qui résulte principalement des exportations des hydrocarbures et du renchérissement du prix du baril du pétrole, se traduit par un accroissement rapide de la liquidité bancaire conduisant à la réduction du besoin de refinancement du système bancaire.

5.3 Secteur bancaire et financier

5.3.1 Secteur bancaire

Au 30 juin 2005, l'activité bancaire au Cameroun est caractérisée par : une liquidité abondante (six banques restent surliquides avec une moyenne du ratio de liquidité de plus de 200 %), un accroissement modéré des dépôts bancaires (+ 23,1 milliards en juin 2005 par rapport à juin 2004) et du niveau des crédits octroyés (+ 41,1 milliards en juin 2005 par rapport à juin 2004), une position extérieure qui demeure largement créditrice et une amélioration constante des ratios prudentiels.

Au niveau des ressources (dépôts), la situation consolidée des 10 principales banques commerciales indique que l'encours des dépôts au 30 juin 2005 s'élève à 1244,6 milliards,

soit une hausse de 23,1 milliards par rapport à juin 2004. 85,9% des dépôts sont privés. Le ratio de couverture des crédits par les dépôts est de l'ordre de 138,8 %.

Au niveau des emplois (crédits), l'encours des crédits distribués s'élève à 896,2 milliards au 30 juin 2005 contre 855 milliards au 30 juin 2004, soit une hausse de 41,2 milliards. Six banques ont distribué près de 85,7% des crédits. Le volume des créances douteuses et des impayés demeure encore assez élevé et atteint près de 100 milliards, soit plus de 11 % du total des crédits distribués.

L'on observe un accroissement des crédits à court et moyen terme, et une diminution des comptes débiteurs de la clientèle. Par type de clientèle, les entreprises privées bénéficient de 72,7 % des crédits octroyés, les entreprises publiques de 9,9 % et les particuliers de 8,8 %.

Tableau 24 : Répartition des crédits par nature et par durée (en pourcentage)

	juin 2004	Juin 2005
- crédits à long terme	0,30	0,35
- crédits à moyen terme	28,52	31,91
- crédits à court terme	25,65	28,09
- créances brutes en souffrance	13,64	13,16
- compte débiteurs de la clientèle	31,42	26,07
- autres sommes dues par la clientèle	0,47	0,42

Source : B.E.A.C /YDE.

Par secteur d'activités, le commerce de gros et de détail a absorbé près du quart des crédits distribués au 1^{er} semestre 2005.

Tableau 25 : Répartition des crédits bancaires par secteur d'activité

Secteur d'activités	Pourcentage
commerce de gros et détail-non alimentaire	24.7
autres services marchands	12.8
Industries alimentaires-boissons-tabac	11.3
transport	8
Agriculture	5.8
industries chimiques- fabrication ouvrages en caoutchouc	5.8
Bâtiments et travaux publics	4.9
svlviculture	2.9
élevage	0.2
Autres diverses activités	16

Source : BEAC

La distribution des crédits par les banques demeure encore insuffisante par rapport aux besoins et les coûts sont élevés. L'accès au crédit demeure difficile. Entre autres éléments explicatifs : le coût élevé du crédit, le niveau élevé des coûts de fonctionnement des banques, le niveau élevé des risques bancaires et le faible niveau de la concurrence interbancaire.

Le développement du secteur reste miné par quelques obstacles notamment le taux de bancarisation qui atteint à peine 10, la surliquidité, le niveau élevé des coûts de transactions

supportés par les banques et le niveau élevé des risques. La décision du MINEFI de virer tous les salaires de plus de 100 000 FCFA dans les établissements de crédit pourrait contribuer à améliorer le taux de bancarisation.

En ce qui concerne les six ratios prudentiels au 30 juin 2005, la plupart des banques respectent les ratios de liquidité, de couverture des risques, de couverture des immobilisations et de fonds propres nets. Les deux autres sont : le ratio de transformation à long terme et le ratio de structure du portefeuille crédit.

5.3.2 Marché financier

A fin juin 2005, un volume de 2230 titres a été échangé sur le marché secondaire. Après le bouclage, avec succès de la première tranche de l'émission obligataire de la Communauté Urbaine de Douala, de l'ordre de 7 milliards, une deuxième tranche de l'émission sera lancée d'ici la fin de l'année 2005 soit au total 16 milliards. Au terme du conseil d'administration de la Douala Stock Exchange du 15 septembre 2005 et de l'assemblée générale mixte du 29 septembre 2005, un business plan pour la période 2006-2008 et une augmentation du capital social de 1,2 milliard à 1,8 milliard ont été adoptés.

5.3.2.1 Assurances

A fin juin 2005, 22 compagnies se partagent le marché des assurances dont 14 dans la branche « I.A.R.D.T » (Incendie, automobile et risques divers) et 08 dans la branche « VIE ». Le déséquilibre persiste entre les deux branches.

Selon les estimations, dans la branche « I.A.R.D.T », 5 compagnies se partagent plus de 72% du marché ; alors que dans la branche « VIE », 3 autres ont plus de 84% de parts du marché en 2004. Plusieurs intermédiaires d'assurance distribuent à travers différents types de canaux, des produits d'assurance au public. Le dernier recensement indique 42 courtiers d'assurance et 57 agents généraux agréés et 201 mandataires salariés des organismes d'assurance.

Tableau 26 : Branche « I.A.R.D.T » : répartition du chiffre d'affaires (en 10⁹ FCFA)

Sociétés	Primes émises nettes en 2003	Part du marché en %	Primes émises en 2004	Part du marché en %
ACTIVA ASS.	6,9	9,7	8,1	10,87
A.G.C	0,48	0,7	1	1,34
AXA ASS.	11,2	15,8	11,3	15,15
BENEF.GEN	0,66	0,9	0,18	0,25
CAMINSUR	1,6	2,3	1,7	2,41
CHANAS ASS.	14,8	20,8	14,2	19,07
C.P.A	1,6	2,3	1,6	2,19
G.M. C	3,2	4,6	2,9	3,92
La Citoyenne	4,2	6	4,7	6,4
PRO ASSUR	4,5	6,4	4,7	6,3
SAAR	10,09	14,1	10,4	13,9
SATELLITTE	2,9	4,2	3,3	4,4
A.G.F/ CAMEROUN	8,7	12,3	10,1	13,5
SAMIRIS ASS	-	-	-	-
TOTAL	71,4	100	74,7	100

Source : ASAC. * estimations

Il ressort que le chiffre d'affaires de la branche « IARDT » est en hausse traduisant un marché en expansion. Chanas, Axa et SAAR et AGF se partagent près de 65% du marché en 2003, toutefois on assiste à une forte pénétration de Activa en 2004. En 2003, les compagnies d'assurance ont émis 84,7 milliards dont 11,7 milliards de primes « vie et capitalisation »

Tableau 27 : Branche-vie : répartition par société et capitalisation du chiffre d'affaires

	Primes émises nettes en 2003	Part du marché en %	Primes émises nettes en 2004	Part du marché
SOCIETES				
ACTIVA VIE	0,42	3,2	0,57	3,9
ALL LIFE	0,73	5,5	0,83	5,7
ASSURAMA	0,29	2,2	0,36	2,5
AXA VIE	1,7	13,1	2,7	18,8
BENEF LIFE	4,4	33,2	4,1	28,3
SAAR VIE	0,17	1,3	0,38	2,6
A.G.F/ CAMEROUN	5,06	38	5,5	37,7
PRO ASSUR VIE	-	-	-	-

Source : ASAC. * estimations

5.3.2.2. Microfinance

Avec une grande concentration dans les provinces du Centre, de l'Extrême-nord et du Nord-Ouest, l'activité des 558 établissements de microfinance couvre tout le territoire. Depuis avril 2005, un recensement des établissements de la microfinance s'effectue en collaboration avec la COBAC et la B.E.A.C. Ainsi, au 20 septembre 2005, 260 EMF ont reçu leurs agréments de l'autorité monétaire et les autres procédures d'agrément sont en cours. L'objectif de l'opération est d'assainir le secteur en vue du respect de la réglementation en vigueur.

Tableau 28 : Implantation des E.M.F en fonction de la province et par type

	indépendant	camccul	MC2	Cveca Oceca	caba	Total réseau	Total E.M.F
Adamaoua	1	2	3	0	0	5	6
Centre	69	8	8	59	13	88	157
Est	4	0	3	0	4	7	11
Extrême-nord	1	11	1	71	0	83	84
Littoral	43	10	6	0	0	16	59
Nord	1	8	0	20	0	28	29
Nord-ouest	9	68	4	0	0	72	81
Ouest	15	20	30	0	2	52	67
Sud	5	2	3	0	4	9	14
Sud-ouest	8	39	3	0	0	42	50
Total	156	168	61	150	23	402	558

Source : DGTC/MINEFI

CHAPITRE 6: LE SECTEUR EXTERIEUR

6.1 Balance des paiements

Le solde global de la balance des paiements présente en 2004 un déficit de 197,1 milliards, soit 2,5% du PIB. Ce déficit est moins accentué qu'en 2003 où il se situait à 361,7 milliards, soit 4,8% du PIB.

6.1.1 Compte des transactions courantes

Le solde du compte des transactions courantes enregistre un déficit de 463 milliards, soit 6% du PIB. Ce déficit est en amélioration de 1,7 point de pourcentage par rapport à l'année 2003 où il se situait à 7,7% du PIB. Cette évolution est attribuable aux balances des biens, des services et des revenus qui sont en amélioration respectives de 16,5 milliards, 83,8 milliards et 33,6 milliards.

La balance des biens reste excédentaire en 2004 où elle est de 88,2 milliards, et s'améliore même de 16,5 milliards par rapport à 2003. Cette hausse est consécutive à un accroissement des exportations de 58,8 milliards, contre 39,3 milliards pour que celui des importations.

Les services nets, bien que déficitaires en 2004, affichent une amélioration de 18,4%, imputable essentiellement à la baisse de 31,5% des dépenses nettes au titre des autres services aux entreprises.

Le déficit du solde des revenus nets a diminué de 10,9% qui s'explique par la baisse des bénéfiques et dividendes nets générés par les investissements étrangers au Cameroun.

Les transferts courants nets ont subi un repli de 30,1 milliards en 2004, imputable essentiellement à la chute de 32,4 milliards des transferts nets au bénéfice des Administrations publiques ; les transferts nets aux privés ont plutôt connu une augmentation de 2,3 milliards.

6.1.2 Compte de Capital et d'Opérations Financières

Le solde du compte de capital et d'opérations financières a connu un accroissement de 121 milliards entre 2003 et 2004. Cependant, l'analyse de ses composantes révèle un comportement contrasté.

Le solde des transferts en capital a baissé de 72,7 milliards en 2004, et en particulier, les transferts au profit des Administrations publiques chutent de 73,9 milliards.

Le solde des flux nets de capitaux, au titre des opérations financières, a affiché par contre une augmentation de 193,8 milliards en 2004. Cette hausse résulte d'une baisse des investissements directs étrangers de 68,9 milliards, d'une stabilité des investissements de portefeuille dont le solde se maintient à 0,29 milliard et d'une hausse du solde des autres investissements de 262,2 milliards. La hausse du solde des investissements est imputable à une diminution des engagements nets des Administrations publiques de 83,2 milliards, consécutive à une augmentation des tirages sur emprunts publics de 63,4 milliards et à une baisse des amortissements de la dette publique de 19,8 milliards.

Tableau 29 : Balance des paiements du Cameroun (en milliards de FCFA)

	2001	2002	2003*	2004*
I- COMPTE COURANT (transferts publics inclus)	-462,8	-504,5	-566,7	-463,0
1- Biens	-44.1	-35.0	71.7	88.2
Exportations. fob	1312.6	1260.0	1323.3	1379.1
Dont Pétrole brut	640.4	576.4	525.1	563.5
importations. fob	-1356.8	-1295.0	-1251.6	-1290.9
2- Services net	-312.5	-369.4	-456.4	-372.6
Fret et assurance	-74.9	-101.8	-190.5	-196.1
Autres transports et assurances	-37.5	-53.5	12.3	15.9
Voyages	-36.9	-32.9	-14.1	-15.0
Autres services aux entreprises	-177.4	-195.6	-274.9	-188.3
Services fournis ou recus par les administrations publiques	14.1	14.5	10.7	10.9
3- Revenus nets	-220.3	-207.7	-308.2	-274.6
Revenus des investissements	-220.3	-207.7	-308.2	-274.6
dont: Intérêts dette publique extérieure	-185.5	-174.5	-172.3	-135.4
4- Transferts courants	114.2	107.7	126.2	96.1
Privé	11.5	14.3	71.3	73.6
Public	102.7	93.4	54.9	22.5
II- COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES	185.1	329.8	109.2	230.2
1- Transfert de capital	22.2	2.0	117.3	44.6
Administrations publiques	22.2	2.0	75.9	2.0
Autres secteurs	0.0	0.0	41.4	42.6
2- Opérations financières	162.9	327.8	-8.2	185.6
Investissements directs	0.0	0.0	222.6	153.7
Investissements de portefeuille	0.0	0.0	0.3	0.3
Autres investissements	162.9	327.8	-231.1	31.6
Dont Administrations publiques	-217.9	-224.8	-280.5	-197.3
- Tirages	84.3	57.8	37.5	100.9
- Amortissements	-302.2	-282.6	-318.0	-298.2
III- ERREURS ET OMISSIONS	54.1	45.2	95.8	35.7
IV- SOLDE GLOBAL	-223.6	-129.5	-361.7	-197.1
V- FINANCEMENT DU SOLDE GLOBAL	223.6	129.5	361.7	197.1
1- Variations des réserves officielles (baisse +)	-83.8	-135.8	50.5	-87.2
FMI (net)	9.7	11.2	-12.2	-20.1
Compte d'opérations (net)	-101.6	-147.8	62.1	-66.9
Autres	8.1	0.8	0.6	-0.3
2- Financements exceptionnels	307.4	265.3	311.2	284.3
Variations des arriérés extérieurs (baisse -)	0.0	-584.2	0.0	12.7
Rééchelonnements et annulations déjà obtenus	307.4	849.4	311.2	271.6
Autres financements exceptionnels

Sources: Administrations économiques et financières, FMI et BEAC * = estimations

6.1.3 Financement du solde global

Le solde global, déficitaire en 2003 et 2004, est essentiellement financé par un allègement des échéances courantes de la dette publique extérieure, accordé par le Club de Paris. En 2003, on observe une diminution nette de la position extérieure des autorités monétaires de 50,5 milliards, puis un allègement du service de la dette extérieure de 311,1 milliards. En 2004 par contre, on assiste à une amélioration de la position extérieure des autorités monétaires de 87,2

milliards, et comme en 2003, on obtient un allègement du service de la dette de 271,6 milliards et l'accumulation des arriérés se chiffre à 12,7 milliards.

6.2 Commerce extérieur

6.2.1 Balance commerciale

En 2004, le solde commercial du Cameroun a affiché un déficit de 119,5 milliards, résultant de 1264,3 milliards d'exportations et de 1383,8 milliards d'importations. Comparé à l'année 2003, les exportations sont en recul de 54 milliards tandis que les importations progressent de 132,2 milliards de francs. Les ventes de pétrole brut ont contribué pour 537,4 milliards aux recettes d'exportation, soit 42,5% du total. Les dépenses relatives aux importations de pétrole brut quant à elles se sont élevées à 264 milliards. Il en a résulté un solde commercial hors pétrole déficitaire de 393 milliards contre 335,4 milliards au cours de l'exercice 2003.

Le prix unitaire moyen de chaque kilogramme de marchandise exporté a été de 179 francs CFA contre 195 francs en 2003. En revanche, le coût unitaire moyen des importations s'est situé à 280 francs CFA/Kg. Il était de 286 francs en 2003.

Au premier semestre 2005, la balance commerciale est déficitaire de 113,6 milliards contre 21,2 milliards en 2004. Cette évolution s'explique par la baisse des exportations en valeur de 8,9% (et de 32,1% en quantité) conjuguée à la hausse des importations +5,5% en valeur (+1,6% en quantité), et en particulier à la baisse de la contribution du pétrole brut dont le solde positif passe de 140 milliards au 1^{er} semestre 2004 à 100 milliards cette année.

Le déficit de la balance commerciale hors pétrole s'est accentué en atteignant 215,6 milliards en janvier-juin 2005 contre 161,3 milliards à la même période de l'exercice 2004. Cette évolution résulte d'une baisse plus prononcée des exportations hors pétrole (-20,3%) par rapport aux importations de même nature (-1,1%).

Tableau 30 : Quelques résultats du commerce extérieur (Q en tonnes, V en millions)

Rubriques		2003	2004	Janv-juin 04 (1)	janv-juin 05 (2)	(2)/(1) en%
Exportations	Q	6 749 588	7 077 630	3 826 293	2 598 661	-32,10%
	V	1 318 157	1 264 257	632 312	575 910	-8,90%
Importations	Q	4 382 110	4 948 917	2 301 774	2 338 745	1,60%
	V	1 251 561	1 383 812	653 504	689 562	5,50%
Exportations hors pétrole	V	738 841	726 884	382 066	314 915	-17,60%
Importations hors pétrole	V	1 074 267	1 119 822	543 392	530 514	-2,40%
Balance commerciale		66 596	-119 556	-21 193	-113 653	-436,30%
Balance Hors pétrole		-335 426	-392 938	-161 327	-215 599	-336,40%
Prix unitaire moyen (F/Kg)	Exportations	195	179	165	222	34,50%
	Importations	286	280	284	295	3,80%

Source : DGD /DAE

Exportations

Les produits bruts représentent 64,9% des exportations en 2004. Hors pétrole, ce pourcentage est de 22,4%, en régression de 7,6% par rapport à 2003. L'importance des produits industriels s'est accrue de 4,7 points en 2004, ceux-ci ayant procuré 34,8% des recettes d'exportation.

Le pétrole brut a représenté 42,5% des recettes d'exportation en 2004 (contre 43,9% en 2003), suivi respectivement des bois sciés (13,9%), du cacao en fèves (9%), du coton brut (5,8%), des carburants et lubrifiants (5,7%) et de l'aluminium brut 3,6%.

Au premier semestre 2005, les exportations totalisent 2,6 millions de tonnes pour une valeur de 575,9 milliards. Elles baissent de 32,1% en quantité et de 8,9% en valeur en glissement annuel. Le pétrole brut représente 45,3% des recettes d'exportation. La contraction des quantités exportées est due à la baisse du pétrole brut (-30,7%), du café (-24,7%) et du coton (-34,1%) et ce, malgré la hausse constatée sur le cacao (+8,1%) et l'aluminium (+17,2%). Le recul de la valeur des exportations est imputable au café (-21,3%), au coton (-45,3 %) et dans une moindre mesure au caoutchouc (-4,0%), cette évolution à la baisse est atténuée par le comportement de l'aluminium (+11,8%), du pétrole brut (+4,3%) et du bois (+3,8%).

Tableau 31 : Les principaux produits exportés (Q en tonnes, V en millions)

Période	2004		jan - juin 04 (1)		jan - juin 05 (2)		(2/1) en %	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Bananes fraîches	279 475	37 388	147 504	19 433	134 672	18 230	-8,7	-6,2
Café	50 751	38 250	36 411	27 354	27 430	21 518	-24,7	-21,3
dont café arabica	5 064	5 839	3 366	3 919	4 703	5 623	39,7	43,5
et café robusta	45 624	32 344	33 018	23 402	22 720	15 887	-31,2	-32,1
Cacao brut en fèves	158 037	113 248	57 487	41 981	62 172	42 519	8,1	1,3
Pâte de cacao	15 216	17 752	8 010	9 346	9 660	10 463	20,6	12,0
Ciments	15 006	1 007	6 165	339	7 530	583	22,1	72,2
Huiles brutes de pétrole	4 915 003	537 373	2 552 681	250 246	1 768 634	260 995	-30,7	4,3
Caoutchouc brut	39 457	20 677	15 854	8 174	16 126	7 850	1,7	-4,0
Bois et ouvrages en bois	693 361	225 936	330 431	107 126	324 838	111 198	-1,7	3,8
Bois brut (grumes)	148 066	13 770	82 473	7 448	34 004	3 079	-58,8	-58,7
Bois sciés	684 804	176 165	318 391	82 042	332 225	88 082	4,3	7,4
Coton brut	93 821	73 146	62 533	48 984	41 180	26 792	-34,1	-45,3
Aluminium brut	63 090	45 348	29 933	21 436	32 546	26 245	8,7	22,4
Total	7 077 630	1 264 257	3 826 293	632 312	2 598 661	575 910	-32,1	-8,9

Source : DGD/DAE

Les importations

Au premier semestre 2005, les importations se chiffrent à 689,5 milliards pour 2,3 millions de tonnes de marchandises, soit des hausses respectives de 1,6% et 5,5% par rapport à la même période de 2004. Le coût unitaire moyen passe ainsi de 284 francs/kg en 2004 à 295 francs en 2005. La progression s'explique par la hausse des produits destinés à la consommation des ménages et par celle de la consommation des demis produits par les entreprises ; ces noyaux d'importation augmentant en effet de plus de 21% chacun. Les équipements industriels et le matériel de transport ont respectivement baissé de 37,8% et 9,2%.

Tableau 32 : Evolution des importations par noyaux d'utilisation

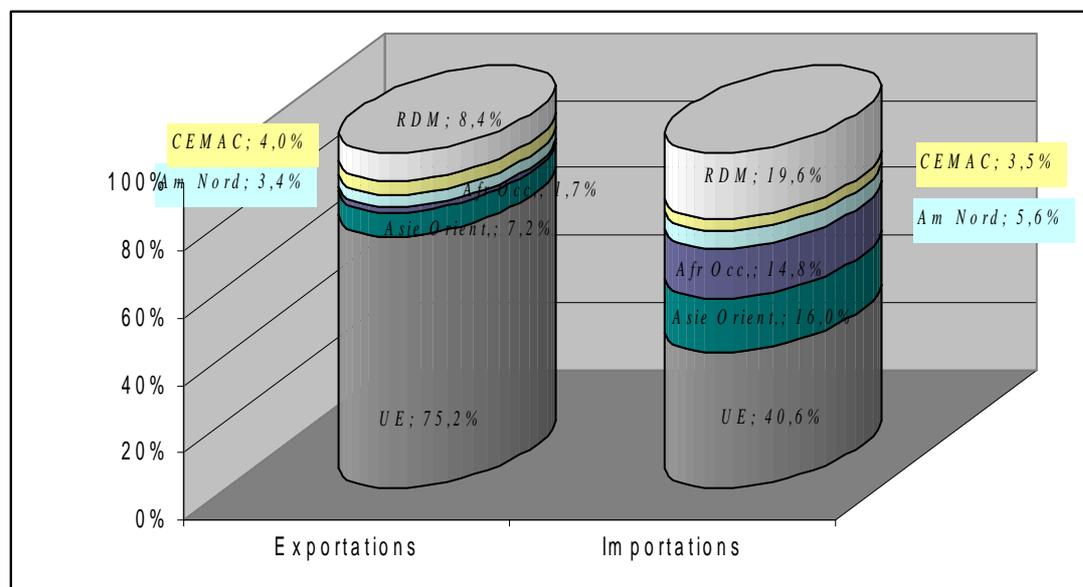
Période	2004		jan - juin 04 (1)		jan - juin 05 (2)		Variation en % (2/1)	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Alim.-Boiss.-Tabacs	649 792	160 821	288 131	66 099	323 405	82 021	12,2	24,1
Energie & lubrifiants	372 944	59 302	66 495	10 788	56 202	11 484	-15,5	6,4
Prod. bruts anim.ou vég.	329 749	59 713	139 954	26 960	172 471	27 823	23,2	3,2
Prod. bruts min.et autres	1 829 244	272 573	876 486	121 154	841 472	162 173	-4,0	33,9
Demi-produits	1 257 561	189 704	644 927	93 933	733 252	114 339	13,7	21,7
Matériel de transport	64 347	121 790	34 005	62 599	28 524	56 818	-16,1	-9,2
Equipement agricole	617	634	292	286	372	359	27,4	25,5
Equipement industriel	119 193	178 254	81 414	105 941	33 257	65 941	-59,2	-37,8
Consom. des ménages	114 447	144 409	59 163	65 542	56 442	69 053	-4,6	5,4
Consom .des entreprises	211 023	196 610	110 906	100 201	93 348	99 551	-15,8	-0,6
Total	4 948 917	1 383 812	2 301 774	653 504	2 338 745	689 562	1,6	5,5

Source : DGD/DAE

6.2.2 Orientation géographique des échanges

En 2005, l'Union européenne reste le principal partenaire commercial du Cameroun, suivi de loin par l'Asie orientale, l'Afrique de l'Ouest, l'Amérique du nord, et la CEMAC.

Orientation géographique des échanges au 1^{er} semestre 2005



L'Union Européenne

Au cours de l'exercice 2004, l'Union Européenne a fourni 716,3 milliards de recettes d'exportation et absorbé 591,8 milliards de dépenses d'importation ; soit respectivement 56,6% et 42,8% du total. Le solde commercial est excédentaire de 124,5 milliards en faveur du Cameroun. Il est en léger par rapport aux 223,2 milliards d'excédent réalisé en 2003.

Au premier semestre 2005, les exportations vers l'Union Européenne se sont chiffrées à 433,2 milliards, soit 75,2% du total. Les importations ont atteint 279,6 milliards, soit 40,6% du total. Au premier semestre 2004, ces pourcentages étaient de 62,2% pour les exportations et 47,6% pour les importations. Les exportations progressent de 10% par rapport au premier semestre de 2004 et sont principalement constituées des produits bruts agricoles, du pétrole, du bois et ses dérivés ainsi que de l'aluminium brut. Les importations régressent de 10% et sont surtout constituées des produits manufacturiers. Le solde commercial est favorable au Cameroun et s'élève à 153,6 milliards contre 82,7 milliards.

Au plan bilatéral, l'Espagne est notre premier client. Au cours du premier semestre 2005, ses achats ont atteint 115 milliards représentant 20% du total des exportations. On y exporte principalement le pétrole, le bois et les ouvrages en bois. Le solde commercial avec ce pays est évalué à 106,1 milliards en faveur du Cameroun. Il est suivi dans ce classement par l'Italie et la France avec respectivement 17,5% et 16,2% du total.

La France est le principal fournisseur et le premier partenaire commercial. Constituées des produits manufacturés, ses ventes représentent 19,7% des dépenses d'importation au premier semestre 2005. La balance commerciale est déficitaire de 42,7 milliards.

L'Asie Orientale

En dépit d'une baisse de 39,7% des exportations par rapport au 1^{er} semestre 2004, les échanges commerciaux avec cette zone restent significatifs : 7,2% des exportations et 16,0% des importations.

Au plan bilatéral, la Chine reste un partenaire commercial de poids du Cameroun dans la région. Après avoir occupé le huitième rang en 2001 et le septième en 2002, ce pays est devenu le troisième fournisseur du Cameroun en 2005 après la France et le Nigeria. Toutefois, ses achats ont baissé de 70,8% tandis que ses ventes progressent de 23,8%.

L'Afrique de l'Ouest

En 2004, l'Afrique de l'Ouest a été le deuxième fournisseur du Cameroun après l'Union Européenne. Les importations camerounaises en provenance de cette région ont porté sur 171,7 milliards, soit 12,4% par rapport à l'ensemble. Elles ont été en recul de 20,3% par rapport à 2003. On y importe principalement la bauxite de Guinée, des produits pétroliers et des préparations alimentaires de Côte d'Ivoire, les huiles brutes de pétrole du Nigeria.

Au premier semestre 2005, les exportations vers cette zone se sont établies à 9,9 milliards. Elles régressent de 14,4 milliards par rapport au premier semestre 2004. Les importations par contre progressent de 16,8% pour s'établir à 101,8 milliards. Les principaux clients sont, dans l'ordre, le Togo, le Nigeria et le Sénégal avec respectivement 35,8%, 26,6% et 23,1% du total des exportations vers la zone. Quant aux fournisseurs, ils sont pour l'essentiel constitués du Nigeria (78,6%), de la Mauritanie (10,7%) et de la Côte d'Ivoire (7,2%).

L'Amérique du Nord

Les exportations à destination de l'Amérique du Nord représentent 3,4% du total et la part des importations y provenant est de 5,6% du total. Les échanges avec l'Amérique du Nord en 2005 sont orientés vers la baisse. En effet, les exportations sont en baisse de 63,2% (34 milliards) et les importations de 7,2% (3 milliards). Ainsi, d'un solde commercial excédentaire de 12,3 milliards en 2004, on enregistre un déficit de 18,7 milliards au premier semestre 2005.

Les échanges avec cette région restent tirés par les Etats-Unis qui fournissent principalement les coques de pétrole calcinés et les machines et appareils mécaniques ou électriques. En 2005, les Etats-Unis sont le quatrième fournisseur et le septième client du Cameroun.

La CEMAC

Le Cameroun exporte vers tous les pays de la CEMAC. Il importe du Congo (gaz de pétrole et autres hydrocarbures), du Gabon (poissons congelés, fiches et prises de courant électrique, produits laminés plats) et de la Guinée Equatoriale (huiles brutes de pétrole).

En constante progression sur les quatre années précédentes, les exportations camerounaises vers la CEMAC ont été en baisse en 2004. Réalisées à 68,1 milliards, elles ont diminué de 24,8% par rapport à 2003, et n'ont représenté que 5,8% du total contre 6,9% en 2003.

Au premier semestre 2005, les exportations vers la CEMAC ont poursuivi la baisse amorcée en 2004 avec une chute de 40%. Elles ne représentent plus que 4% du total contre 6,1% au premier semestre 2004. En revanche, les importations en provenance de la sous-région augmentent d'environ 140,7% poursuivant la hausse amorcée il y a quelques années. Elles sont essentiellement constituées des huiles brutes de pétrole en provenance de la Guinée Equatoriale et du Congo

Tableau 33 : Les principaux partenaires commerciaux du Cameroun

Pays	Exportations (%)			Pays	Importations (%)		
	2004	1 ^{er} semestre			2004	1 ^{er} semestre	
		2004	2005			2004	2005
Espagne	11,9	20,4	20,0	France	23,4	22,1	19,7
Italie	12,9	13,2	17,5	Nigeria	10,3	9,8	11,6
France	14,9	12,2	16,2	Chine	4,7	4,3	5,1
Pays-Bas	9,6	6,5	6,6	USA	5,5	5,8	4,7
Belgique-Lux.	4,4	4,5	5,9	Belgique-Lux.	5,1	4,5	3,8
Gde Bretagne	4,5	2,5	5,5	Allemagne	4,8	4,3	3,2
USA	6,4	8,1	3,3	Brésil	1,6	1,4	3,0
Taiwan	1,4	2,5	2,5	Guinée Equat.	0,8	1,2	2,9
Tchad	1,1	1,0	1,4	Italie	3,0	3,0	2,7
Allemagne	2,6	1,0	1,3	Thaïlande	2,4	1,1	2,3

Source : MINEFI/DGD, DAE

CHAPITRE 7: LES FINANCES PUBLIQUES

Ce chapitre comporte un projet de loi de règlement constatant les recettes et les dépenses de l'Etat, définitivement arrêtées au terme de l'exercice 2004, et les réalisations budgétaires effectuées cours du premier semestre 2005, ainsi que les estimations à fin décembre 2005.

7.1 Projet de loi de règlement de l'exercice 2004

PREMIERE PARTIE

TITRE UNIQUE

REGLEMENT DE L'EXERCICE 2004

ARTICLE PREMIER : Sont constatées sur le Budget de l'Etat pour l'exercice 2004, les recettes d'un montant de **1 451 933 044 682** francs CFA se répartissant ainsi qu'il suit :

Imputations	Libellés	Prévisions	Réalisation	Taux de réalisation
I - RECETTES PROPRES		1 447 000 000 000	1 312 061 338 529	90,67%
RECETTES FISCALES		1 112 030 000 000	892 246 566 160	80,24%
721	Impôts sur les revenus des personnes physiques	111 500 000 000	91 839 992 928	82,37%
723	Impôts sur les bénéfices des Sociétés non pétrolières	165 000 000 000	105 435 931 988	63,90%
724	Impôts sur les revenus servis aux personnes domiciliées hors Cameroun	18 000 000 000	17 118 470 040	95,10%
727	Impôts sur la propriété	500 000 000	533 489 896	106,70%
728	Impôts sur les mutations et les transactions	17 000 000 000	13 819 807 998	81,29%
730	Taxes sur la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires	422 000 000 000	343 224 181 855	81,33%
731	Taxes sur des produits déterminés et droits d'accises	129 000 000 000	101 794 901 373	78,91%
732	Taxes sur des services déterminés	3 500 000 000	1 606 832 830	45,91%
733	Impôts sur le droit d'exercer une activité professionnelle	17 000 000 000	5 544 542 975	32,61%
734	Impôts sur l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	3 530 000 000	2 939 793 874	83,28%
735	Autres impôts et Taxes sur les biens et services	12 500 000 000	14 162 754 875	113,30%
736	Droits et Taxes à l'importation	186 100 000 000	180 672 268 236	97,08%
737	Droits et Taxes à l'exportation et autres impôts sur le commerce extérieur	2 900 000 000	1 116 342 611	38,49%
738	Droits d'enregistrement et timbre	23 500 000 000	12 437 254 681	52,92%
AUTRES RECETTES		334 970 000 000	419 814 772 369	125,33%
171	Remboursement des avals ou cautions mis en œuvre	1 000 000 000	564 157 483	56,42%
172	Remboursement de la dette rétrocedée	500 000 000	0	0,00%
710	Droits et frais administratifs	18 452 800 000	23 048 793 660	124,91%
714	Ventes accessoires de biens	79 000 000	8 419 411 724	10657,48%
716	Ventes de prestations de services	15 290 100 000	13 001 235 962	85,03%
719	Loyers des immeubles et revenus des domaines	1 376 000 000	4 312 033 623	313,37%
741	Revenus du secteur pétrolier	256 000 000 000	337 346 272 941	131,78%
745	Produits financiers à recevoir	5 000 000 000	7 897 408 785	157,95%
761	Cotisations aux caisses de retraite des fonctionnaires et assimilés	33 000 000 000	21 833 595 191	66,16%
771	Amendes et condamnations pécuniaires	4 272 100 000	3 391 863 000	79,40%
II - EMPRUNTS ET DONNS		170 000 000 000	139 871 706 153	246,95%
150	Tirage sur prêts multilatéraux	70 000 000 000	89 062 116 724	127,23%
151	Tirages sur prêts bilatéraux	50 000 000 000	13 846 005 206	27,69%
769	Dons exceptionnels de la coopération internationale	50 000 000 000	36 963 584 223	73,93%
TOTAL I + II		1 617 000 000 000	1 451 933 044 682	89,79%

ARTICLE DEUXIÈME : Sont constatées sur le même Budget, les dépenses d'un montant de **1 345 078 945 587** francs CFA se répartissant ainsi qu'il suit :

CHAP	Libellés	Dotations Initiales	Dotations Finales	Ordonnancement	Taux de Réalisation
01	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	32 108 000 000	31 638 097 344	28 271 364 229	89%
02	SERVICES RATTACHES A LA P.R.C.	5 480 000 000	5 440 693 579	4 508 866 199	83%
03	ASSEMBLEE NATIONALE	8 464 000 000	8 215 650 000	7 631 941 876	93%
04	SERVICES DU PREMIER MINISTRE	10 458 000 000	10 395 487 969	8 273 695 790	80%
05	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	994 000 000	994 000 000	356 000 000	36%
06	MIN. RELATIONS EXTERIEURES	17 738 000 000	16 067 950 923	14 451 011 431	90%
07	MIN. ADM. TERR. & DECENTRALISATION	25 128 000 000	24 122 672 174	20 316 216 090	84%
08	MINISTERE DE LA JUSTICE	10 518 000 000	10 602 891 969	8 160 597 926	77%
09	COUR SUPREME	2 186 000 000	2 186 000 000	1 947 021 197	89%
11	CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT	1 687 000 000	1 687 000 000	1 489 321 966	88%
12	DEL. GENERALE A LA SURETE NAT.	41 820 000 000	42 116 275 194	37 889 301 561	90%
13	MINISTERE DE LA DEFENSE	116 808 000 000	116 745 223 936	110 963 080 388	95%
14	MINISTERE DE LA CULTURE	3 346 000 000	3 210 392 361	1 955 867 802	61%
15	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	183 638 000 000	196 754 683 929	161 834 545 732	82%
16	MINISTERE DE LA JEUNESSE & SPORTS	11 783 000 000	11 952 375 715	9 496 710 812	79%
17	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	5 113 000 000	5 138 797 277	4 654 513 773	91%
18	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUP.	24 851 000 000	26 771 857 655	24 912 297 330	93%
19	MIN. RECHERCHE SCIENTIF. & TECH.	6 052 000 000	5 953 151 175	5 158 078 812	87%
20	MINISTERE DES FINANCES & BUDGET	38 596 000 000	36 329 299 304	31 182 828 129	86%
21	MIN. DU DEVELOP.INDUST.ET COM.	3 973 000 000	3 919 034 462	3 377 863 356	86%
22	MIN DES AFF.ECON, PROG. & AM. TERR.	7 436 500 000	28 749 549 265	23 402 211 561	81%
23	MINISTERE DU TOURISME	3 023 000 000	2 979 169 393	1 589 624 858	53%
25	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	29 505 000 000	29 589 204 206	23 003 870 631	78%
30	MINISTERE DE L'AGRICULTURE	27 251 000 000	35 355 992 527	27 561 860 122	78%
31	MIN. ELEVAGE , PÊCHE & INDUST.ANIM.	7 041 000 000	8 030 990 239	5 836 008 664	73%
32	MINISTERE DES MINES, EAU & ENERGIE	5 681 000 000	12 936 789 400	10 734 204 083	83%
33	MIN.DE L'ENVIRONNEMENT & FORET.	7 919 000 000	7 773 380 271	5 822 679 639	75%
36	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	53 045 000 000	75 567 802 607	39 733 667 296	53%
37	MINISTERE URBANISME & HABITAT	14 752 000 000	17 482 459 511	10 807 795 140	62%
38	MINISTERE DE LA VILLE	8 167 000 000	15 626 892 585	8 820 203 124	56%
40	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	58 295 000 000	79 283 991 343	46 483 639 322	61%

41	MINISTERE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL & DE LA PREVOYANCE SOCIALE	3 833 000 000	4 035 260 268	2 700 525 395	67%
42	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	4 556 000 000	4 464 592 487	3 214 295 775	72%
43	MINISTERE DE LA CONDITION FEMININE	3 538 000 000	3 954 468 775	2 249 269 299	57%
45	MINISTERE DES POSTES & TELECOM	7 901 000 000	8 697 485 150	7 279 372 847	84%
46	MINISTERE DES TRANSPORTS	6 770 000 000	7 062 146 302	5 208 071 316	74%
50	MIN.FONCT. PUB.& REF. ADMINISTRATIVE	7 238 000 000	7 562 705 050	7 026 844 511	93%
51	PPTE - INVESTISSEMENT	70 000 000 000	5 548 977 883	0	0%
55	DETTE INTERIEURE DE FCT	70 150 000 000	70 150 000 000	64 254 620 000	92%
56	DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	202 000 000 000	147 416 000 000	147 416 000 000	100%
57	DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	245 000 000 000	301 298 040 951	251 691 555 359	84%
58	PPTE - FONCTIONNEMENT	20 000 000 000	538 113 872	0	0%
65	DEPENSES COMMUNES	44 000 000 000	44 140 370 705	37 802 850 937	86%
90	FINEX	70 000 000 000	70 000 000 000	59 700 000 000	85%
91	DEPENSES DE RESTRUCTURATION	1 000 000 000	1 000 000 000	0	0%
92	PARTICIPATIONS DIVERSES	15 000 000 000	14 475 000 000	11 640 721 217	80%
93	REHABILITATION	5 000 000 000	5 000 000 000	4 758 023 728	95%
	TOTAL GENERAL	1 617 000 000 000	1 617 000 000 000	1 345 078 945 587	83%

ARTICLE TROISIÈME : Est constatée la ventilation sectorielle des dépenses sur le Budget 2004 comme suit :

CHAP	Secteurs	Dotations	Engagements	Ordonnancement
0	DEPENSES NON REPARTIE PAR FONCTIONS	529 946 105 747	474 630 182 037	472 727 028 586
1	SOUVERAINETE	107 547 503 841	88 656 272 648	86 368 152 553
2	DEFENSE ET SECURITE	156 201 926 281	148 488 507 947	147 276 155 254
3	ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCIERE	110 850 571 191	95 648 249 185	94 272 949 327
4	ENSEIGNEMENT, FORMATION ET RECHERCHE	329 967 362 442	288 664 433 473	279 628 770 391
5	COMMUNICATION, CULTURE, LOISIRS ET SPORTS	12 406 570 638	10 903 033 069	10 503 112 287
6	SANTE	85 023 384 003	60 036 476 239	52 743 719 311
7	AFFAIRES SOCIALES	10 399 868 012	7 532 977 522	7 039 557 074
8	INFRASTRUCTURES	174 694 747 233	125 321 369 125	116 226 704 948
9	PRODUCTION ET COMMERCE	99 961 960 612	81 538 462 948	78 292 795 856
		1 617 000 000 000	1 381 419 964 193	1 345 078 945 587

ARTICLE QUATRIÈME : Les recettes et les dépenses du Budget consolidé de l'Etat pour l'exercice 2004 sont définitivement arrêtées comme suit :

BUDGET CONSOLIDÉ	PREVISIONS	REALISATIONS	
BUDGET DE L'ETAT			
RECETTES RECOUVREES	1 617 000 000 000	1 451 933 044 682	89,79%
DEPENSES REGLEES	1 617 000 000 000	1 345 078 945 587	83,18%
SOLDE		106 854 099 095	

7.2 Réalisations provisoires et estimations de l'exercice 2005

Le budget 2005 s'exécute dans un contexte marqué essentiellement au plan international par la flambée des cours mondiaux du pétrole brut et au plan national par un ralentissement du rythme de la croissance économique. Tenant compte de ce contexte, les estimations au 31 décembre 2005 ont été faites sur la base des résultats provisoires à fin juin.

7.2.1 Ressources budgétaires totales

Les ressources budgétaires totales prévues dans la loi de finances de l'exercice 2005 s'élèvent à 1721 milliards, dont 1526,5 milliards de recettes internes, soit 88,7%, et 194,5 milliards de ressources externes, soit 11,3% des ressources totales.

Au 30 juin 2005, les ressources budgétaires encaissées s'élèvent à 821,7 milliards, soit un taux de réalisation de 47,7%. Ces ressources comprennent 770,1 milliards au titre des recettes internes et 51,6 milliards de ressources extérieures.

Les ressources budgétaires totales au 31 décembre 2005 sont estimées à 1665,2 milliards, soit un taux de réalisation de 96,8%, dont 1529,1 milliards pour les recettes internes et 136,1 milliards pour les ressources externes.

7.2.1.1 Recettes budgétaires internes

Les prévisions des recettes budgétaires internes de l'exercice 2005 sont de 1526,5 milliards, dont 338 milliards de recettes pétrolières et 1188,5 milliards de recettes non pétrolières.

Au 30 juin 2005, les recettes budgétaires internes se chiffrent à 770,1 milliards, correspondant à un taux de réalisation de 50,4% des prévisions annuelles. Ces recettes comprennent 179,1 milliards de recettes pétrolières et 591 milliards de recettes non pétrolières.

Les recettes budgétaires internes sont estimées au 31 décembre 2005 à 1529,1 milliards, soit un taux d'exécution de 100,2% des prévisions de la loi de finances. Elles se répartissent en 394 milliards de recettes pétrolières et 1135,1 milliards de recettes non pétrolières.

Recettes pétrolières

Les recettes pétrolières s'élèvent à 179,1 milliards au 30 juin 2005. Elles se décomposent en 156,4 milliards de redevance SNH et 22,7 milliards d'impôts sur les sociétés pétrolières. Par rapport aux prévisions budgétaires qui sont de 338 milliards, le taux d'exécution est de 53,1%.

Les recettes pétrolières sont projetées à 394 milliards au 31 décembre 2005, soit un taux d'exécution de 116,6% par rapport aux prévisions budgétaires. Ces estimations comprennent 325 milliards de redevance SNH et 69 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. La réalisation de plus de 50% à mi-parcours ainsi que le dépassement de 16,6% des prévisions annuelles projetées, sont liées à la forte hausse des cours mondiaux du pétrole, au-delà de ceux initialement retenus.

Recettes non pétrolières

Les recettes non pétrolières se chiffrent à 591 milliards au 30 juin 2005, dont 364,5 milliards d'impôts et taxes intérieurs, 165,1 milliards de recettes douanières et 65,5 milliards de recettes non fiscales. Le taux de réalisation qui en résulte est de 49,7% par rapport aux 1188,5 milliards prévus dans la loi de finances.

Au 31 décembre 2005, les recettes non pétrolières sont estimées à 1135,1 milliards, soit un taux d'exécution de 95,5% par rapport aux prévisions de la loi de finances. L'analyse par principales rubriques est présentée ci-dessous.

Impôts et taxes intérieurs

Les recettes des impôts et taxes se chiffrent à 364,5 milliards au 30 juin 2005. Par rapport aux prévisions annuelles de la loi de finances qui sont de 710,5 milliards, le taux d'exécution est de 51,3%. Ce niveau d'exécution est en grande partie dû à un bon suivi du recouvrement par l'administration fiscale. Le taux de réalisation ci-dessus est contrasté selon les rubriques.

L'impôt sur les sociétés non pétrolières est de 102,6 milliards pour des prévisions annuelles de 129 milliards, soit un taux d'exécution de 79,5%. La TVA a atteint 108,2 milliards, soit un taux d'exécution de 43,6% par rapport aux 248 milliards prévus pour l'exercice 2005. Les recettes au titre de l'IRPP sont de 58,8 milliards pour des prévisions annuelles de 93,4 milliards, soit un taux d'exécution de 63,0%.

A fin décembre 2005, les recettes d'impôts et taxes intérieurs sont estimées à 671,2 milliards, soit un taux d'exécution de 94,5% par rapport aux prévisions de l'exercice 2005. En ce qui concerne les principales rubriques, les estimations sont de 220 milliards pour la TVA et de 144,2 milliards pour l'impôt sur les sociétés non pétrolières.

Recettes douanières

Au 30 juin 2005, les recettes douanières sont de 165,1 milliards, dont 71,1 milliards de droits de douane et 86,3 milliards de TVA à l'importation. Par rapport aux prévisions de l'exercice 2005 qui se chiffrent à 372,5 milliards, le taux de réalisation est de 44,3%.

A fin décembre 2005, les recettes douanières sont projetées à 342,2 milliards, soit un taux d'exécution de 91,9% par rapport aux prévisions annuelles. Ces estimations comprennent 178 milliards de droits de douane à l'importation et 146,2 milliards de TVA à l'importation.

Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales recouvrées à fin juin 2005 sont de 65,5 milliards, soit un taux de réalisation de 62,1% par rapport aux 105,5 milliards prévus dans la loi de finances. Elles comprennent 8,9 milliards de recettes de services et des domaines, et 37,1 milliards des autres recettes non fiscales. Ce niveau d'exécution relativement élevé s'explique par des dividendes exceptionnels versés par les entreprises publiques et parapubliques.

Au regard de cette réalisation, les recettes non fiscales sont estimées à 119,7 milliards à fin décembre 2005, soit un taux de réalisation de 113,5% par rapport aux prévisions budgétaires.

7.2.1.2 Ressources budgétaires extérieures

Les ressources budgétaires extérieures, qui regroupent les prêts au titre des projets d'investissement, les prêts à l'ajustement structurel et les dons, ont été prévues dans la loi des finances de l'exercice 2005 pour un montant de 194,5 milliards.

Les décaissements effectifs s'élèvent à fin juin 2005 à 51,6 milliards, dont 23,6 milliards au titre des prêts projets et 28 milliards de dons.

Les projections des ressources budgétaires extérieures au 31 décembre 2005 sont de 136,1 milliards réparties en 59 milliards de prêts projets, 73 milliards de dons et 4,1 milliards de prêts à l'ajustement.

Tableau 34: Ressources budgétaires de l'exercice 2005.

RUBRIQUES	Loi de Finances 2005	Réalisations au 30 juin 2005	Estimations au 31/12/2005
I- RECETTES INTERIEURES	1526,5	770,1	1529,1
Recettes pétrolières	338,0	179,1	394,0
Dont: - Redevance SNH	282,0	156,4	325,3
- IS pétrole	56,0	22,7	68,7
Recettes non pétrolières	1188,5	591,0	1135,1
*Impôts et taxes assimilées	710,5	364,5	671,2
Dont :- TVA	248,0	108,2	220,0
- Droits d'accises	48,0	22,0	48,6
- IS non pétrole	129,0	102,6	144,2
*Recettes douanières	372,5	165,1	342,2
Dont :- TVA à l'importation	197,0	86,3	146,2
- Droit de douane à l'import.	160,0	71,1	178,0
*Recettes non fiscales et autres	105,5	65,5	119,7
*Recettes non pétr. non classées	0,0	-4,1	0,0
II- RESSOURCES EXTERIEURES	194,5	51,6	136,1
- Prêts projets	97,5	23,6	59,0
- Prêts à l'ajustement	12,0	0,0	4,1
- Dons exceptionnels	85,0	28,0	73,0
RESSOURCES TOTALES (I+II)	1721,0	821,7	1665,2

Source :MINEFI/DAE.

7.2.2 Réalisations des dépenses budgétaires

Au premier semestre de l'exercice 2005, les dépenses budgétaires effectives s'élèvent à 693,3 milliards contre 1721 milliards prévus dans la loi de finances, soit un taux d'exécution de 40,3%. Ce niveau d'exécution modéré des dépenses budgétaires s'explique par les efforts effectués pour, d'une part, rendre compatibles le volume de la dépense de personnel et les effectifs des personnels de l'Etat, et d'autre part, maîtriser les dépenses des biens et services.

L'estimation au 31 décembre 2005 est de 1568,7 milliards, soit un taux d'exécution de 91,2%. L'évolution par rubriques est donnée ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement: dépenses de personnel et autres dépenses de fonctionnement

Les dotations budgétaires au titre des dépenses de personnel de l'exercice 2005 se chiffrent à 475 milliards. A fin juin 2005, ces dépenses s'élèvent à 204,6 milliards, soit un taux d'exécution de 43,1%. L'estimation faite pour le 31 décembre 2005 est de 425 milliards, correspondant à un taux d'exécution de 89,5%. Les efforts d'assainissement du fichier solde en cours expliquent en grande partie cette relative maîtrise des dépenses de personnel.

Les autres dépenses de fonctionnement se chiffrent à 134 milliards sur une dotation budgétaire de 270 milliards, soit un taux d'exécution de 49,6%. L'estimation au 31 décembre 2005 est de 268 milliards correspondant à un taux d'exécution de 99,3%.

Dépenses de transfert et chapitres communs

Les paiements effectués au titre des pensions (dette viagère), des transferts et subventions s'élèvent à 60,5 milliards à fin juin 2005, sur une dotation annuelle de 131 milliards ; ils correspondent à un taux d'exécution de 46,2%. Au 31 décembre 2005, le niveau des paiements devrait atteindre 136 milliards, soit un taux d'exécution de 103,8%.

Les dépenses des pensions s'élèvent à 36,5 milliards sur une dotation annuelle de 70 milliards, soit un taux d'exécution de 52%. Elles sont estimées à 77 milliards au 31 décembre 2005, ce qui représente un taux d'exécution de 110%.

S'agissant des transferts et subventions, les paiements y relatifs se chiffrent à 24 milliards au 30 juin 2005 pour une dotation budgétaire de 61 milliards, soit un taux d'exécution de 45,9%. L'estimation faite pour le 31 décembre 2005 est de 59 milliards correspondant à un taux d'exécution de 96,7% par rapport aux prévisions de la loi de finances.

Crédits d'investissement public

Les dépenses au titre du budget d'investissement public s'élèvent au 30 juin 2005 à 72,6 milliards pour une dotation annuelle de 352,5 milliards, soit un taux d'exécution de 20,5%. Au 31 décembre 2005, les estimations sont de 263 milliards, correspondant à un taux d'exécution de 74,4%.

Les dépenses d'investissement public sur ressources intérieures à fin juin 2005 se chiffrent à 47,7 milliards pour une prévision annuelle de 195 milliards, soit un taux d'exécution de 24,5%. Le niveau d'exécution au 31 décembre 2005 est estimé à 156 milliards, correspondant à un taux de 80%.

S'agissant des dépenses d'investissement sur financements extérieurs, 23,6 milliards ont été décaissés au cours des six premiers mois de l'exercice 2005 sur des prévisions annuelles de 97,5 milliards. Les estimations au 31 décembre 2005 sont de 59 milliards. L'accélération s'explique par les réalisations à partir du milieu de l'exercice compte tenu des procédures de passation des marchés.

Dépenses PPTE

Les dépenses PPTE prévues en 2005 s'élèvent à 73 milliards dont 8 milliards en fonctionnement et 65 milliards en investissement. Au 30 juin 2005, les dépenses effectuées sont de 26,3 milliards, soit un taux d'exécution de 36%. Elles se décomposent en 8,8 milliards pour les dépenses de fonctionnement et 17,5 milliards en dépenses d'investissement. Elles devraient atteindre 75 milliards au 31 décembre 2005 dont 12 milliards en fonctionnement et 63 milliards en investissement, soit respectivement des taux d'exécution de 150% et 96,9%.

Dette Publique

Le service effectif de la dette publique au 30 juin 2005 s'élève à 212,8 milliards sur une dotation annuelle de 492,4 milliards, soit un taux d'exécution à mi-parcours de 43,2 %.

Les paiements effectués au titre de la dette extérieure sont de 85,8 milliards pour une dotation annuelle de 199,8 milliards, soit un taux d'exécution de 42,9 %. Ils se décomposent en 60,2 milliards d'amortissement et 25,6 milliards d'intérêts.

Les paiements effectués au titre de la dette intérieure s'élèvent à 127 milliards sur une dotation annuelle de 292,6 milliards, soit un taux d'exécution de 43,4 %. Ils se répartissent

comme suit : 37 milliards d'amortissement, 10,1 milliards de paiement d'intérêts, 58,4 milliards de paiement d'arriérés et 21,5 milliards de remboursements des crédits de TVA.

Les estimations du service de la dette publique à fin décembre 2005, sont de 476,7 milliards, dont 195,6 milliards pour la dette extérieure et 281,1 milliards pour la dette intérieure.

Le stock total de la dette publique au 30 juin 2005 s'élève à environ 4 993 milliards, dont 3 608 milliards pour la dette extérieure et 1385 milliards pour la dette intérieure.

Tableau 35 : Dépenses budgétaires au 30/06/05 et estimations au 31/12/2005

Rubriques	Loi de finances Exercice 2005	Réalisations au 30/06/05	Estimations au 31/12/05
DEPENSES DE FONCTION.	745,0	338,6	693,0
*Dépenses de personnel	475,0	204,6	425,0
* Autres dép. de Fonctionnement	270,0	134,0	268,0
* dont dépenses PPTE	8,0	8,8	12,0
TRANSFERTS & PENSIONS	131,0	60,5	136,0
* Pensions	70,0	36,5	77,0
* Transferts	61,0	24,0	59,0
CREDITS D'INVEST. PUBLIC	352,5	72,6	263,0
*Opérations de développement	195,0	47,7	156,0
* dont investissement PPTE	65,0	17,5	63,0
* Dépenses de Restructuration	60,0	1,3	48,0
SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	492,4	212,8	476,7
* Dette extérieure	199,8	85,8	195,6
* Dette intérieure	292,6	127,0	281,1
DEPENSES A CLASSER	0,0	8,8	0,0
TOTAL DEPENSES PUBLIQUES	1 721,0	693,3	1 568,7

Source : MINEFI/DAE.

CHAPITRE 8: LES SECTEURS SOCIAUX

En 2005 dans le cadre du renforcement des secteurs sociaux, la promotion de l'éducation, l'amélioration de l'état de santé des populations, la sauvegarde de la famille et de l'individu, la petite enfance, la promotion du genre, la lutte contre le chômage et l'amélioration de l'habitat, ont été poursuivies. Ces actions entrent dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP et des différentes stratégies sectorielles.

8.1 Education

La politique du gouvernement en matière d'éducation repose sur l'amélioration de l'offre de service et de l'accès à l'enseignement, de la qualité de l'enseignement, du partenariat et de la gestion et la gouvernance.

En matière de financement, les crédits alloués à l'Education au compte de l'exercice 2005, s'élèvent à 262,2 milliards dont 15,8 au titre des ressources PPTE. Ce budget qui est en augmentation de 4,2% par rapport à l'exercice précédent se répartit ainsi qu'il suit : 95,8 milliards pour l'Education de Base, 140,8 milliards pour les Enseignements Secondaires et 25,6 milliards pour l'Enseignement Supérieur. La part des dépenses d'éducation représente 15,2% du budget national. Les subventions à l'enseignement privé s'élèvent à 4 milliards pour les enseignements maternel, primaire et secondaire ; celles des universités d'Etat se chiffrent à 12,4 milliards. Le financement du système est renforcé dans le cadre de la coopération internationale par plusieurs projets dont le PASE (Programme d'Appui au Système Educatif) qui intervient à tous les niveaux d'enseignement. En 2005, un crédit de 9,6 milliards a été signé entre la Banque mondiale et le gouvernement pour sa mise en œuvre.

8.1.1 Enseignements maternel et primaire

L'effectif des élèves en 2004/2005 est estimé à 179137 dans l'enseignement maternel et 2969053 dans l'enseignement primaire. L'enseignement privé encadre près de 64% des effectifs de la maternelle, et 24% du primaire.

Dans l'enseignement maternel, le nombre d'instituteurs est de 6766 en 2004/2005 pour un ratio élèves/maîtres de 26. L'encadrement des élèves du primaire est assuré par 40 000 instituteurs, pour un ratio élèves/maîtres de 63. S'agissant des infrastructures, on dénombre 62 367 salles de classes dans l'enseignement primaire en 2004/2005.

Le taux de réussite aux examens officiels en 2004/2005 est de 77,8% au Certificat d'Etudes Primaires (CEP) et 83,1% au First School Leaving Certificate (FSLC). Si le taux de réussite au CEP est resté quasi stable, celui du FSLC est en nette progression par rapport à l'année précédente où il était de 66,8%.

Pour atteindre l'objectif d'universalisation de l'enseignement primaire à l'horizon 2015, ce niveau d'enseignement reste gratuit dans les écoles publiques. Par conséquent, les inscriptions y sont élevées. Pour répondre à cette demande, 1246 salles de classes ont été construites dont 422 sur le budget d'investissement, 646 sur fonds PPTE et 138 à travers le financement japonais. Par ailleurs, il a été construit 8 délégations (départementales et provinciales), 18 inspections, 10 blocs maternels, etc. Des équipements ont été acquis à hauteur de 1,3 milliard, et accordés en priorité aux écoles ouvertes en 2004 au niveau des frontières avec le Tchad et le Nigeria dans l'optique d'assurer la présence camerounaise dans ces zones stratégiques. De plus, le gouvernement a décidé la prise en solde de 1700 instituteurs vacataires.

A travers le projet PAM – MINEDUB, 1818 tonnes de vivres ont été distribuées à 72 387 élèves dans 361 écoles primaires de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême nord.

Dans le cadre de la lutte contre le SIDA en milieu scolaire en 2004/2005 la formation des équipes focales provinciales et départementales a été initiée, de même l'expérimentation des modules de l'enseignement dans 10 arrondissements, soit près de 300 écoles et la promotion du dépistage volontaire auprès du personnel.

Tableau 36: Evolution des effectifs scolarisés (enseignement primaire et maternel)

Niveau d'enseignement	Ordre d'enseignement	2002/2003	2003/2004	2004/2005*
Maternel	Total	138 716	175 970	179 137
	Public	52 570	62 773	63 903
	Privé	86 146	113 197	115 235
Primaire	Total	2 798 523	2 906 732	2 959 053
	Public	2 142 086	2 222 051	2 262 048
	Privé	656 437	684 681	697 005

Source : MINEDUB (*) estimations

8.1.2 Enseignement secondaire

Les élèves dans l'enseignement secondaire général en 2004/2005 sont au nombre de 775 770, en hausse de 2% par rapport à l'année 2003/2004. Ils sont répartis dans 815 établissements. Les élèves des établissements publics sont encadrés par 19 904 enseignants.

Les élèves dans l'enseignement secondaire technique 2004/2005 sont au nombre de 141825. Ils sont encadrés par 9215 enseignants et sont répartis dans 479 établissements.

Tableau 37: Evolution des effectifs dans l'enseignement secondaire

Niveau d'enseignement	Ordre d'enseignement	2002/2003	2003/2004	2004/2005 *
Secondaire Général	Total	669 129	762 053	775 770
	Public	472 459	519 259	528 606
	Privé	196 670	242 794	247 164
Secondaire Technique	Total	137 044	139 317	141 825
	Public	83 629	85 016	86 546
	Privé	53 415	54 301	55 278

Source : MINESEC (*) Estimations

En matière de rendement interne du système, les taux de réussite aux examens officiels dans l'enseignement secondaire général et technique ont connu une nette amélioration des résultats par rapport à la session précédente, à l'exception du Brevet Professionnel Industriel, du GCE Technical Advanced Level et du probatoire G dont les taux régressent respectivement de 25, 7 et 3,8 points de pourcentage.

Pour accroître l'accès à l'enseignement secondaire, il a été entrepris : la construction de 216 salles de classe, 25 ateliers, 5 blocs sanitaires ; la réhabilitation de 358 salles de classe et 115

ateliers ; et le branchement de 17 établissements au réseau électrique. Dans le même registre, l'Etat a apporté 24 millions de fonds de contreparties dans le cadre de la coopération internationale.

Le projet « Approche par compétence » démarré la composante relative à la filière « maintenance hospitalière et biomédicale » avec la formation des formateurs à l'étranger.

Tableau 38: Taux de réussite aux examens dans l'enseignement secondaire (en %)

Examens	Session 2004	Session 2005	Examens	Session 2004	Session 2005
CAP Commercial	28,9	30,4	Brevet des Techniciens	35,2	37
CAP Commercial	42,6	43,3	Brevet Professionnel Industriel	51,3	26,2
CAPIET	84,4	90,4	GCE Ordinary Level	53,9	45,4
BEPC	17,2	33,5	GCE Advanced Level	45	57,7
Probatoire ESG	29	28,4	GCE Technical Ordinary Level	17,1	34,9
Probatoire G	34,4	30,6	GCE Technical Advanced Level	47,1	40,1
Baccalauréat général	37,3	51,3	Probatoire Technique	32	53
Baccalauréat Industriel	46,1	50,3	Probatoire de Brevet des Techniciens	44	68
Baccalauréat G	42,3	48,8	Baccalauréat Technique	39	49

Source : MINESEC

8.1.3 Enseignement supérieur

Les objectifs poursuivis au niveau de l'enseignement supérieur pour l'année 2005 concernent la réhabilitation et le développement des infrastructures et des équipements des universités existantes, la consolidation de la coopération, la recherche de l'excellence dans les domaines de la connaissance, la promotion de l'appui au développement, la culture du multilinguisme et la mise en oeuvre du programme national de gouvernance.

Dans le cadre de la réhabilitation et le développement des infrastructures et des équipements des universités existantes, le gouvernement a :

- achevé les études architecturales et géotechniques en vue de la construction d'une cité universitaire de 400 chambres à Yaoundé I pour un montant de 926 millions ;
- finalisé le projet d'interconnexion des universités d'Etat à hauteur de 360 millions;
- appuyé le fonctionnement du réseau inter universitaire pour 263 millions ;
- finalisé les études en vue du démarrage des travaux de nouvelles institutions universitaires à hauteur de 100 millions ;
- construit pour 450 millions le Centre Inter-universitaire des Technologies de l'Information qui sera livré en fin 2005 ;
- réhabilité les équipements des laboratoires, et les restaurants universitaires.

Par ailleurs, un arrêté ministériel a été signé portant réglementation des loyers des logements d'étudiants des universités d'Etat, et un comité ad hoc mis sur pied en vue de l'homologation des prix des chambres dans les cités non conventionnées. Une décision du MINESUP en mai 2005 a institué le paiement des droits universitaires en deux tranches semestrielles.

En matière d'encadrement et d'assistance en faveur des étudiants, des bourses d'études et des aides d'excellence ont été distribuées à 4704 étudiants des universités d'Etat pour un montant de 345 millions. 196 étudiants et enseignants ont reçu des aides à la mobilité universitaire pour un montant de 122 millions.

Sur le plan de la coopération, le protocole d'accord FNE/GICAM/MINESUP a été élargi à d'autres entreprises. Une convention de partenariat pour la formation et le développement entre l'université de Nantes et l'université de Yaoundé II a été signée en septembre dans le souci de professionnaliser l'offre de formation.

Les principales actions visant à améliorer la gouvernance ont trait à la finalisation en cours du document de la stratégie sectorielle de l'éducation, à l'élaboration des manuels des procédures administratives et celles de gestion des ressources humaines et, à la mise en place d'un comité technique de suivi et d'évaluation de l'utilisation des subventions de l'Etat.

S'agissant de la demande, 88 861 étudiants suivaient l'enseignement supérieur en 2003/2004. Ils se répartissent ainsi qu'il suit : 78 790 dans les six universités d'Etat, 7 000 dans les institutions privées et 3071 dans les institutions publiques hors tutelle du MINESUP. Le ratio étudiants/enseignant est de 32 dans les six universités d'Etat. Dans les institutions publiques hors tutelle du MINESUP, le ratio étudiants/enseignant permanent est de 14. En perspective, le nombre de nouveaux bacheliers en 2005 s'élève à 28 062, en augmentation de 40% par rapport à la session de 2004 ; environ 75% entreraient dans les six universités d'Etat.

Tableau 39 : Répartition des étudiants et enseignants par université

	2001/2002		2002/2003		2003/2004	
	Etudiants	Enseignants	Etudiants	Enseignants	Etudiants	Enseignants
Buéa	6 519	226	7 282	232	8 978	234
Douala	10 786	380	12 316	398	12 434	475
Dschang	11 656	330	10 321	335	10 526	316
Ngaoundéré	6 938	197	7 407	184	8 750	154
Yaoundé I	22 889	775	22 065	974	23 398*	974
Yaoundé II	12 763	279	14 714	273	14 714	273
Total Universités d'Etat	71 091	2 187	74 105	2 396	78 790	2 426
Institutions à co-tutelle					3 071	831
Institutions privées	6 616	837	6 737	826	7 000	826
Total					88 861	4 083

Source : MINESUP * estimations

8.2 Santé

La mise en œuvre de la stratégie sectorielle de la santé a porté notamment sur : la lutte contre la maladie, le Programme Elargi de Vaccination (PEV) ; l'accessibilité et la disponibilité aux médicaments et consommables médicaux essentiels et l'amélioration de l'offre des services.

Le budget du ministère de la Santé y compris les ressources PPTE représente 5,1% du budget de l'Etat en 2005. Ce taux était de 5,6% en 2004 et 5,3% en 2003. Ce secteur bénéficie par ailleurs d'importantes ressources additionnelles provenant de la coopération pour le financement des divers programmes.

8.2.1 Lutte contre la maladie

Les maladies infectieuses et parasitaires, notamment le paludisme, le sida, la tuberculose, les vers intestinaux et l'onchocercose constituent la première cause de morbidité au Cameroun.

Le gouvernement s'emploie à réduire la charge morbide et la mortalité dues à ces affections. D'autres maladies développent une prévalence qui a nécessité l'intervention des pouvoirs publics. Il s'agit du diabète, de l'hypertension artérielle, de l'hépatite B et des cancers.

Le paludisme

Le paludisme constitue la première cause de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans (35% au moins) et représente 45% des consultations dans les formations sanitaires. Le plan stratégique national de lutte contre cette maladie met l'accent sur la prévention, avec une attention particulière sur la protection de la femme enceinte et des enfants de 0 à 5 ans, à travers notamment la promotion de l'utilisation de la moustiquaire imprégnée. De mars 2003 à avril 2004, 140 443 moustiquaires imprégnées ont été distribuées aux femmes enceintes dans tout le pays. Le Cameroun compte actuellement 10 centres d'imprégnation provinciaux dont 6 ont été créés en 2005. Par ailleurs, l'accès à la moustiquaire imprégnée a été amélioré avec la diminution en 2004 de son prix de vente de 5000 à 3500 F.

Pour le traitement dans les formations sanitaires, 281 personnels ont été formés aux nouvelles stratégies de prise en charge des cas de paludisme. En plus de ces formations, la recherche opérationnelle axée sur l'efficacité des anti-paludiques et sur la résistance des vecteurs aux insecticides se poursuit. Elle a permis de déclarer le traitement à la chloroquine inefficace.

Le VIH/SIDA

Le plan stratégique national de lutte contre le sida mis en place en 2000 pour une période de cinq ans est en cours de révision. Ce processus lancé en juin 2005 pour une durée de six mois, a un double objectif à savoir, l'évaluation des réalisations et l'élaboration d'un nouveau plan national couvrant la période 2006-2010.

Les activités du programme étaient axées entre autres sur : la réduction des risques de transmission surtout chez les jeunes; le développement des mécanismes d'information ; la réduction de la transmission mère/enfant; et la prise en charge des malades. A ce jour, 19 centres de prévention et de dépistage volontaire sont fonctionnels et 53 538 personnes y ont été testées en 2004 contre 6000 en 2003. Selon les résultats de la troisième Enquête Démographique et de Santé, le taux de prévalence est de 5,5% en 2004, 36 864 femmes enceintes ont été testées ; la prévalence du VIH chez les femmes est environ 60% plus élevé que chez les hommes. Selon une étude de la Banque mondiale réalisée en juin-juillet 2005, au moins 13% de femmes enceintes au Cameroun ont subi des tests de sida en 2004 comparativement à 8% dans la sous-région Afrique Sub-Saharienne.

Les activités de lutte contre cette maladie se poursuivent à travers notamment :

- la création de 21 centres de traitement agréés et de 60 unités de prise en charge des malades ;
- la baisse des prix des ARV à 3000 francs et 7000 francs en janvier 2005 suivant les protocoles ;
- la gratuité de traitement par ARV aux enfants infectés par le VIH ;
- dans le cadre de la prévention de la transmission de la mère à l'enfant, la distribution gratuite dans les centres agréés, du médicament (Névirapine) aux femmes enceintes infectées et à leurs nouveaux-nés ;
- le traitement gratuit par ARV des personnes victimes d'accidents d'exposition au sang et aux liquides biologiques, ainsi que des personnes victimes de violences sexuelles ;
- la baisse du coût semestriel des examens de suivi biologique des patients sous ARV de 18 000 F à 16 000 F ;

- la gratuité de traitement des infections opportunistes, telles que la tuberculose ;
- l'accroissement du nombre de sites de prévention mère/enfant de 350 à 2004 à 420 à fin juin 2005;
- la formation des personnels sanitaires dans des domaines variés : prestataires cliniques, techniciens de laboratoire, formateurs en VIH et alimentation, et médecins à la prise en charge pédiatrique des cas de sida.

La tuberculose

La résurgence de la tuberculose ces dernières années est accentuée par la progression du VIH dont elle constitue une infection opportuniste. Un dispositif de coordination de lutte contre ces deux maladies a ainsi été mis en place depuis 2003. L'objectif était de prévenir la maladie par la vaccination et de soigner au moins 80% des malades d'ici 2007. A cet effet, la décision portant nouvelle tarification des ARV rend gratuit les médicaments anti-tuberculeux pour compter du 1er octobre 2004. En plus, la tarification forfaitaire de la prise en charge d'un malade est réduite à 1000 F pour la série de trois examens de dépistage. A ce jour, 172 centres de diagnostic et de traitement sont opérationnels et répartis sur tout le territoire.

L'onchocercose

L'objectif du plan de lutte contre l'onchocercose est d'atteindre un taux de couverture de 80%. La distribution gratuite du MECTIZAN aux personnes éligibles au traitement se poursuit. En 2004, la couverture s'est améliorée passant de 60% à 73%. Il convient de préciser que si un taux d'au moins 65% est maintenu pendant 15 ans, il serait possible d'éliminer l'onchocercose comme un problème de santé publique au Cameroun.

Les autres maladies transmissibles

Parmi les autres maladies transmissibles, on peut citer l'ulcère de BURULI dont la prise en charge se poursuit dans les régions infectées d'Ayos et d'Akonolinga. La schistosomiase ou vers intestinaux qui sévit surtout dans la zone septentrionale, affecte le foie et les reins ; les premières actions engagées par le programme de lutte contre cette maladie adopté en 2004 portent sur la distribution du médicament « Praziquantel » dans les écoles primaires des zones endémiques du Nord et de l'Extrême-Nord.

Les maladies non transmissibles

Parmi les maladies non transmissibles, il y a le diabète, l'hypertension et le cancer pour lesquels des plans de lutte ont été adoptés. Pour ce qui est du cancer, des journées nationales de cancérologie ont été organisées les 5 et 6 avril 2005 à Yaoundé en vue de rassembler toutes les expertises en la matière. Il s'agissait de passer en revue les missions et les perspectives du programme et d'adopter un plan d'action sectoriel de lutte contre cette maladie. D'ores et déjà, certaines actions sont menées telles que: la mise en place des registres de cancer à Yaoundé et Douala, l'insertion des médicaments anti-cancéreux dans la liste des médicaments essentiels, et la relance des activités de lutte contre le tabac.

8.2.2 Le programme élargi de vaccination (PEV)

Le plan quinquennal du PEV (2001-2005) s'est fixé comme objectif la réduction de la mortalité et de la morbidité infanto juvéniles dues aux maladies évitables par la vaccination. Dans l'ensemble, la couverture vaccinale connaît une amélioration sensible, étant entendu que l'objectif national est d'atteindre au moins 80% du taux de couverture.

Compte tenu de nouveaux cas de polio importés des pays voisins, observés dans certaines régions, des campagnes nationales de vaccination se sont intensifiées. Les équipes ont adopté une approche de proximité (le porte à porte, descente dans les écoles et les gares routières).

Le vaccin contre la fièvre jaune a été introduit en janvier 2004. L'introduction du vaccin contre l'hépatite virale B est devenue effective en 2005.

D'autre part, un plan de viabilité financière du PEV dans le cadre de dépenses à long terme (2004 – 2013) est en cours d'adoption. Il a fait l'objet d'une discussion en présence des partenaires au développement sanitaire en vue d'établir un cadre de concertation entre les différents départements ministériels concernés (MINSANTE, MINPLADAT, MINEFI).

Tableau 40 : Evolution de la couverture vaccinale au Cameroun de 2001 à 2004 (en %)

Vaccins	2001	2002	2003	2004	janvier-juin 2005
BCG	65	76	84	-	86
DTC3	43	63	72	73	71
POLIO3	45	63	71	71	71
VAT2+(vaccin antitétanique pour femmes enceintes)	36	45	53	56	56
VAR (rougeole)	47	53	60	63	62
Fièvre Jaune	-	-	-	-	62

Source : Ministère de la Santé Publique/ PEV

8.2.3 Médicaments, réactifs et dispositifs médicaux essentiels

Dans le but d'améliorer l'accessibilité du médicament essentiel au meilleur rapport qualité/prix, le secteur sanitaire privé à but lucratif est autorisé à s'approvisionner à la CENAME depuis janvier 2005 à travers 4 grossistes (LABOREX, UC-PHARM, BIOPHARM et PHARMACAM). Trente deux médicaments ont été retenus dans ce cadre.

Une campagne d'information sur le médicament s'est déroulée aux mois de mai – juin 2005 sur toute l'étendue du territoire sur la vente illicite des produits pharmaceutiques. Les actions ont porté sur la promotion du médicament essentiel auprès du grand public et sur les dangers qu'il encourt en consommant les médicaments de la rue.

8.2.4 Amélioration de l'offre de soins

L'amélioration de l'offre des soins et services a pour effet d'assurer l'accessibilité aux soins de qualité à travers notamment le développement des ressources humaines et l'amélioration des infrastructures et équipements. La carte sanitaire révisée en 2004 permet de dénombrer 163 districts de santé et 2254 centres de santé répartis dans tout le pays. Un arrêté portant création de 101 centres de santé intégrés a été signé et des contrats pour la construction de 89 ont déjà été conclus. Par ailleurs, le Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU) est déjà opérationnel dans les villes de Douala et Yaoundé.

En matière de ressources humaines, 75 médecins généralistes sortis de la Faculté de médecine et des sciences biomédicales de l'université de Yaoundé I en 2005 sont en cours d'intégration. Ils étaient 76 en 2004. Les effectifs formés dans les écoles de formation médico-sanitaire sont de 1613 personnes en 2005 contre 1259 en 2004. Pour l'année 2006 et jusqu'en 2016, l'état annuel des besoins en personnel médical est estimé à 1450.

8.3 Affaires Sociales, Promotion du Genre et de la Famille

L'intégration socioéconomique des personnes défavorisées notamment l'enfance en difficulté, les inadaptés sociaux, les personnes en détresse, les personnes marginales, ainsi que la promotion de la femme et de la famille sont des préoccupations permanentes du gouvernement. Au cours de l'année 2005, les départements ministériels en charge des affaires sociales, de la promotion de la femme et de la famille ont poursuivi leurs activités en faveur de ces catégories de personnes.

8.3.1 Affaires Sociales

Protection de la petite enfance

Les centres d'accueil pour enfants en détresse ont enregistré 163 enfants au 30 mai 2005 dont: 24 enfants au centre de Nkomo, 5 au centre de Garoua en cours d'ouverture, et 134 au village SOS de Mbalmayo.

Dans le cadre de la prise en charge des orphelins et enfants vulnérables (OEV), 5045 enfants ont été recensés dans les sites pilotes de Douala, de Bamenda et de Ngaoundéré. Le projet prévoit l'encadrement de 10 000 OEV. La phase de prise en charge effective a été lancée à Douala et Bamenda au cours de la première quinzaine de septembre 2005. Elle a consisté : au rattrapage vaccinal des enfants, à leur déparasitage, et à la distribution des moustiquaires imprégnées. Par ailleurs, le paquet minimum en fournitures scolaires a été accordé à 500 OEV des cours moyen I et moyen II à Douala. Des visites à domicile ont commencé à Douala et 180 enfants ont bénéficié d'un appui psychologique.

Pour les enfants inadaptés sociaux, les quatre centres publics de rééducation de Bétamba, Buéa, Maroua et Bertoua totalisent 2008 pensionnaires mineurs garçons au 30 mai 2005, tandis que le « home atelier » de Douala encadre 173 filles.

Le Centre d'Ecoute de Yaoundé - Messa a reçu 750 mineurs au 30 mai 2005. Des 123 qui vivaient dans la rue, 39 ont pu être réinsérés dans leur famille et 84 ont été placés au Centre d'Accueil et de Réinsertion Socio-économique des Enfants de la Rue de Yaoundé.

Les personnes handicapées

Les résultats des audits organisationnel et institutionnel du Centre National de Réhabilitation des Handicapés de Yaoundé et du « Rehabilitation Institute for the Blind » de Buéa, commis en 2003 et 2004, en vue de l'amélioration du fonctionnement de ces institutions sont connus. Il en ressort que ces deux centres qui ont une vocation sous-régionale, ont des besoins en équipements et matériels spécialisés, en bâtiments abritant les salles de classe et ateliers, et en personnels spécialisés.

Les Populations marginales

En vue de promouvoir l'intégration effective des populations marginales, on relèvera la mise en œuvre du projet d'appui à l'établissement des actes d'état-civil aux enfants Bororos. On peut aussi souligner la poursuite des activités du Groupe d'Initiative Commune Alliance Cyrie et Mayos, créé depuis 2000 dans la province de l'Est dans le but de promouvoir l'emploi et les droits des pygmées à la citoyenneté (détention d'une carte d'identité et d'un acte de naissance, gestion d'une coopérative et des champs collectifs entre autres) ; ce projet encadre aujourd'hui près de 30 familles de pygmées composées de 438 individus.

Les vieillards ayant perdu toutes racines familiales sont recueillis dans les deux centres spécialisés de Béthanie Viacam et de Simbock. Dans la perspective de l'amélioration du suivi médical des personnes âgées, un pavillon de gériatrie est ouvert à l'Hôpital Central de Yaoundé.

8.3.2 Promotion du Genre et de la Famille.

La protection des droits de la femme a reposé sur la valorisation des ressources humaines, la formation et la lutte contre les violences faites aux femmes.

En ce qui concerne la valorisation des ressources humaines féminines, 15 personnes ont été formées en 2005 en vue de la prise en compte de l'approche genre, avec l'appui du FNUAP. La coopération canadienne appuie le financement des micro-projets dont 240 ont été réalisés à ce jour. Le PNUD apporte son soutien à la formation des spécialistes en communication en approche genre alors que la Banque Africaine de Développement œuvre dans l'Extrême-Nord où 75% des bénéficiaires de ses financements sont des femmes.

Dans l'optique de la promotion et de la protection des jeunes filles et des femmes par l'alphabétisation et l'éducation non formelle, le nombre de Centres de Promotion de la Femme est passé de 27 en 1998-2000 à 35 en 2000-2005. Ainsi en est-il du projet « **Education de Base** » qui comporte des activités visant la diminution du taux de redoublement et de déperdition scolaire des jeunes filles.

S'agissant de la lutte contre les violences faites aux femmes, une campagne nationale a été organisée en 2005 avec le concours du « British Council ». Par ailleurs, des études et campagnes sur les mutilations sexuelles ont été menées avec l'appui de l'Organisation Mondiale de la Santé notamment dans les provinces de l'Extrême -Nord et Sud-Ouest où subsistent encore ces pratiques.

8.4 Emploi

La situation de l'emploi au Cameroun demeure préoccupante. La morosité de l'activité dans l'industrie s'est accompagnée par une baisse des effectifs dans ce secteur au premier semestre 2005 par rapport au premier semestre 2004. La branche la plus touchée a été l'agroalimentaire qui a affiché une baisse de 26%.

Concernant les effectifs de la Fonction Publique, ils sont passés de 164671 en décembre 2004 à 163761 en juin 2005. Une fois l'assainissement en cours du fichier terminé, les effectifs devraient augmenter avec notamment la prise en solde de 1700 instituteurs vacataires au titre de l'exercice 2005, ainsi que le recrutement de 240 travailleurs sociaux.

Dans le cadre de la lutte contre le chômage, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, par le truchement du Fonds National de l'Emploi, a au premier semestre 2005, effectué entre autres 3915 formations professionnelles, 3597 formations sur le tas, et a pu faciliter le financement de 1761 projets.

D'autre part, ce ministère a entrepris de donner plus de lisibilité à ce secteur notamment par :

- la finalisation des documents de projets financés sur ressources PPTE et relatifs à l'opérationnalisation de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et du projet d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel ;
- le lancement officiel des activités de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- l'actualisation du document de déclaration de la Politique Nationale de l'Emploi ;
- la préparation des états généraux de l'emploi.

8.5 Habitat

Le Cameroun comme la plupart des pays en développement connaît une forte croissance de sa population urbaine aujourd'hui estimée à près de 50% de la population totale. Ce taux relativement élevé est en inadéquation avec les capacités des structures d'accueil permettant

de satisfaire les besoins des populations en matière de logement. Pour faire face à cette situation, il a été entrepris en 2005 :

- l'aménagement par la MAETUR de 1343 parcelles dont 391 à Yaoundé et 952 à Douala ;
- la construction de 360 logements par la Société Immobilière du Cameroun (SIC) dont 160 logements de standing à Yaoundé et de 200 à Douala ;
- la construction de 350 logements de standing à Yaoundé dans le cadre du programme tuniso-camerounais de construction de 10 000 logements sociaux ;
- l'accord de prêts immobiliers au premier semestre 2005 de 5,8 milliards par le Crédit Foncier du Cameroun aux particulier est aux promoteurs privés, contre 11,1 milliards pour l'année 2004.

Par ailleurs, pour résoudre le problème du logement de son personnel, le Chantier Naval et Industriel du Cameroun a engagé suite à l'extension de ses structures à Limbé, la construction de 2500 logements. Ce projet pour lequel 100 hectares de terrain ont déjà été acquis pour la construction de la première phase de 1500 logements, est financé par la Banque Africaine de Développement pour un montant de 6 millions de dollars.

S'agissant de la promotion des matériaux locaux, la Mission de Promotion des Matériaux Locaux (MIPROMALO) a mis au point en 2005, des techniques de fabrication des matériaux de construction et de décoration suivants: blocs de terre comprimée, carreaux, les tuiles, briques en argile cuite, blocs d'adobes, pierres de tailles, bois (ingénierie du bois et traitement par séchage à l'énergie solaire), céramique fine, porcelaine, poterie et faïence.

CHAPITRE 9: PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE 2006

9.1 Présentation du projet de budget 2006

Le projet de budget de l'exercice 2006 vise notamment : la poursuite de l'assainissement des finances publiques, l'intégration régionale, une meilleure gouvernance, la consolidation de la confiance des agents économiques, l'accélération de la croissance. Tous ces objectifs contribuent à lutte contre la pauvreté au plan macroéconomiques.

Pour ce qui est de la poursuite de l'assainissement des finances publiques, le budget est voté en équilibre. Mais surtout les prévisions budgétaires sont prudentes pour éviter a posteriori des engagements au-delà des possibilités réelle de trésorerie. Par ailleurs, le recensement des besoins incompressibles est quasi exhaustive ; ce qui prévient l'accumulation des arriérés, notamment vis-à-vis des entreprises de service public.

En ce qui concerne l'intégration régionale, les propositions de modification de la législation fiscale en vigueur poursuivent l'harmonisation du système fiscal national avec les règles communautaires. Le Cameroun assume ainsi dans ce domaine son rôle de locomotive de la CEMAC. En renonçant en particulier au financement bancaire, le projet de budget 2006 participe à la défense de la parité de la monnaie commune, en plus de laisser le champs libre au financement du secteur privé et en bout de compte à la croissance et au développement des échanges intra communautaires.

En matière de gouvernance, on note que les réalisations en recettes de l'exercice 2005 sont virtuellement inférieures aux projections budgétaires. Le budget 2005 a par ailleurs hérité d'importants arriérés de paiement des exercices 2003 et 2004⁵. Pour restaurer la confiance et éviter l'asphyxie des opérateurs économiques, l'Etat a consacré une grande partie du surplus des recettes pétrolières à l'apurement de la dette intérieure en 2005. L'accumulation de nouveaux arriérés a été évitée grâce à une régulation budgétaire stricte. L'exécution du budget 2005 a donc été rendu difficile. Les projections budgétaires pour l'exercice 2006 ont été particulièrement prudentes et la moindre régulation attendue permettra plus de souplesse et de visibilité à la gestion.

Le projet de loi de finances 2006 poursuit également une plus grande transparence budgétaire. Les dépenses communes sont réservées aux dépenses à caractère transversal ; leur montant baisse suite au rattachement des crédits spécifiques aux chapitres idoines. Il convient aussi de signaler les innovations en 2005 qui ont consisté à publier sur internet des données de la SNH et un compte rendu mensuel de l'exécution du budget de l'exercice en cours. Ces innovations viennent après l'adhésion du Cameroun à l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives.

S'agissant du rétablissement de la confiance des opérateurs économiques, le projet de loi de finances a été préparé en concertation avec le secteur privée. L'augmentation des recettes est essentiellement induite par la croissance économique et non par des impôts nouveaux ou la hausse des taux d'imposition. Le service de la dette intérieure est renforcé dans le projet de budget 2006. Le fait de restituer leur capital surtout aux opérateurs économiques, en particulier aux petits, stimule la croissance en leur permettant de poursuivre leurs activités.

⁵ Le Rapport Economique et Financier 2004 a souligné les circonstances qui ont déclenché ces arriérés en 2003 à savoir : l'alignement de l'exercice budgétaire à l'année civile, l'introduction de la nouvelle nomenclature budgétaire, la réforme des marchés publics. Chacune de ces réformes a contribué à repousser l'exécution du budget d'investissement en fin 2003. L'exercice 2004 a été privé de l'épargne budgétaire potentielle de 2003 par les turbulences de la CAMAIR, tout en connaissant un montant inhabituel des instances de paiements de 2003, des dépenses incompressibles dont le coût imprévu des élections législatives partielles, et des performances en recettes médiocres.

L'accélération de la croissance est également préparée pour les années à venir par un budget d'investissement en très forte augmentation dans le projet de loi de finances 2006.

9.1.1 Hypothèses clés du projet de budget 2006

Comme toute prévision, le projet de budget 2006 est bâti sur un certain nombre d'hypothèses. La première est l'atteinte du point d'achèvement au premier semestre 2006. Si tel n'était pas le cas, le service de la dette extérieure rendrait le programme budgétaire irréalisable. Il convient de rappeler qu'un défi équivalent en 2005 était de conclure avec le FMI un nouveau programme FRPC partant du premier juillet 2005, autrement le service de la dette dépassait de 200 milliards de FCFA le montant prévu au budget.

Ensuite, le projet de budget suppose une croissance réelle du PIB de 4,3% qui se décompose en 6% de croissance du PIB pétrolier et 4,1% de croissance du PIB non pétrolier. En plus des évolutions sectorielles régulières, ce taux de croissance résulte de projets particuliers comme le lancement des travaux sur sites en vue de l'exploitation du nickel et du cobalt, voire la construction des barrages. Un report à ce niveau peut atténuer les perspectives de croissance.

Au niveau des prix, le taux d'inflation est projeté à 1,8% et le déflateur du PIB non pétrolier à 2%. Compte tenu des perspectives des cours mondiaux, les termes de l'échange devraient se situer à plus de 3,2%. En particulier, on a retenu une hypothèse prudente d'un prix du baril de pétrole camerounais à 48 dollars pour un taux de change du dollar à 541 FCFA environ.

En termes de contraintes, au plan intérieur la pression fiscale est maintenue stable ; les recettes non pétrolières sont projetées à 13,3% du PIB non pétrolier comme en 2005. Au plan externe, le compte courant de la balance des paiements ne devrait pas être déficitaire à hauteur de plus de 1,2% du PIB ; ce déficit léger explique la modicité des décaissements de l'assistance financière du FMI.

De manière générale, le présent projet de budget tire profit à la fois de la projection haussière des recettes pétrolières, des retombées liées au desserrement de la contrainte de la dette extérieure et des mesures administratives de modernisation et de meilleure maîtrise de l'administration de l'impôt. La présentation qui suit porte sur les recettes, les dépenses et les modifications des dispositions fiscales et financières proposées dans la loi de finances 2006.

9.1.2 Analyse des recettes

La ventilation des recettes est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 41 : Ventilation des recettes budgétaires (en 10⁹ FCFA).

LIBELLE			2005	2006	Variation	
I- RECETTES PROPRES			1 526 500 000	1 726 000 000	13,1%	
RECETTES FISCALES			1 083 030 000	1 090 030 000	0,6%	
7	2	1	IMPOTS SUR LES REVENUS DES PERSONNES PHYSIQUES	93 400 000	94 400 000	1,1%
7	2	3	IMPOTS SUR LES BENEFICES DES SOCIETES NON PETROLIERES	129 000 000	151 000 000	17,1%
7	2	4	IMPOTS SUR LES REVENUS SERVIS AUX PERSONNES DOMICILIEES HORS CAMEROUN	20 000 000	18 000 000	-10,0%
7	2	7	IMPOTS SUR LA PROPRIETE	500 000	4 500 000	800,0%
7	2	8	IMPOTS SUR LES MUTATIONS ET LES TRANSACTIONS	18 500 000	21 500 000	16,2%
7	3	0	TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE ET LE CHIFFRE D'AFFAIRES	427 100 000	374 000 000	-12,4%
7	3	1	TAXES SUR DES PRODUITS DETERMINES ET DROITS D'ACCISES	128 000 000	137 250 000	7,2%
7	3	2	TAXES SUR DES SERVICES DETERMINES	3 500 000	4 000 000	14,3%
7	3	3	IMPOTS SUR LE DROIT D'EXERCER UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE	19 100 000	15 800 000	-17,3%
7	3	4	IMPOTS SUR L'AUTORISATION D'UTILISER DES BIENS OU D'EXERCER DES ACTIVITES	5 030 000	6 030 000	19,9%
7	3	5	AUTRES IMPOTS ET TAXES SUR LES BIENS ET SERVICES	12 000 000	9 500 000	-20,8%
7	3	6	DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	201 000 000	202 857 000	0,9%
7	3	7	DROITS ET TAXES A L'EXPORTATION ET AUTRES IMPOTS SUR LE	2 900 000	5 393 000	86,0%

LIBELLE				2005	2006	Variation
COMMERCE EXTERIEUR						
7	3	8	DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	21 500 000	19 800 000	-7,9%
7	3	9	AUTRES IMPOTS ET TAXES NON CLASSES AILLEURS	1 500 000	26 000 000	1633,3%
AUTRES RECETTES				443 470 000	635 970 000	43,4%
1	7	1	REMBOURSEMENTS A L'ETAT DE LA DETTE AVALISEE	8 948 000	9 000 000	0,6%
1	7	2	REMBOURSEMENTS A L'ETAT DE LA DETTE RETROCEDEE	4 712 000	7 400 000	57,0%
7	1	0.	DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	17 345 800	17 052 800	-1,7%
7	1	4.	VENTES ACCESSOIRES DE BIENS	192 000	79 000	-58,9%
7	1	6.	VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES	17 804 100	18 866 100	6,0%
7	1	9	LOYERS DES IMMEUBLES ET REVENUS DES DOMAINES	2 070 000	2 200 000	6,3%
7	4	1	REVENUS DU SECTEUR PETROLIER	356 100 000	532 100 000	49,4%
7	4	5	PRODUITS FINANCIERS A RECEVOIR	5 686 000	9 500 000	67,1%
7	6	1	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET ASSIMILES RELEVANT DES APU	25 574 000	35 500 000	38,8%
7	7	1.	AMENDES ET CONDAMNATIONS PECUNIAIRES	5 038 100	4 272 100	-15,2%
II-EMPRUNTS ET DONS				194 500 000	135 000 000	-30,6%
1	5	0	TIRAGES SUR LES EMPRUNTS MULTILATERAUX DIRECTS A L'EXTERIEUR	78 820 000	93 000 000	18,0%
1	5	1	TIRAGES SUR LES EMPRUNTS BILATERAUX DIRECTS A L'EXTERIEUR	30 680 000	3 000 000	-90,2%
7	6	9	DONS EXCEPTIONNELS DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	85 000 000	39 000 000	-54,1%
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE L'ETAT				1 721 000 000	1 861 000 000	8,1%

Recettes fiscales

Elles s'élèvent à 1 090 milliards de francs CFA et restent prépondérantes aussi bien dans les recettes propres que dans les recettes totales dont elles représentent 63,1% et 58,6%, respectivement. Structurellement, la TVA et les droits et taxes à l'importation sont les postes les plus importants.

Autres recettes

Elles s'élèvent à 771 milliards contre 443,47 en 2005, soit une croissance de 73,8%, en raison de la bonne tenue des revenus du secteur pétrolier.

Emprunts et dons

Les appuis extérieurs sous forme d'emprunts et dons remontent, pour l'année 2006 à 135 milliards contre 194,5 milliards en 2005, soit une diminution de 59,5 milliards.

9.1.3 Analyse des dépenses

Le volume des dépenses globales au titre de l'exercice 2006 s'élève à 1 861 milliards de francs CFA. La structure de ces dépenses est la suivante :

Tableau 42 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards de francs CFA)

RUBRIQUES	2005	2006	variation	
			%	absolue
a)Crédits de fonctionnement courant	711,3	811,3	14,1%	100,0
b)Crédits de transferts et chapitres communs	164,8	210,7	27,9%	45,9
c)Crédits d'investissement public*	352,5	438,0	24,3%	85,5
d)Dettes publiques	492,4	401,0	-18,6%	-91,4
TOTAL BUDGET DE L'ETAT	1 721,0	1 861,0	8,1%	140,0

(*) y compris les dépenses sur financements extérieurs

Dépenses de fonctionnement courant

Les dépenses de fonctionnement courant des administrations prévues pour l'exercice 2006 s'élèvent à 811,3 milliards de francs CFA, contre 711,3 milliards de francs CFA, soit une augmentation en valeur absolue de 100 milliards de francs CFA, et de 14,1% en valeur relative. Elles se répartissent comme suit :

Dépenses de personnel

Nonobstant l'intégration programmée de 1 700 instituteurs vacataires au Ministère de l'Education de Base, et les prises en charge nouvelles notamment au Ministère des Enseignements Secondaires, les dépenses de personnel accusent une baisse de 29 milliards justifiable par une meilleure prévision notamment en ce qui concerne le traitement brut du personnel dont la masse totale décroît de 20 milliards, passant de 445 milliards à 425 milliards.

Les dépenses de personnel hors solde diminuent pour leur part de 9 milliards entre les deux exercices, en raison d'une indexation plus rigoureuse de ces traitements sur la réglementation en vigueur.

Dépenses de consommation courante

Les dépenses de matériel au titre de l'exercice 2006 affichent une hausse 40,1% de passant de 236,3 milliards de francs FCFA à 331,2 entre 2005 et 2006. Il s'agit de donner les moyens nécessaires au fonctionnement optimal de l'administration.

Dépenses communes et de transfert

Ce poste s'améliore de 28 points de pourcentage. Entre 2005 (164,8 milliards) et 2006(210,7 milliards), soit 45,9 milliards d'accroissement. On note cependant une inégale répartition de cette augmentation entre les sous-postes que sont, la dette intérieure de fonctionnement, les interventions de l'Etat et les dépenses communes.

Dette intérieure de fonctionnement

Constituée essentiellement des pensions pour 84 milliards sur les 85,8 milliards prévus pour l'année 2006, le montant alloué à la dette intérieure de fonctionnement a crû de 12,2 milliards pour assurer le paiement des pensions des retraités et des invalides. Pour le reste, la dotation consacrée à l'apurement de certains arriérés d'engagement de l'Etat reste constante à 1,8 milliards.

Interventions de l'Etat

Dépenses communes

Ce poste, par contre enregistre une baisse de près de 11 milliards, en confirmation de l'option prise de réserver les dépenses communes aux dépenses à caractère transversal.

Dépenses d'investissement public

Les prévisions des dépenses d'investissement s'élèvent à 438 milliards contre 352,5 milliards en 2005, soit une augmentation de 85,5 milliards en valeur absolue et 24,5% en valeur relative.

La ventilation de cette enveloppe est la suivante :

- Opérations effectives : 348 milliards dont 110 de financements extérieurs
- Réhabilitation/Restructuration : 70 milliards
- Participations: 20 milliards

Service de la dette Publique

Le service contractuel de la dette publique pour l'exercice 2006 se chiffre à 401 milliards et se

présente de la manière suivante :

Dettes extérieures : 82 milliards

- Intérêts : 32 milliards
- Principal : 50 milliards

Dettes intérieures : 319 milliards

- Intérêts : 26 milliards
- Principal : 293 milliards

La répartition par chapitre de l'ensemble des prévisions des dépenses nécessaires aux opérations du Budget Général de l'Etat se présente dans leur évolution entre 2005 et 2006 ainsi qu'il suit :

Tableau 43 : Autorisations des dépenses (en millions francs CFA)

CHAP	DESIGNATION	2005 Hors PPTE	2006 Hors PPTE	Variation
01	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	28 637	35 474	23,9%
02	SERVICES RATTACHES A LA P.R.C.	5 046	4 299	-14,8%
03	ASSEMBLEE NATIONALE	8 920	8 282	-7,2%
04	SERVICES DU PREMIER MINISTRE	9 878	9 508	-3,7%
05	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	973	1 638	68,4%
06	RELATIONS EXTERIEURES	16 810	21 344	27,0%
07	ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DECENTRALISATION	21 972	20 446	-6,9%
08	JUSTICE	11 842	13 440	13,5%
09	COUR SUPREME	2 078	3 526	69,7%
11	CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT	1 552	1 795	15,7%
12	DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE	43 838	42 467	-3,1%
13	DEFENSE	117 670	134 345	14,2%
14	CULTURE	3 052	3 185	4,4%
15	EDUCATION DE BASE	81 040	88 654	9,4%
16	SPORT ET EDUCATION PHYSIQUE	4 939	5 610	13,6%
17	COMMUNICATION	4 828	4 675	-3,2%
18	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	25 110	23 144	-7,8%
19	RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION	6 197	6 001	-3,2%
20	ECONOMIE ET FINANCES	53 431	47 061	-11,9%
21	COMMERCE	2 835	3 140	10,7%
22	PLANIFICATION, PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT ET A.T	9 038	7 474	-17,3%
23	TOURISME	2 847	2 728	-4,2%
25	ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	140 257	148 913	6,2%
26	JEUNESSE	6 267	3 856	-38,5%
28	ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE	503	1 768	251,4%
29	INDUSTRIE, MINES ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	1 187	2 232	88,0%
30	AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT	26 501	25 251	-4,7%
31	ELEVAGE ET INDUSTRIES ANIMALES	6 643	6 083	-8,4%

CHAP	DESIGNATION	2005	2006	Variation
		Hors PPTE	Hors PPTE	
32	ENERGIE ET EAU	6 595	6 816	3,3%
33	FORETS ET FAUNE	7 344	7 726	5,2%
35	EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	1 821	2 753	51,2%
36	TRAVAUX PUBLICS	57 987	72 801	25,5%
37	DOMAINES ET AFFAIRES FONCIERES	6 963	8 228	18,2%
38	DEVELOPPEMENT URBAIN ET L'HABITAT	16 045	17 857	11,3%
39	PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, ECONOMIE SOCIALE ET L'ARTISANAT	598	2 212	270,0%
40	SANTE PUBLIQUE	59 513	66 077	11,0%
41	TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	1 877	2 455	30,8%
42	AFFAIRES SOCIALES	4 213	4 195	-0,4%
43	PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	3 245	3 383	4,3%
45	POSTES ET TELECOMMUNICATION	7 518	8 456	12,5%
46	TRANSPORTS	6 655	6 507	-2,2%
50	FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADM	9 067	8 456	-6,7%
	TOTAL CHAPITRES MINISTERIELS (A)	833 334	894 261	7,3%
55	DETTE INTERIEURE DE FONCTIONNEMENT	71 802	85 802	19,5%
60	INTERVENTIONS DE L'ETAT	51 100	94 937	85,8%
	dont PPTE		3 000	
65	DEPENSES COMMUNES	40 864	30 000	-26,6%
	DEPENSES PPTE DE FONCTIONNEMENT	8000	9 000	12,5%
	DEPENSES C2D DE FONCTIONNEMENT	0	17 000	
	TOTAL TRANSFERTS ET CHAPITRES COMMUNS(B)	171 766	236 739	37,8%
	C- SERVICE DE LA DETTE			
56	CHARGES DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	199 800	82 000	-59,0%
57	CHARGES DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	292 600	319 000	9,0%
	TOTAL SERVICE DETTE PUBLIQUE(C)	492 400	401 000	-18,6%
	D-CREDITS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS			
90	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT	227 500	219 000	-3,7%
	Dont FINANCEMENT EXTERIEUR	97 500	110 000	12,8%
91	DEPENSES DE RESTRUCTURATION(POE)	1 000	0	-100,0%
92	PARTICIPATIONS ET REHABILITATIONS	60 000	90 000	50,0%
	DEPENSES C2D D'INVESTISSEMENT	0	39 000	
	DEPENSES PPTE D'INVESTISSEMENT	65000	90 000	38,5%
	TOTAL BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC(D)	451 000	548 000	21,5%
	TOTAL GENERAL	1 721 000	1 861 000	8,1%

9.2 Exposé des motifs de modifications et de mesures nouvelles

9.2.1 Exposé des motifs

Dans sa Circulaire relative à la préparation du Budget de l'Etat pour l'exercice 2006, le Président de la République, Chef de l'Etat, a fixé les grandes orientations de la politique fiscale pour ledit exercice. Les propositions de modification de la législation fiscale en

vigueur sont en conformité avec ces orientations.

De façon générale, les modifications de la législation fiscale en vigueur sont proposées dans un contexte de décrue de la production pétrolière et de baisse annoncée du rendement des droits de porte dans la perspective de l'entrée en vigueur des accords de partenariat économique avec l'Union Européenne. Elles s'inscrivent dans le cadre des mesures de renforcement du budget de l'Etat, en vue de l'exécution satisfaisante du programme économique et financier.

A cet effet, l'amélioration du rendement fiscal se fera à travers d'une part l'instauration de la nouvelle taxe foncière assise sur la valeur, l'amélioration des mécanismes d'imposition à la TVA, la maîtrise de la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et d'autre part, le renforcement des capacités institutionnelles et administratives de l'Administration Fiscale.

Dans cette optique, les politiques d'élargissement de l'assiette par la réduction du champ des exonérations d'une part et l'adaptation des tarifs et des taux de certains impôts et taxes à l'évolution de l'activité économique d'autre part seront poursuivies.

Dans la perspective du renforcement du cadre et de la sécurité juridiques des affaires, les propositions de modification de la législation fiscale en vigueur poursuivent l'harmonisation du système fiscal national avec les règles fixées par les mécanismes d'intégration auxquelles le Cameroun adhère, notamment en ce qui concerne la CEMAC et l'OHADA. Au total deux séries de mesures sont proposées à savoir des mesures correctives et des mesures nouvelles.

9.2.2 Mesures correctives

Article 1^{er}

Dans un souci de cohérence avec le décret n° 2005/119 du 15 avril 2005 réorganisant le Ministère de l'Economie et des Finances et qui érige la Direction des Impôts en une Direction Générale et du texte subséquent qui nomme un Directeur Général à la tête de cette institution, il est proposé dans le cadre de la présente loi de substituer aux termes Direction des Impôts et Directeur des Impôts contenus dans le Code général des impôts ceux de Direction Générale des Impôts et de Directeur Général des Impôts respectivement.

Arrimage des dispositions juridiques et comptables du CGI

avec les actes OHADA.

Article 3, 6, 18, 53, 57, 58, 73, 85, 132, 150, L 6, L 19, L 53, L 58, L 59, L 60, L 65, L 68, L 80 (bis)

Par souci de clarification législative et afin d'améliorer les modalités de recouvrement des créances fiscales de l'Etat, il est envisagé de poursuivre l'harmonisation des dispositions du Code Général des Impôts avec les Actes Uniformes OHADA.

Pour l'essentiel, les propositions formulées visent à arrimer notre dispositif aux exigences du système OHADA aussi bien sur le plan comptable que juridique. Il s'agit notamment:

- d'insérer les S.A et les SARL unipersonnelles ainsi que les sociétés de fait dans le champ d'application de l'IS ;
- de prescrire l'évaluation des stocks selon la méthode des coûts pondérés ;
- de prescrire la tenue de la comptabilité dans les formes déterminées par le système comptable OHADA ;

- d'établir les correspondances entre les différents systèmes de comptabilité OHADA et les régimes d'imposition du CGI ;
- de renforcer le droit de contrôle de l'Administration par l'exigence de production par les entreprises de certains documents afférents à l'exploitation ;
- de consacrer légalement l'AMR et le titre de perception comme des titres exécutoires opposables à tout le monde ;
- d'aligner les délais de saisie du CGI sur ceux arrêtés par l'OHADA ;
- de prévoir la possibilité pour le Receveur des Impôts de faire usage des mesures conservatoires en garantie du recouvrement des créances fiscales.

Il y a lieu de préciser qu'il s'agit ici de propositions de modification assez simples. Les études sont encore en cours pour quelques dispositions dont l'arrimage à la législation OHADA est apparu plus complexe au regard des spécificités du droit fiscal et de la souveraineté des Etats en la matière. Au terme desdites études et après consultation, les modifications y relatives pourraient être envisagées.

Fiscalité forestière.

Article 247 bis (nouveau).

En complément des dispositions contenues dans la loi de finances pour l'exercice 2005, le projet de loi pour l'exercice 2006, propose des modifications qui répondent à la fois au souci de sécuriser les recettes provenant de l'exploitation de nos forêts et d'assurer une gestion durable et rationnelle des écosystèmes forestiers.

Par ailleurs, les mesures envisagées s'inscrivent dans le cadre du respect des engagements du Gouvernement vis-à-vis de ses partenaires au développement tel qu'il ressort du Mémoire de Politique Economique et Financière.

De plus, il s'agit de permettre la récupération à l'exportation des taxes foncières dues sur l'exploitation informelle du bois, en collaboration avec des entreprises dont les capacités techniques et matérielles avérées seront appuyées par un logiciel installé par l'Administration fiscale.

Droits d'enregistrement

Article 342 et 543

La mesure corrective proposée vise à ajuster la réforme de l'enregistrement des bons de commande administratifs initiée en 2005. En raison des difficultés soulevées par l'enregistrement des bons de commande des sociétés d'économie mixte et des entreprises publiques, et par souci de rétablir les conditions d'une saine concurrence entre ces sociétés et celles du secteur privé, il est proposé que cette procédure soit uniquement réservée à l'Etat, aux collectivités décentralisées et aux établissements publics.

Droits de timbre

Article 595 et 599 (nouveaux)

La mesure envisagée s'inscrit dans le cadre de l'élargissement de l'assiette du droit de timbre automobile entamée dans la loi de finances pour 2005 et de l'amélioration du recouvrement dudit impôt.

Dans ce sens, il est proposé que les véhicules en admission temporaire soient assujettis à la vignette automobile à l'exception de ceux destinés aux projets de la coopération internationale.

En outre, la vignette automobile est payée par la personne physique utilisatrice lorsqu'une personne morale met un véhicule à la disposition d'une personne physique.

Livre des Procédures Fiscales

Article L36

La présente proposition vise à renforcer le contrôle fiscal. En effet, il arrive fréquemment que les services en charge des vérifications ne puissent pas utiliser un renseignement communiqué par les services d'enquêtes et de recherches au motif que l'entreprise visée a déjà fait l'objet de vérification dans un autre cadre.

Afin de préserver les intérêts du Trésor public tout en garantissant les droits du contribuable, il est proposé de permettre à l'Administration fiscale de notifier les redressements même si l'entreprise a déjà été vérifiée, mais à condition que la motivation du redressement provienne de source extérieure à l'entreprise.

Compétence de la Juridiction gracieuse

Article L141

La mesure corrective proposée vise à compléter la loi en précisant que les intérêts de retard, au même titre que les autres demandes de modérations des impôts, taxes et pénalités, font partir du domaine de compétences de la juridiction gracieuse.

Il s'agit d'accorder aux autorités fiscales la capacité de pouvoir remettre des intérêts de retard pour les entreprises citoyennes sous certaines conditions.

9.2.3 Mesures nouvelles

Mesures générales.

Article 7

Dans le cadre de la concertation avec les opérateurs du secteur ferroviaire, le Gouvernement s'est juridiquement engagé à clarifier les taux d'amortissement spécifiques à tous les biens relevant de l'activité ferroviaire dès lors que la législation actuellement en vigueur ne vise que les voies de chemin de fer et les wagons. A l'évidence, bien d'autres matériels nécessaires à l'exploitation de l'activité ferroviaire n'ont pas été pris en compte dans le cadre des tableaux d'amortissements actuels.

Afin de pallier ces lacunes et d'encourager le développement harmonieux de cette activité, il est proposé à l'approbation de la Représentation Nationale la liste des biens amortissables omis par notre législation ainsi que des taux d'amortissement correspondant. En réalité, ces taux ne sont pas élevés au regard des durées de vie probables des biens concernés et cadrent avec ceux appliqués sur les mêmes matériels dans des législations fiscales des quelques pays comparables au Cameroun.

Article 8 (nouveau)

La suppression de l'exonération pour moitié des plus-values de cession en cours d'exploitation des éléments de l'actif immobilisé sous condition de l'engagement de les réinvestir rentre dans le cadre de la simplification de notre système fiscal. En effet, les statistiques démontrent que la mesure dérogatoire sus décrite n'est quasiment pas utilisée par les entreprises, et est sous productive.

En outre, le régime de l'engagement à réinvestir les plus values sur cession d'éléments d'actif n'a pas produit les effets escomptés, notamment l'augmentation de la valeur ajoutée au sein des entreprises, qui traduit la création de richesses supplémentaires.

Article 69 et 91

Le relèvement du taux de l'acompte de l'impôt sur le revenu pour certaines catégories de contribuables s'inscrit dans le cadre de la structuration du secteur informel et la lutte contre la fraude fiscale. Pour les entreprises ne relevant pas d'un régime réel d'imposition, l'acompte d'impôt sur le revenu est porté à 1,5%. Les assujettis ont ainsi intérêt à évoluer dans l'économie structurée et à être imposés d'après les règles d'un régime réel.

Article 61 et 132

L'abaissement des seuils d'imposition du régime de base et du régime simplifié tant en matière de TVA qu'en matière d'impôt sur les revenus des personnes physiques participe de la politique de l'Administration fiscale pour la structuration du secteur informel.

En effet, l'objectif poursuivi est d'élargir le champ d'application de la taxation des contribuables sur la base des opérations effectivement réalisées. Une telle option favorise un meilleur suivi des redevables.

Article 128 (6)

La proposition de suppression de l'exonération de TVA des intrants des pesticides et engrais a pour objectif de permettre une bonne maîtrise des exonérations de TVA. En effet, un intrant est un bien qui entre directement et nécessairement dans le processus de fabrication d'un autre bien.

Malheureusement, au mépris de la règle d'interprétation stricte des exonérations fiscales, certains opérateurs économiques étendent l'exonération de TVA aux intrants des produits qui rentrent dans le processus de production agricole. Une telle pratique crée des fraudes sur le marché, fausse le jeu de la concurrence et affaiblit la mobilisation des recettes de TVA.

Article 142 (5) (6) (nouveaux)

La proposition de taxation aux droits d'accises de certains biens importés ou produits localement s'inscrit principalement dans la logique amorcée dans le cadre de la loi de finances 2005, à savoir, l'harmonisation de notre système fiscal avec la directive de la CEMAC relative à la TVA et aux droits d'accises. Il en est notamment ainsi en ce qui concerne les boissons gazeuses et de jus de fruits naturels, qui sont obligatoirement soumises aux droits d'accises par la directive précitée.

A l'instar des boissons gazeuses, les importations de produits alimentaires de luxe à l'instar des caviars, foie gras, saumon et autre sont soumis aux droits d'accises au taux de 25%. En outre, les motocycles d'une cylindrée de plus de 500 cm³ sont également passibles des droits d'accise au taux de 25%.

En ce qui concerne les véhicules de tourisme d'une cylindrée excédant 2000 cm³ la proposition envisagée vise à instaurer les droits d'accise sur les véhicules dits de luxe, et à rationaliser l'importation des véhicules.

Le taux médian fixé à 12,5% vise à ne pas trop renchérir le coût de revient des produits en question.

La Taxe foncière sur les propriétés immobilières

Articles 577 à 584.

La loi des finances 1987/88 a institué la taxe foncière sur les propriétés immobilières bâties et non bâties. Elle était assise sur la superficie et le tarif applicable était gradué par tranches de superficie avec un seuil de plafonnement.

Dans le cadre du présent projet, il est proposé de réformer le système actuel en lui substituant un impôt foncier assis sur la valeur. Il s'agit de rétablir l'équité fiscale dans cette imposition, de tenir compte de la capacité contributive des usagers, et d'adapter l'imposition de la propriété immobilière aux réalités économiques actuelles.

Ainsi, l'impôt foncier serait assis sur la valeur et calculé à partir d'un taux proportionnel comme dans tous les pays modernes.

Le passage d'une taxe foncière assise sur la superficie à une taxe foncière assise sur la valeur vise quatre objectifs majeurs:

La recherche d'une plus grande équité fiscale.

La réforme devrait permettre l'imposition systématique de toutes les propriétés non exonérées grâce à la base des données des enquêtes cadastrales, au lieu d'une imposition des seules propriétés déclarées comme c'est le cas actuellement.

De plus, l'équité sera garantie fondamentalement au travers d'un système d'imposition qui tienne compte de la de la valeur réelle de chaque immeuble au regard de sa position géographique, des facilités dont il bénéficie et de l'investissement réel qui y a été effectué.

La recherche d'un meilleur rendement fiscal.

La réforme vise également à remplacer l'impôt actuel par une taxe de meilleur rendement. Il y a en effet lieu de relever que la taxe actuelle est caractérisée par des tarifs dérisoires dont les recettes sont largement inférieures aux frais engagés par l'Administration pour la détermination de leur assiette et les actions en vue de son recouvrement.

De façon générale, la taxe foncière proposée se démarque de sa devancière sur les points ci-après :

- Champ d'application et fait générateur

La réforme envisagée propose d'élargir le champ d'application de la taxe foncière à toute agglomération qui bénéficie d'infrastructures et de services urbains quand bien même elle ne serait pas un chef lieu d'unité administrative.

En effet, dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale et dans un souci d'équité, il est apparu opportun de procéder à cette extension dans la mesure où certains immeubles, bien que n'étant pas situés dans les chefs lieux d'unités administratives, bénéficient tout de même d'infrastructures et de services de niveau équivalent et ont même parfois une valeur supérieure à ceux situés dans lesdits chefs lieux.

- Base d'imposition et taux

S'agissant des modalités de calcul de la nouvelle taxe foncière, il est proposé d'appliquer un taux de 0,1% à la base d'imposition qui est constituée par la valeur de l'immeuble.

Le taux de 0,1% proposé résulte des études et simulations qui tiennent compte du taux de pression fiscale actuellement pratiqué au Cameroun. De façon concrète, il s'agit d'un taux, qui sans pénaliser la propriété, devrait contribuer à améliorer les recettes issues de cet impôt.

De plus, dans un souci de modernisation et de simplification, il a été envisagé de consacrer un taux d'imposition proportionnel en lieu et place des tarifs pratiqués dans l'ancien système.

S'agissant de la base d'imposition, le souci d'équité, de justice fiscale, de modernisation et de simplification ont conduit à proposer à la Représentation Nationale une base d'imposition constituée par la valeur de l'immeuble. Il n'est donc plus tenu compte de la superficie qui conduisait dans l'ancien système à des impositions inéquitables. Dorénavant, le propriétaire

d'un immeuble acquittera un impôt en fonction de ses capacités contributives reflétées par la valeur de son immeuble.

Les modalités de détermination de ladite valeur font l'objet de textes particuliers conformément aux dispositions de la Loi de Finances 2004 sur l'évaluation administrative des biens immeubles.

- Obligations et sanctions

Dans un souci de modernisation et de simplification, la réforme aligne le régime des obligations et sanctions relatives à l'impôt foncier sur celui du Livre des Procédures fiscales.

Livre des Procédures Fiscales

Articles L116 à L145

Les modifications proposées dans ce cadre visent trois objectifs majeurs à savoir le relèvement des seuils de compétence en matière de dégrèvement, le renforcement de la garantie des droits du contribuable, la simplification et la facilitation des recours contentieux.

Pour le relèvement des seuils de compétence aussi bien en matière de dégrèvement que dans le cadre de la juridiction gracieuse, il y a lieu de préciser qu'au regard du nombre de plus en plus croissant de dégrèvements accordés et de l'importance des demandes introduites auprès des autorités fiscales, une rationalisation des limites de compétence est proposée ainsi qu'il suit :

- Chef de Centre Principal ou Chef de la DGE : jusqu'à 30 millions F CFA ;
- Directeur Général des Impôts : 30 000 001 à 100 millions de francs CFA ;
- Ministre en charge des Finances : au-delà de 100 millions de francs CFA.

S'agissant du renforcement des droits du contribuable, il est dorénavant précisé que le contribuable qui saisit le Chef de centre principal des impôts, le responsable en charge de la gestion des grandes entreprises ou le directeur général des impôts a la faculté d'exiger de celui-ci avant toute prise de décision, la saisine préalable de la commission provinciale ou centrale des impôts pour avis.

Une telle saisine est suspensive des délais de recours ultérieurs afin de ne pas handicaper le requérant qui, non satisfait de la décision rendue à cette étape voudrait saisir une instance supérieure ou même le juge de l'impôt.

Toutefois afin d'amener les Commissions des Impôts à être diligentes, il est envisagé qu'en cas de non-respect du délai de 30 jours imparti à celles-ci, l'Administration puisse notifier sa décision au requérant en y mentionnant tout simplement l'absence d'avis de la Commission consultée.

En ce qui concerne la facilitation des recours contentieux, le présent projet propose de supprimer l'exigence de paiement de 10% des impositions contestées pour obtenir le sursis à paiement au niveau du Chef de Centre Principal et du Responsable de la structure chargée des « grandes entreprises ».

Ainsi, une telle consignation n'est exigible que lorsque le contribuable, poursuivant son recours auprès du Directeur Général des Impôts, sollicite un sursis de paiement. De même, il suggère le rabaissement à 10 % au lieu de 20% de la consignation des impositions contestées en cas de saisine du ministre en charge des finances. Ces importantes modifications visent à faciliter l'accès à toutes les instances contentieuses aux potentiels requérants.

Autres dispositions fiscales et financières

Afin de renforcer les capacités du Programme de Sécurisation des Recettes Domaniales Cadastres et Foncières pour lui permettre de participer de façon efficace à la mobilisation des ressources non pétrolières de l'Etat, il est proposé dans le cadre du présent projet d'accorder audit Programme les mêmes prérogatives que celles qui sont généralement reconnues à l'Administration dans le cadre du Livre des Procédures Fiscales.